

Les principaux documents – Livre 1

# Assemblée générale extraordinaire

18 juin 2026 à 13h00 CET  
Réunion virtuelle

## Table des matières

Item	Page
<b>Information générale</b>	
Inscription, interprétation et procurations	2
Échéances	3
Vote, y compris les amendements aux motions et l'ordre des débats	3
Liste des votes des membres	4
<b>Principaux documents pour les délibérations de l'assemblée générale</b>	
1. Bureau	19
2. Ordre du jour	20
3. Projet de procès-verbal	21
Rapport du conseil d'administration : propositions de modifications aux statuts de l'ACI et au règlement intérieur de l'assemblée générale	56
Propositions de modifications aux statuts	57
Nouveau texte coordonné des statuts Les projets de statuts modifiés soumis à approbation figurent dans le Livre 2.	62 et Livre 2
4. Approbation de la modification de l'article 15.2 des statuts	62
5. Approbation de la modification de l'article 55.1 des statuts	62
6. Approbation et adoption d'un nouveau texte coordonné des statuts	63
7. Entrée en vigueur du nouveau texte coordonné des statuts	63
8. Délégation de pouvoirs pour les formalités administratives et de publication	63
9. Signature de la procuration de vote à l'acte notarié	64
10. Modifications au règlement intérieur de l'assemblée générale Les projets de règlement intérieur modifiés soumis à approbation figurent dans le Livre 2.	64 et Livre 2
11. Comptes annuels 2025	65
12. Décharge du commissaire aux comptes	82
13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes	83
14. Budget 2026	84
15. Annonce de nouveaux administrateurs	85
16. Décharge des administrateurs	87
17. Rapport du comité des élections	87
18. Prochaine assemblée générale	87

## Information générale

Conformément au droit belge applicable aux associations internationales sans but lucratif, les assemblées générales ordinaires doivent se tenir dans les six mois suivant la clôture de l'exercice et au plus tard le 30 juin. Étant donné qu'il existe des propositions de modification des statuts, cette assemblée générale est considérée comme une assemblée générale extraordinaire mais sera ci-après désignée comme assemblée générale.

L'assemblée générale 2026 de l'ACI se tiendra par voie électronique le 18 juin à 13h00 CET et devrait se terminer vers 15h00 CET. Voulez-vous vérifier attentivement à quoi correspondent ces horaires dans votre fuseau horaire local.

Pour plus d'informations, visitez [Assemblée générale de l'ACI 2026 en ligne | ICA](#)

### *Inscription*

L'assemblée générale de l'ACI est uniquement ouverte aux personnes suivantes :

- Électeurs des membres effectifs éligibles.
- Représentants des membres effectifs éligibles qui souhaitent participer mais qui ne sont pas l'électeur désigné.
- Administrateurs du conseil d'administration de l'ACI qui souhaitent participer mais qui ne sont pas l'électeur désigné.
- Interprètes des délégués qui ne parlent pas l'anglais, le français ou l'espagnol.

Les observateurs et les membres associés pourront regarder une diffusion en ligne.

Chaque membre et chaque administrateur ont reçu des informations sur la manière de s'inscrire. Voulez-vous lire attentivement ces informations et vous inscrire **au plus tard le 11 juin** en fournissant les renseignements et les formulaires requis. Les membres qui n'ont pas reçu ce courriel de la part de Gretchen Hacquard, Directrice de l'adhésion, peuvent lui écrire directement à l'adresse [hacquard@ica.coop](mailto:hacquard@ica.coop) pour en obtenir une copie. **Les formulaires d'inscription des électeurs et des mandataires soumis après le 11 juin ne seront pas valides.**

### *Interprétation*

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et espagnol pendant l'assemblée générale. Pour d'autres langues les interprètes des délégués devront s'inscrire avec leur délégation en remplissant la section appropriée du formulaire d'inscription d'électeur. Le nombre d'interprètes personnels est limité à deux par délégation.

### *Procurations*

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'assemblée générale, chaque membre effectif a le droit de donner une procuration à un autre membre effectif situé dans un autre pays. Les membres effectifs disposant du droit de vote peuvent donner une procuration à une organisation membre effective pour autant que le détenteur de la procuration ne détienne pas plus de deux procurations. Les membres peuvent demander un formulaire de procuration à Gretchen Hacquard, Directrice de l'adhésion, à l'adresse [hacquard@ica.coop](mailto:hacquard@ica.coop).

Voulez-vous noter que les procurations ne sont pas données à des personnes mais à des organisations. **Les formulaires de procuration doivent être reçus au plus tard le 11 juin.**

### Documents de référence

Les publications suivantes contiennent des informations pertinentes pour cette assemblée générale de l'ACI :

- Statuts de l'ACI et règlement intérieur de l'assemblée générale [ici](#).
- Règlement permanent de l'ACI pour les procédures de l'assemblée générale [ici](#).

## Échéances



Les échéances importantes pour cette assemblée générale sont les suivantes

Date	Heure (CET)	Échéance ou activité
11 juin	Minuit	Dernière date pour soumettre <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les amendements aux motions</li> <li>• L'inscription des observateurs, des membres associés et des autres participants</li> <li>• Le formulaire de désignation, de procuration et d'inscription des électeurs</li> <li>• Le formulaire de désignation du ou des représentants</li> </ul>
18 juin	12h45	Connectez-vous à Zoom avec le compte créé pour vous par l'ACI (adresse courriel et mot de passe). Ces informations de connexion vous ont été envoyées par courriel dans les instructions de participation. Vous ne pourrez pas accéder à l'assemblée générale avec vos propres identifiants. Testez votre connexion, y compris la vidéo et le microphone.
	13h00	Début de l'assemblée générale
	15h00	Clôture de l'assemblée générale

## Vote

Toutes les motions et résolutions seront approuvées à **main levée** à l'aide de la fonction « **lever la main** » de Zoom sauf si un membre en demande autrement.

Pour lever la main, utilisez la fonction correspondante dans Zoom.

Dans les contrôles de la réunion/webinaire, tapez **Réactions**  puis **Lever la main** .

En cas de besoin ou de demande pour un **décompte** ou pour un **vote secret**, les membres pourront voter à l'aide de la fonction **sondage** de Zoom et les résultats seront communiqués plus tard au cours de la réunion.

**Amendements aux motions**

**Les amendements à une motion doivent être soumis par écrit au directeur général 7 (sept) jours avant le début de la discussion sur ladite motion ;** ils sont examinés dans l'ordre où ils ont été reçus. À la clôture de la discussion chaque amendement est mis aux votes avant la motion initiale.

**Ordre du débat**

Les membres et leurs représentants souhaitant prendre la parole sur un sujet pendant l'assemblée générale doivent en informer le président qui leur donne la parole dans l'ordre de réception des demandes. Toutes les interventions doivent être adressées au président et porter sur le sujet en discussion ou sur une question de procédure. En règle générale, les orateurs sont invités par le président à respecter des limites de temps précises.

## Liste des votes des membres

Le tableau ci-dessous indique le nombre de votes calculés pour chaque membre de l'ACI conformément au barème prévu dans les statuts, sous réserve de leur éligibilité au vote.

Le nombre de votes calculés correspond au nombre maximal de représentants que chaque membre peut désigner s'il est éligible. Chaque membre effectif ne peut désigner qu'un seul électeur qui exprimera l'ensemble de ses votes.

S'il y a plus d'un membre habilité à voter dans un pays, tous les membres habilités doivent former une circonscription, et c'est ensuite la circonscription qui désigne le(s) électeur(s) qui voteront ainsi que le nombre de votes que chaque électeur est autorisé à exprimer pour la circonscription. Si le maximum de 25 votes pour le pays a été atteint, cela est indiqué dans la colonne maximum du pays.

La liste des membres habilités à voter dans chaque circonscription a été envoyée à chaque pays chargé de former cette circonscription.

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
<b>AFRIQUE</b>			
Afrique du Sud (l')	National Co-operative Association of South Africa (NCASA)	2	5
	South African National Apex Co-operative (SANACO)	3	
Botswana (le)	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3	3
Cameroun (le)	Alliance Cooperatives Cameroun (COOP-CAMEROUN)	4	10
	North West Cooperative Association Ltd (NWCA LTD)	2	
	Union des Mutuelles Financieres de Developpement (MUFID UNION)	4	
Côte d'Ivoire (la)	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2	9

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
	Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	3	
	Fédération Nationale des Unions Régionales des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Anacarde	4	
Égypte (l')	Central Housing Cooperative Union (CHCU)	8	8
Eswatini (l')	Eswatini Farmers Cooperative Union (ESWAFCU)	1	4
	National Cooperatives Federation of Eswatini (NCFE)	3	
Éthiopie (l')	Amigos Savings & Credit Cooperative (Amigos SACCO)	2	17
	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	4	
	Cooperative Bank of Oromia	2	
	Fana Youth Savings and Credit Primary Cooperative Society with limited Liability (FY SACCO)	2	
	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	5	
	Temerach Saccos Ltd	2	
Ghana (le)	Ghana Cooperative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRIC COOP GHANA)	2	8
	Ghana Co-operative Council (GCC)	6	
Guinée (la)	Fédération des coopératives d'approvisionnement et de l'alimentation générale (FECAAG)	2	2
Kenya (le)	CIC Insurance Group Ltd	2	25
	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	4	
	Kenya Co-operative Coffee Exporters Ltd. (KCCE)	7	
	Kenya Union of Savings and Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	10	
	The Co-operative Alliance of Kenya (CAK)	10	
Maurice	The Mauritius Co-operative Union Ltd (MCUL)	3	3
Mozambique (le)	Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	7	7
Nigeria (le)	Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	10	20
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2	
	Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCC)	8	
Ouganda (l')	Uganda Cooperative Alliance	11	12

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
	Uganda Health Partners Cooperative Limited (UPHC)	1	
République démocratique du Congo (la)	Coopérative Centrale d'épargne et de crédit du Kivu (COOCEC-KIVU)	2	4
	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2	
République unie de Tanzanie (la)	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	5	5
Rwanda (le)	National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	10	10
Somalie (la)	Somali Union Co-operative Movement (UDHIS)	2	2
Zimbabwe (le)	Zimbabwe National Association of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2	2
<b>AMÉRIQUES</b>			
Argentine (l')	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	2	25
	Asociación de Cooperativas Argentinas Limitada (ACA C.L.)	3	
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	6	
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	11	
	Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	1	
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	5	
	Instituto Movilizador de Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	5	
	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	8	
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	8	
Barbade (la)	Barbados Co-operative Business Association Ltd. (BCBAL)	1	1
Bolivie (la)	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz (COTAS Ltda.)	3	8
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	5	
Brésil (le)	Central Nacional das Cooperativas Ontontológicas (Uniodonto do Brasil)	2	25
	Cooperativa De Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira Rs	4	

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	11	
	Unimed do Brasil, Confederação Nacional das Cooperativas Médicas (UNIMED)	1	
	Unimed Nacional – Cooperativa Central	4	
	Unimed Seguros Saúde S.A.	10	
Canada (le)	Co-operatives and Mutuals Canada . Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	11	11
Chili (le)	Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	2	10
	Cooperativa de Ahorro y Crédito (COOPEUCH)	6	
	Cooperativa de Servicios Sermecoop Ltda.	2	
Colombie (la)	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	9	25
	Asociación Nacional de Fondos de Empleados (ANALFE)	5	
	Caja Coperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	2	
	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	3	
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	10	
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	2	
	Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	2	
	Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	4	
	Equidad Seguros Generales	7	
	Financiera Progressa	2	
Costa Rica (le)	Centro de Estudio y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP R.L.)	5	18
	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOOP)	5	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	2	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Servidores Judiciales R.L. (COOPEJUDICIAL R.L.)	2	
	Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	4	
El Salvador (la)	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4	4

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
Équateur (l')	Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC Riobamba)	2	2
États-Unis (les)	Americas Credit Unions	12	25
	CoBank, ACB	3	
	National Co-op Grocers (NCG)	6	
	National Cooperative Bank (NCB)	4	
	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	1	
	National Rural Electric Cooperative Association (NRECA)	11	
Guatemala (le)	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	4	4
Haïti	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1	1
Honduras (le)	Cooperativa de Ahorro y Crédito CACEENP Limitada	2	17
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL Ltda.)	2	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito ELGA Ltda.	4	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4	
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5	
Jamaïque (la)	Jamaica Co-operative Credit Union League (JCCUL)	5	7
	TIP Friendly Society	2	
Mexique (le)	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	8	17
	Federación de Cajas Populares Alianza SC de RL de CV	4	
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	4	
	Sociedad Cooperativa de Producción y Prestación de Servicios Cuauhtémoc, SCL	1	
Panama (le)	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2	2
Paraguay (le)	Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda (CONCOPAR)	2	25
	Confederación Paraguaya De Cooperativas - CONPACCOOP Ltda.	3	
	Cooperativa Multiactiva de Ahorro, Crédito, Consumo, Producción y Servicios "8 de Marzo Limitada"	3	

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
	Cooperativa Universitaria Ltda.	4	
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito Ltda. (FECOAC)	5	
	Federación de Cooperativas de Producción (FECOPROD)	4	
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	4	
	Federación de Cooperativas Multiactivas del Paraguay (FECOMULP LTDA.)	5	
Pérou (Ie)	Cooperativa de Servicios Múltiples del Centro Ltda. (CENTROCOOP)	2	5
	Cooperativa de Servicios Múltiples El Tumi	3	
Porto Rico	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	1	13
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOOOP)	2	
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	5	
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	2	
République dominicaine (Ia)	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	2	12
	Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	2	
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	4	
	Cooperativa Vega Real	4	
Uruguay (I')	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	5	14
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	4	
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3	
	Federación de Cooperativas de Vivienda de Usuarios por Ahorro Previo (FECOVI)	2	
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>			
Australie (I')	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	11	13
	Capricorn Society Ltd.	2	

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
Bangladesh (le)	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2	8
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	6	
Cambodge (le)	Cambodia Agricultural Cooperative Alliance (CAC Alliance)	4	4
Chine (la)	All China Federation of Supply & Marketing Co-operatives (ACFSMC)	11	25
	Fujian Federation of Supply and Marketing Cooperatives (FUJIAN COOP)	5	
	Guangdong Federation of Supply and Marketing Cooperatives	5	
	Hubei Federation of Supply and Marketing Cooperatives	3	
	Jiangsu Supply and Marketing General Cooperative	5	
État de Palestine (l')	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	1	8
	General Cooperative Union (GUCCOOP.PAL)	2	
	Kalandia Camp Women's Handicraft Cooperative (KCWHC)	1	
	Palestinian Agriculture Cooperative Union (PACU)	2	
	Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	2	
Inde (l')	Aditya-Anagha Multi-State Credit Co-operative Society Ltd	4	25
	Bharatiya Beej Sahakari Samiti limited (BBSSL)	2	
	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	7	
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	2	
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	1	
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	12	
	Kollam District Co-operative Hospital Society Ltd. No. Q 952	2	
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	9	
	Malankara Credit Society Limited (MMSCCS)	3	
National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	10		

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
Inde (I')	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NAFCARD)	4	
	National Co-operative Union of India (NCUI)	11	
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	3	
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	9	
	National Yuva Cooperative Society Ltd. (NYCS)	2	
	Pride Multi State Credit Cooperative Society Ltd.	4	
	The Tamil Nadu Small Tea Growers ICTFs Federation Ltd. (INDCOSERVE)	2	
	Tirumalla Tirupati Multistate Cooperative Credit Society Limited	4	
	Uralungal Labour Contract Cooperative Society Ltd. (ULCCS LTD)	2	
Indonésie (I')	National Federation of People-based Co-operative Enterprises (INKUR)	2	2
Iran, République islamique d'	Iran Chamber of Cooperatives (ICC)	11	20
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1	
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	2	
	Rah-e-roshd cooperative educational complex (RCEC)	4	
	Taavon Insurance Company (TIC)	2	
Japon (Ie)	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	11	25
	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	11	
	Japan CO-OP Insurance (Kyosai) Consumers' Co-operative Federation (CO-OP Kyosai)	12	
	Japan Co-operative Alliance (JCA)	11	
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	2	
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	11	
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	8	
	National Association of Labour Banks (NALB)	11	

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
Japon (le)	National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	11	
	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF-ZENGYOREN)	3	
	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	6	
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	7	
	National Federation of Workers & Consumers Kyosai Cooperatives (Kokumin Kyosai co-op)	10	
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	11	
	The Norinchukin Bank	1	
Jordanie (la)	Educational Cooperative Union of Limited Liability	2	6
	Jordan Co-operative Corporation (JOR)	4	
Kirghizistan (le)	Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	1	1
Malaisie (la)	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	10	13
	National Land Finance Co-operative Society Ltd.	3	
Mongolie (la)	Mongolian Co-operative Alliance (MNCA)	3	7
	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	4	
Myanmar (le)	Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	9	9
Népal (le)	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	8	21
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	6	
	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4	
	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	3	
Pakistan (le)	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	4	4
Philippines (les)	1 Cooperative Insurance System of the Philippines Life and General Insurance (1CISP)	2	25
	ACDI Multipurpose Cooperative	4	
	Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCOOP)	6	
	Climbs Life and General Insurance Cooperative (CLIMBS)	2	

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
Philippines (les)	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	6	
	MASS-SPECC Cooperative Development Center	3	
	MSU – IIT National Multi-Purpose Cooperative (MSU-IIT NMPC)	2	
	National Confederation of Co-operatives (NATCCO)	10	
	Network Consolidated Cooperative Bank (NCCB)	5	
	One Cooperative Bank (One CB)	2	
	One-Cooperative Federation	4	
	Philippine Family Farmers Agriculture Fishery Forestry Cooperatives Federation (AgriCOOPh)	5	
	Providers Multipurpose Cooperative	2	
	UNION OF LEGITIMATE SERVICE CONTRACTING COOPERATIVES (ULSCC)	2	
	Victo National Co-operative Federation and Development Center (VICTO National)	6	
République de Corée (la)	iCOOP Korea	4	25
	Korea Cooperative Solidarity (KCS)	6	
	Korean Federation of Community Credit Co-operatives (KFCC)	8	
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	4	
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	8	
	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	11	
	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	4	
Singapour	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	5	5
Sri Lanka	Matara District Cooperative Hospital Society Ltd.	2	11
	National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	4	
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	5	
Thaïlande (la)	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11	11
Viêt Nam (le)	SAIGON CO.OP	1	11
	Vietnam Cooperatives Alliance (VCA)	10	

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
<b>EUROPE</b>			
Allemagne (l')	Dgrv - Deutscher Genossenschafts- Und Raiffeisenverband E. V.	11	11
Arménie (l')	Farm Credit Armenia Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	2	2
Autriche (l')	Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	5	5
Belgique (la)	Febecoop	4	4
Biélorussie (la)	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	10	10
Bulgarie (la)	Central Co-operative Bank Plc (CCB)	2	7
	Central Co-operative Union (CCU)	3	
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	2	
Chypre	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	3	3
Danemark (le)	Kooperationen	2	2
Espagne (l')	Bidafarma S. Coop. and. Es	2	25
	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	7	
	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	3	
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	4	
	Fundación Espriu	4	
	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	7	
Fédération de Russie (la)	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation	6	8
	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2	
Finlande (la)	Pellervo Coop Center	8	8
France (la)	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	10	21
	Coop FR	11	
Grèce (la)	Federation of Cooperatives of Pharmacists of Greece (OSFE)	2	2
Hongrie (la)	National Council of Cooperatives (OSZT)	5	5
Irlande (l')	Co-operative Housing Ireland	2	2

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
Israël	The Kibbutz Movement	4	4
Italie (l')	Alleanza delle Cooperative Italiane	11	11
Lituanie (la)	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	1	1
Malte	Koperattivi Malta	2	3
	Malta Co-operative Federation (MCF)	1	
Norvège (la)	Coop Norge SA	8	16
	Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives (Norsk Landbrukssamvirke)	2	
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	6	
Pays-Bas (les)	Nationale Coöperatieve Raad (NCR) – Dutch Council for Cooperatives	6	14
	Rabobank	8	
Pologne (la)	National Association of Co-operative Savings and Credit Unions (NACSCU)	6	19
	National Auditing Union of Cooperatives (NAUWC)	1	
	National Co-operative Council - NCC	10	
	National Supervision Union of Spolem Consumer Co-operatives	2	
Portugal (le)	CASES - Cooperativa António Sérgio para a Economia Social CIPRL	1	5
	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	4	
République de Moldova (la)	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	3	3
République tchèque (la)	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5	5
Roumanie (la)	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	2	4
	Romanian National Union of Handicraft and Production Cooperatives Association - UCECOM	2	
Royaume-Uni (le)	Co-operatives UK	11	17
	The Midcounties Co-operative Limited	5	
	VME COOP	1	
Serbie (la)	General cooperative alliance for agriculture and rural development - Belgrade	1	1

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
Suède (la)	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	1	19
	HSB Riksförbund (Federation of Cooperative Housing)	5	
	Kooperativa Förbundet KF (the Swedish Co-operative Union)	9	
	Riksbbyggen (Co-operative Housing Union)	4	
Suisse (la)	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2	2
Turquie (la)	Central Union of The Agricultural Credit Cooperatives of Türkiye (ACC)	5	14
	National Cooperative Union of Turkiye (TURKIYEKOOP)	5	
	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4	
Ukraine (l')	Ukrainian Central Union of Consumer Societies (UKRKOOPSPILKA)	4	4
<b>SUPRANATIONAL</b>			
Amériques	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	1	N/A
Asie-Pacifique	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1	N/A

### Membres associés

Les membres associés de l'ACI sont les suivants. Les membres associés n'ont pas de droits de vote mais ils pourront suivre la diffusion en direct.

Pays	Organisation
<b>AFRIQUE</b>	
Égypte (l')	The General Authority for Construction and Housing Cooperatives (CHC)
Ghana (le)	Cooperation Africa
Kenya (le)	The Co-operative University of Kenya (CUK)
Libéria	Cooperative Development Agency (CDA)
Maroc	Office du Développement de la Coopération (ODCo)
Namibie	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)
Nigeria (le)	Federal Department of Co-operatives (FDC), Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FMARD)
République unie de Tanzanie (la)	Co-operative Bank Tanzania Plc
	Moshi Co-operative University (MoCU)

Pays	Organisation
<b>AMÉRIQUES</b>	
Colombie (la)	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)
Costa Rica (le)	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)
Curaçao	Ministry of Economic Development (MEO)
États-Unis (les)	National Society Of Accountants For Co-operatives (NSAC)
Panama (le)	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)
Porto Rico	Instituto de Cooperativismo (ICOOP) Universidad de Puerto Rico
République dominicaine (la)	Instituto de Desarrollo y Crédito Cooperativo (IDECOOP)
Uruguay (l')	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOOP)
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>	
Arabie saoudite	Ministry of Human Resources and Social Development
Bhoutan	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)
Chine (la)	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIC)
Émirats arabes unis	Emirates Community Empowerment (ECE)
État de Palestine (l')	Cooperative Work Agency (CWA)
Fidji	Department of Co-operative Business (DCB)
Inde (l')	Alliance Multi State Cooperative Society Limited (AMCSL)
	Centre for Cooperatives and Livelihoods – Autonomous (CCL) at Lal Bahadur Shastri National Academy of Administration (LBSNAA)
	ESAF Swasraya Multi State Agro Cooperative Society Limited
	Mulkanoor Cooperative Rural Credit & Marketing Society Ltd
	National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD)
	National Co-operative Development Corporation (NCDC)
	National Urban Cooperative Finance and Development Corporation Limited (NUCFDC)
	The Saath Janvikas Multi Purpose Seva Sahkari Mandali Ltd.
Indonésie (l')	Tose'e Ta'avon Bank (TT Bank)
Japon (le)	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)
	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)

Pays	Organisation
Jordanie (la)	Cooperative Association for Development & Finance (CADF)
Kiribati	Ministry of Tourism, Commerce, Industry and Cooperatives
Malaisie (la)	Co-operative Institute of Malaysia (IKMa)
Papouasie- Nouvelle-Guinée	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)
Philippines (les)	Co-operative Development Authority (CDA)
	Institute of Cooperatives and Bio-enterprise Development (ICOPED) - University of the Philippines Los Baños
Sri Lanka	Department of Co-operative Development (DCD)
	National Institute Of Co-operative Development (NICD)
Vanuatu	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)
<b>EUROPE</b>	
Allemagne (l')	CoopGo Genossenschaftsverband e.V.
	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)
Italie (l')	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)
Norvège (la)	The Royal Norwegian Society for Rural Development (Norges Vel)

# Principaux documents pour les délibérations de l'assemblée générale

## 1. Nomination du Bureau

Conformément à la réglementation belge, les membres du Bureau doivent participer physiquement à l'assemblée générale. La réglementation belge accepte que le Bureau soit uniquement composé du président qui préside la réunion. Le Bureau se limite au président, physiquement présent à la Cooperativa Eléctrica de Coronel Pringles à Coronel Pringles, Buenos Aires, Argentine.

Le secrétaire et les scrutateurs ne constitueront pas le Bureau car ils ne sont pas requis pour cette assemblée générale conformément aux statuts de l'ACI (articles 15.8 et 20.7).



DÉCISION	
<b>NOMINATION DU BUREAU</b>	
PRÉSIDENT	Ariel Guarco

## 2. Approbation de l'ordre du jour

	Points de l'ordre du jour	Présentation
13h00	1. Nomination du Bureau	Ariel Guarco, Président de l'ACI
	2. Approbation de l'ordre du jour	
	3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale	
	4. Approbation de la modification de l'article 15.2 des statuts	Alexandra Wilson, Présidente du comité de gouvernance du conseil d'administration de l'ACI et Ariel Guarco, Président de l'ACI
	5. Approbation de la modification de l'article 55.1 des statuts	
	6. Approbation et adoption d'un nouveau texte coordonné des statuts	
	7. Entrée en vigueur du nouveau texte coordonné des statuts	
	8. Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités administratives et de publication requises liées à l'adoption des nouveaux statuts	
	9. Signature de la procuration de vote à l'acte notarié	
	10. Approbation des modifications au règlement d'ordre intérieur de l'assemblée générale	
	11. Approbation des comptes annuels 2025	Shaun Tarbuck, Président du Comité d'audit et des risques, et Karine Morris de RSM InterAudit
12. Décharge du commissaire aux comptes	Shaun Tarbuck	
13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour trois ans		
14. Approbation du budget 2026	Shaun Tarbuck, et Jeroen Douglas, Jeroen Douglas, directeur général de l'ACI	
15. Annonce des nouveaux administrateurs	Ariel Guarco	
16. Décharge du conseil d'administration		
17. Rapport du comité des élections	Blase Lambert, Président du comité des élections	
18. Prochaine assemblée générale de l'ACI	Ariel Guarco	
15h00	<b>CLÔTURE</b>	



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	
OUI	
NON	
ABSTENTION	

### 3. Approbation du procès-verbal

Les membres souhaitant proposer des modifications au procès-verbal doivent envoyer leurs changements par écrit au Directeur général de l'ACI, Jeroen Douglas, **au plus tard le 11 juin**, par courriel à Antonina Guarrella à l'adresse [guarrella@ica.coop](mailto:guarrella@ica.coop).

## PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MANCHESTER, ROYAUME-UNI 2 JUILLET 2025

\*\*\*

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'Assemblée générale s'est ouverte à 13h30 sous la présidence d'Ariel GUARCO, Président de l'Alliance coopérative internationale. Le Président a accueilli chaleureusement tous les membres coopérateurs ainsi que les collègues présents à l'Assemblée générale de l'ACI. Il s'est dit enchanté que cette réunion se tienne à nouveau en personne au cours d'une année aussi significative que 2025, proclamée Année internationale des coopératives par les Nations Unies. Le Président a rappelé qu'en 1844, vingt-huit Pionniers de Rochdale avaient proposé une autre manière de gérer leurs entreprises, de conduire leur vie et d'exploiter leurs affaires — une manière entièrement centrée sur les personnes. C'était l'approche qu'ils avaient cherché à défendre et c'est la voie qui a été suivie depuis près de deux siècles.

Il a souligné que l'ACI avait mis en œuvre un modèle à vocation économique, sociale, culturelle et environnementale incarné dans le mouvement coopératif. L'objectif de la réunion du jour était de réaffirmer notre identité, de fixer de nouveaux objectifs et de rendre compte du travail accompli depuis la précédente Assemblée générale tenue l'année précédente. Il a ajouté qu'il n'y avait pas de meilleur lieu que celui-ci pour le faire et, pour cela, il a exprimé sa gratitude.

Le Président a donné la parole au Lord Maire de Manchester, Carmine GRIMSHAW, pour qu'il prononce son allocution de bienvenue dans cette magnifique salle du conseil.

Le Lord Maire de Manchester, Carmine GRIMSHAW, a exprimé sa gratitude aux participants et aux éminents coopérateurs, déclarant qu'en tant que Lord Maire de Manchester, c'était un honneur de les accueillir dans la grande ville de Manchester et à l'occasion de l'Année internationale des coopératives des Nations Unies, la deuxième de ce type.

Il a souligné que Manchester possédait une longue et fière histoire militante et que les Mancuniens étaient reconnus dans le monde entier comme des personnes dotées d'une véritable ténacité, de détermination et d'esprit d'innovation. Il a insisté sur le fait que la ville était diverse et promouvait activement l'équité et l'égalité.

Il a rappelé que Manchester avait contribué au progrès mondial grâce à la révolution industrielle, à la fission de l'atome et à la découverte du graphène considéré comme un matériau miracle du futur. La ville possédait également un riche patrimoine musical et sportif. Elle abritait Manchester United, Manchester City, la Fédération britannique de cyclisme ainsi que de nombreuses autres organisations sportives. Son héritage musical comprenait des groupes emblématiques tels que Oasis, Happy Mondays, The Smiths et Joy Division, parmi tant d'autres.

Il a conclu en affirmant que l'héritage le plus durable de la ville était sans doute son rôle dans le mouvement coopératif. Il a rappelé que ce mouvement avait été fondé à Rochdale, non loin de là, en 1844, à une époque où la vie dans les villes et les cités du Nord était difficile. Les riches propriétaires de filatures recouraient souvent à des pratiques peu scrupuleuses pour accroître leurs profits, ce qui incita un groupe de personnes à rechercher le changement. Elles devinrent connues sous le nom de Pionniers de Rochdale. Il a souligné que les coopératives avaient contribué à bâtir un monde meilleur et que c'était un véritable privilège d'accueillir les dirigeants d'un mouvement qui compte aujourd'hui plus de 1,2 milliard de membres dans le monde.

Il a exprimé l'espoir que les participants apprécieraient leur séjour à Manchester et a déclaré qu'il se réjouissait de passer davantage de temps avec eux, plus tard dans la soirée, lors de la réception. Il a conclu en leur adressant ses remerciements.

Le Président l'a remercié pour son accueil chaleureux et a donné la parole à Rose MARLEY.

Rose MARLEY a souhaité cordialement la bienvenue à tous les participants, précisant qu'elle intervenait en qualité de Directrice générale de Cooperatives UK et de membre du Conseil d'administration de l'ACI. Elle a indiqué que ceux qui rejoindraient le groupe à Rochdale vendredi et samedi recevraient des explications plus détaillées.

Elle a expliqué, comme l'avait mentionné le Lord Maire, que Manchester était profondément lié au mouvement coopératif. Elle a fait remarquer que, si l'on observait les armoiries de la ville affichées derrière le Président, on y verrait — fait inhabituel pour une cité sans accès à la mer — un navire et de l'eau. Ce symbole renvoyait au Manchester Ship Canal qui avait été financé par le mouvement coopératif.

Rose MARLEY a également mis en avant que l'emblème de la ville de Manchester était l'abeille ouvrière, symbole qui, associé à la devise de la cité valorisant le travail acharné, avec la considération et la responsabilité, s'accordait étroitement avec les principes du mouvement coopératif.

Elle a exprimé l'espoir que tous les participants apprécieraient leur séjour à Manchester et a adressé sa gratitude à l'ACI pour les avoir invités à accueillir l'Assemblée générale, au Conseil municipal de Manchester pour avoir généreusement mis ses salles à disposition de l'événement et au Cooperative Group pour son soutien.

Le Président a remercié Rose MARLEY et son équipe pour leur accueil chaleureux.

Le Président a exprimé sa reconnaissance pour la coopération et l'engagement des membres dans la formation des circonscriptions ainsi que pour la soumission, en temps voulu et de manière appropriée, des formulaires d'accréditation. Il a également salué l'enthousiasme avec lequel les participants avaient voyagé depuis toutes les régions du monde pour se réunir en ce jour.

Pour cette Assemblée générale, environ cinq cents membres étaient inscrits, représentant une centaine de pays. Le Président a expliqué qu'il était d'une grande importance de tenir des assemblées avec une telle participation car cela démontrait clairement un engagement actif. Cet esprit même de participation

était précisément ce qui permettait au mouvement de continuer à progresser et à apporter les réponses nécessaires attendues par la société.

#### **NOMINATION DU BUREAU**

Le Président a abordé le deuxième point de l'ordre du jour : la nomination du Bureau. Conformément à l'article 15.8 des Statuts de l'ACI, il est rappelé que « le Président de l'Assemblée nomme un/une Secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un membre ».

Le Président a proposé Chloé GRIMOIN pour exercer les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée. Il a ensuite demandé deux volontaires pour agir en qualité de Scrutateurs dans l'hypothèse où certains points devraient être soumis à un vote à bulletin secret. Idéalement, ces volontaires devaient être des représentants non-votants et anglophones. Jenny DE VILLIERS, du Royaume-Uni, et Dulce BUSTAMANTE, des Philippines, ont été désignés à ce poste.

Le Président de l'Assemblée générale, la Secrétaire et les Scrutateurs ont constitué ensemble le Bureau de l'Assemblée.

La proposition a été soumise à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée.

La composition du Bureau pour l'Assemblée générale de 2025 a été approuvée à l'unanimité.

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président a rappelé que les membres qui souhaitent intervenir au cours de l'Assemblée générale, soit pour exprimer leur opinion, soit pour poser une question, pouvaient demander la parole en levant la main, à condition que leur intervention soit directement liée au point de l'ordre du jour en discussion. Une fois la parole accordée, ils pourraient prendre la parole au moyen du micro mis à leur disposition à leur place. Dans le cas où ils ne disposeraient pas de micro, ils pouvaient se rendre à l'emplacement prévu à cet effet, situé sur leur droite.

Il a été demandé aux membres de limiter leurs interventions à deux minutes maximum, d'indiquer leur nom, leur pays et l'organisation qu'ils représentaient, et de s'exprimer clairement et à un rythme mesuré afin de faciliter le travail des interprètes.

Le Président est ensuite passé au point 3. Il a mentionné les dix-huit points composant l'ordre du jour affichés à l'écran et a précisé que les documents correspondants ainsi que les supports de discussion avaient été dûment distribués au préalable, conformément aux statuts.

Le Président a confirmé qu'aucune motion de dernière minute n'avait été reçue et a soumis l'ordre du jour à l'approbation.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 NOVEMBRE 2024**

Le Président est passé au point suivant de l'ordre du jour : l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 29 novembre 2024 à New Delhi, en Inde. Des copies du procès-verbal, accompagnées des documents de référence, avaient été distribuées avant la réunion et il avait été demandé aux membres de notifier au Directeur général toute demande de correction au plus tard le 25 juin 2025.

Aucune demande de modification n'ayant été reçue, le procès-verbal a été soumis à l'approbation.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACI : CONFIRMATION DES ADMINISTRATEURS À TITRE GÉNÉRAL ET NOMINATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le Président, Ariel GUARCO, a poursuivi en expliquant que le Conseil d'administration de l'ACI se composait du Président, de quatre Vice-présidents, de huit représentants des organisations sectorielles mondiales, d'un représentant du Comité de la jeunesse, de la Présidente du Comité pour l'égalité des genres et de quinze administrateurs à titre général. Les administrateurs actuels et le Président ont été élus pour un mandat de quatre ans lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 20 juin 2022 à Séville, en Espagne. Conformément aux nouveaux Statuts approuvés en 2023 si, pour quelque raison que ce soit, le mandat d'un membre du Conseil ou d'un administrateur à titre général a pris fin avant son échéance, le Conseil peut coopter un nouvel administrateur. L'Assemblée générale, lors de sa première réunion suivant cette cooptation, est tenue de confirmer le mandat de l'administrateur coopté. Une fois confirmé, l'administrateur coopté achève le mandat de l'administrateur sortant, sauf décision contraire de l'Assemblée générale.

Le mandat de George Magutu MWANGI (Kenya) a récemment pris fin et Macloud MALONZA, Kenyan lui aussi, a été coopté par le Conseil d'administration de l'ACI. Son mandat doit désormais être confirmé par l'Assemblée générale.

Macloud Mukiti MALONZA, figure emblématique du mouvement coopératif, a occupé de nombreux postes à responsabilité. Il a été élu à l'unanimité nouveau Vice-président du Conseil d'administration de l'ACI-Afrique lors de la 17e Assemblée régionale qui s'est tenue en novembre.

À cette époque, il était également Vice-président de l'Alliance coopérative du Kenya (CAK), Président de Harambee Sacco Society Limited, l'une des coopératives d'épargne et de crédit les plus importantes et les plus performantes d'Afrique, Président de Co-op Holdings Co-operative Society Limited, actionnaire majoritaire et investisseur stratégique de la Co-operative Bank of Kenya et Vice-président de la Co-operative Bank of Kenya Ltd.

Il est titulaire d'une licence ès lettres, d'un master en changement organisationnel et développement, d'un master en administration des affaires, d'un diplôme de troisième cycle en gestion et systèmes d'information ainsi que d'un certificat en planification et gestion stratégiques.

Le Président a invité les membres souhaitant intervenir sur ce point de l'ordre du jour à lever la main pour être reconnus. Les membres ont été conviés à voter sur la confirmation du mandat de Macloud MALONZA, conformément à la procédure prévue par les Statuts de l'ACI.

La nomination de Macloud MALONZA en tant qu'administrateur à titre général du Conseil d'administration de l'ACI a été approuvée à l'unanimité.

Le Président a félicité Macloud MALONZA.

Le Président a en outre informé l'Assemblée qu'à la suite de la réforme statutaire, les Vice-Présidents, les représentants sectoriels ainsi que les représentants de la jeunesse et du genre ont été élus directement par leurs instances respectives. Conformément à l'article 32.1 des Statuts, les Présidents régionaux sont, de droit, Vice-Présidents de l'ACI, à condition qu'ils aient été dûment élus par leurs Régions respectives.

Le 2 juin, à Antalya, Turquie, Cooperatives Europe a tenu son Assemblée générale et Giuseppe GUERINI a été élu à la fonction de Président pour un mandat de quatre ans. Il a succédé à Petar STEFANOV de la CCU Bulgarie qui occupait ce poste depuis 2024.

Giuseppe GUERINI apporte une vaste expérience dans le secteur coopératif. Il a été Président de CECOP-CICOPA Europe et Vice-Président de CICOPA. Il a été membre du Conseil d'administration de Cooperatives Europe et de l'Alliance coopérative internationale. Il a également été un membre de longue date du Comité économique et social européen (CESE) et a rédigé plus de trente avis politiques dont beaucoup portaient sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat coopératif.

Le Président a informé l'Assemblée qu'en tant que Président de Cooperatives Europe, Giuseppe GUERINI assume la fonction de Vice-Président du Conseil d'administration de l'ACI. L'Assemblée lui a adressé ses félicitations.

Le Président a indiqué que, conformément à l'article 41.1, chaque organisation sectorielle élit un représentant sectoriel au Conseil d'administration de l'ACI.

Ainsi, le Professeur Petar STEFANOV, Vice-Président sortant pour l'Europe, a été nommé par CCW (Consumer Cooperatives Worldwide) pour remplacer Marco PEDRONI en tant que son représentant au Conseil d'administration de l'ACI. Il a donc été félicité pour son mandat à la présidence de Cooperatives Europe et un accueil chaleureux lui a été réservé lors de son retour au Conseil.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Président a tenu à partager un aperçu des nombreuses activités qu'il a menées en tant que Président de l'ACI et a ensuite passé en revue celles réalisées au cours des douze derniers mois.

Un an plus tôt, presque jour pour jour, il se trouvait en Espagne, à Barcelone, pour participer au Congrès des coopératives de Catalogne. Cet événement majeur qui réunissait un grand nombre de participants visait à mettre en lumière et à célébrer les 125 années d'histoire du modèle coopératif organisé dans cette région.

Profitant de sa présence dans la région, il a accepté l'invitation de plusieurs organisations à Valence, celle de la Confédération des coopératives notamment (CONCOVAL).

De là, il s'est rendu à New York pour participer aux Nations Unies au pré-lancement de l'Année internationale des coopératives en compagnie de plusieurs collègues de différentes régions et de représentants de différents organes des Nations Unies. La veille de l'événement, une réception avait été organisée par les membres venus d'Inde.

À la suite de cet événement, il a de nouveau traversé l'Atlantique pour participer à Malte au lancement de la plateforme Coop Exchange. Sur place, il a visité plusieurs coopératives de l'île située dans la mer Méditerranée, au sud de l'Europe, et il a eu l'occasion d'échanger avec de nombreux coopérateurs locaux actifs dans la production, la distribution, le transport maritime de marchandises et de passagers sur de grands navires et des bateaux de croisière. Il a exprimé sa sincère reconnaissance pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et pour l'opportunité qui lui a été offerte d'approfondir ainsi sa connaissance du mouvement coopératif dans ce pays.

En août, en République dominicaine, il a donné une conférence intitulée « Un nouveau coopérativisme dans une nouvelle réalité économique » lors d'un événement organisé par la Fédération des coopératives du Nord-Est de ce pays d'Amérique centrale (FENORESTE). Il a ensuite participé en ligne à l'Assemblée de la Région des Amériques.

Début octobre, le Président a participé à la *Coop Impact Conference* organisée par NCBA CLUSA à Washington, D.C. Le même mois il a assisté, à Brasília, à la Convention nationale d'Unimed Brazil, une coopérative de médecins regroupant environ 120 000 praticiens membres et 15 millions de patients. Il a souligné que le travail accompli par cette organisation était véritablement remarquable : elle fournit des services de santé de haute qualité à des coûts sociaux et coopératifs, rivalisant efficacement avec la médecine privée, souvent inaccessible pour la majorité de la population de ce pays.

Quelques heures plus tard, au Brésil toujours, il a prononcé un discours lors du *World Coop Management*, un événement annuel organisé depuis dix ans axé sur le leadership, le management et l'innovation. Il a rappelé qu'il s'agissait d'un moment très important pour l'ensemble des participants, avec la présence de représentants de nombreux pays des Amériques

Il est ensuite retourné en République dominicaine où, aux côtés de Xiomara NUÑEZ DE CESPEDES, Présidente du Comité pour l'égalité des genres, il est intervenu lors d'un congrès consacré aux principes et aux valeurs de la coopération à l'ère numérique.

En novembre, il a participé à un panel de dialogue socio-environnemental consacré à Fratelli Tutti, l'encyclique du Pape FRANÇOIS. Cet événement s'est tenu à Bogotá, en Colombie, et était organisé par le Conseil épiscopal latino-américain. Il s'inscrivait dans le cadre de la préparation d'une audience avec le Pape FRANÇOIS prévue pour novembre. Malheureusement, quatre jours avant celle-ci, le Pape FRANÇOIS a été hospitalisé et la rencontre a dû être annulée.

À Buenos Aires, en Argentine, s'est tenue la Conférence de l'ICMIF où il a pu prendre la parole grâce à l'invitation de Shaun TARBUCK. Le Président a exprimé sa gratitude à Shaun TARBUCK qui quittait ses fonctions de Directeur général de l'ICMIF et a souligné le succès de cet événement qui avait rassemblé un grand nombre de participants.

Fin novembre la Conférence mondiale s'est tenue en Inde où il est intervenu aux côtés de nombreux autres participants présents. Il a pu constater comment le gouvernement, par la présence du Premier ministre Narendra MODI, exprimait son soutien explicite au mouvement coopératif. Il a été clairement indiqué que la stratégie de développement de l'Inde était effectivement axée sur de nombreux principes en adéquation avec le coopérativisme.

Là aussi le Président, accompagné de son estimé collègue Martin LOWERY, a eu l'honneur de présenter son ouvrage *Cooperatives in Action*. De retour d'Inde, il s'est rendu au Paraguay pour être aux côtés de la Fédération FECOPAR lors de son événement de fin d'année, une fédération fortement engagée dans l'éducation coopérative.

Par la suite, à COOPERAR, la Confédération argentine, il a participé à la présentation de l'Agenda national 2025 pour l'Année internationale des coopératives. Le Président a expliqué qu'il s'agissait d'un événement hautement significatif auquel ont assisté des autorités nationales. Il a pu compter sur le soutien de nombreux collègues du Conseil, tant par leur présence que par des messages et des vidéos.

Au début de l'année en cours, il a été invité par Juan Antonio PEDREÑO à participer à un échange avec des coopératives de la région de Murcie, en Espagne. Lors de son séjour en Espagne, il a également profité de l'occasion pour visiter de nombreuses entités liées aux coopératives pharmaceutiques, aux coopératives éducatives et aux coopératives de travailleurs.

Le 20 février, en Uruguay, le lancement de l'Année internationale des coopératives pour la région des Amériques a eu lieu avec le soutien du Président José ALVES DE SOUZA NETO et de tous les collègues des Amériques.

En mars, le Président a pu participer avec des homologues européens à un forum stimulant organisé à Bruxelles la veille d'une réunion organisée par l'Union européenne et consacrée aux questions relatives à l'économie sociale.

Plus tard, à Punta Cana, a eu lieu une réunion conjointe des Conseils d'administration de l'ACI et de l'ACI Amériques. Ces sessions, très productives, ont notamment été marquées par la visite du Président de la République dominicaine, Luis ABINADER, qui a exprimé un profond engagement en faveur des politiques coopératives.

Un autre événement important de cette Année internationale a eu lieu au Paraguay, plus précisément au Parlement du pays où le Chef de l'État, Santiago PEÑA, était également présent pour entendre le message du Président et a offert un soutien explicite au coopérativisme dans ses politiques publiques.

En mai il a participé au Congrès de Legacoop Lombardie à l'invitation de son collègue Attilio DADA. Le Congrès qui a réuni de très nombreux coopérateurs de cette région d'Italie s'est tenu sous la forme d'une conférence internationale avec des représentants de dix pays. C'est dans ce contexte qu'un hommage a été rendu à l'ancien Président de l'ACI, Ivano BARBERINI, en donnant son nom à une rue de la ville de Milan.

Cette rue se trouve au cœur d'un quartier coopératif composé de logements coopératifs. Le Président a pu constater une initiative remarquable menée par le mouvement coopératif milanais à travers une coopérative appelée Habitare qui a apporté des solutions de logement à plus de 3 500 familles.

Les 12 et 13 mai à Santiago, au Chili, le Président a participé à une grande rencontre de Coopératives des Amériques qui, avec la CEPALC, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a également réuni la FAO et l'OIT, toutes engagées en faveur du développement coopératif dans la région des Amériques. Il a eu l'occasion de participer à deux journées entières d'échanges. La participation du Président du pays était attendue mais il a dû se rendre en Chine de manière imprévue. Le Vice-Président l'a donc représenté, accompagné de nombreux parlementaires et membres du Congrès, soutenant ainsi une activité qui a marqué le début d'un agenda très important pour les Amériques cette année-là.

Quelques semaines auparavant, il a visité plusieurs coopératives aux Pays-Bas, dont Rabobank, une banque coopérative, et Royal FloraHolland, le plus grand producteur coopératif de fleurs au monde, ainsi que des coopératives énergétiques et des coopératives de travailleurs. Ce programme, très chargé et fructueux, a valu au Directeur général, Jeroen DOUGLAS, d'être remercié.

Enfin, le 5 juin, le Président se trouvait à Marseille, en France, où il a participé à la conférence marquant le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération internationale des banques populaires (CIBP), institutions à la fois coopératives et communautaires, répondant aux besoins d'épargne et de crédit de millions de personnes. Il a souligné qu'il avait été très important de les soutenir à une telle occasion.

Le Président a indiqué que, bien entendu, il n'avait pas pu se rendre à toutes les activités des membres ni y participer mais qu'il s'était efforcé de leur adresser ses salutations et de leur apporter son soutien par messages et vidéos chaque fois que son emploi du temps le lui avait permis.

Enfin, il a fait une brève déclaration devant l'Assemblée sur le fait que la présentation de la nouvelle formule des cotisations et des droits de vote n'avait pas été incluse à cette occasion malgré la pleine conscience que la question avait été retardée depuis beaucoup trop longtemps déjà. Le Président a reconnu sincèrement qu'un consensus nécessaire n'avait pas pu être trouvé. Présenter la formule dans ces conditions aurait causé plus de tort que de bien, engendrant davantage de divisions que de solutions. Par conséquent, lui et son équipe dévouée ont décidé de conclure un processus qui avait été mené avec beaucoup d'efforts et de dévouement, en particulier ces dernières années par Alexandra WILSON.

Il a exprimé publiquement sa sincère gratitude pour le travail remarquable qu'elle avait accompli. Il a été décidé d'engager une nouvelle étape pour l'avenir. Son nouveau Directeur général déjà pleinement en fonction et fort d'une année d'expérience sera en mesure de reprendre les rênes. Avec la présence des quatre Présidents régionaux et son propre engagement continu, ils pourront s'engager sur une nouvelle voie et prendre l'engagement ferme de présenter la proposition à l'Assemblée générale de l'année prochaine, si toutes les conditions nécessaires étaient réunies.

Le Président a expliqué qu'une nouvelle formule serait proposée dans le but d'englober tous les membres, en tenant compte de leurs besoins, de leurs aspirations et de leurs capacités en tant que membres de l'ACI, tant en matière de cotisations que de droits de vote. Il a exprimé l'espoir que chacun comprendrait la raison du retard et la décision de ne pas présenter de proposition à ce stade, l'objectif étant de présenter, en temps voulu, une formule qui soit appropriée et durable pour de nombreuses années futures et qui soit acceptable et satisfaisante pour tous.

Le Président a remercié chaque participant pour sa compréhension et a donné la parole au Directeur général pour son rapport.

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMPRENANT LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024, LE RAPPORT SUR LE PLAN DE TRAVAIL 2025 ET SUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES**

Le Directeur général a commencé son rapport en remerciant le Président Ariel GUARCO et en déclarant être profondément touché et honoré de voir toutes les personnes présentes. Il a rappelé que leur première réunion avait eu lieu en Inde et que les retrouver aujourd'hui était pour lui une excellente nouvelle, compte tenu de la responsabilité qui incombe à un mouvement mondial d'une telle envergure.

Il a indiqué qu'il s'efforçait de rester conscient de cette responsabilité au quotidien même si chaque jour représentait un effort constant pour accomplir les tâches en cours. Il a ensuite expliqué qu'il souhaitait partager avec l'Assemblée les progrès réalisés depuis leur réunion en Inde. Il a présenté six axes de travail prioritaires et a déclaré qu'il guiderait les participants à travers ces six axes afin de leur donner un aperçu des efforts déployés par le Bureau mondial, en collaboration avec les directeurs régionaux et leurs équipes, les responsables sectoriels et les cinq comités thématiques. Ces initiatives, a-t-il souligné, visaient à bâtir une Alliance coopérative internationale pérenne.

Le Directeur général a expliqué qu'il guiderait l'Assemblée à travers ces six axes principaux en présentant l'état actuel des travaux. Il a commencé par souligner l'importance d'être une organisation pertinente. Il a réfléchi à la manière de définir les tendances contemporaines, en notant que 2025 avait été décrite comme une année charnière à bien des égards.

Il a constaté que le monde assistait à la montée du populisme et d'une ère de conflits, que le multilatéralisme devenait moins pertinent et était en déclin, que la mondialisation par le haut évoluait vers une trajectoire différente, plus bilatérale, déjà contraignante pour les régimes autocratiques et davantage encore dans les cadres multilatéraux.

Il a également souligné que l'année 2025, désignée Année internationale des coopératives, représentait un autre moment charnière pour le mouvement, lui insufflant une dynamique considérable. Il a exprimé sa profonde gratitude envers les Nations Unies pour cette reconnaissance internationale. Il a rappelé à l'Assemblée que, comme en témoignent les activités du Président, ils avaient participé ensemble à son lancement préliminaire et à son lancement officiel, et que, pendant toute cette année, ils poursuivraient la mise en œuvre des initiatives de l'Année internationale, jusqu'à la cérémonie de clôture officielle qui se tiendrait lors du Sommet social mondial.

Le Directeur général a expliqué que cela constituait un pont vers le deuxième Sommet social mondial pour le développement social qui se tiendrait à Doha, au Qatar. Lors de ce sommet, il entendait présenter leur équipe de leadership nouvellement créée, appelée « Coopératives et Mutuelles 50 » (CM50), comme une voix de premier plan pour démontrer au monde qu'une économie alternative était bel et bien possible.

Il a constaté que les Objectifs de développement durable n'avaient atteint que 18 % de leur réalisation prévue et qu'il ne restait que 5 années pour les atteindre. Le but du deuxième Sommet mondial social pour le développement, a-t-il souligné, était de traiter la question urgente de savoir comment garantir une planète véritablement durable face à l'ensemble des défis mondiaux.

Il a ensuite réfléchi aux tendances actuelles, déclarant que la réponse stratégique de l'organisation avait été de promouvoir ce qu'il a décrit comme une « mondialisation par le bas ». Alors que la mondialisation par le haut était en crise, le mouvement coopératif était florissant et les membres eux-mêmes constituaient la preuve vivante de cette mondialisation alternative, portée par la base.

Le Directeur général a déclaré que le mouvement coopératif avait une histoire faite de résilience, ayant traversé la Première et la Seconde Guerre mondiale et il s'est dit confiant dans sa capacité à surmonter aussi les défis actuels. Il a rappelé que cette histoire mettait en évidence le besoin d'unité, affirmant qu'ils formaient un seul mouvement, avec une seule stratégie et avec l'expérience d'une même identité.

Il a déclaré que cela avait été son principe directeur depuis son arrivée dans l'organisation et qu'il croyait fermement que c'était la voie qu'il devait suivre. Il a indiqué qu'il présenterait plus tard la version finale de la stratégie, fruit du travail de tous, la décrivant comme l'Alpha et l'Oméga de ses efforts. Il a insisté sur le fait qu'elle représentait la véritable réponse de l'organisation.

Il a souligné que tout commençait par la Déclaration sur l'identité coopérative qu'il a décrite comme l'âme et le fondement du mouvement. À partir de là, a-t-il poursuivi, l'organisation disposait désormais d'un Oméga : une mission claire en tant que mouvement uni visant à accroître sa présence dans l'économie mondiale. Il a affirmé que le mouvement coopératif méritait de se développer davantage.

Le Directeur général a fait remarquer que certains de ses collègues avaient suggéré que la force combinée des trois millions de coopératives méritait un siège au G7 ; il était toutefois convaincu qu'elles pouvaient accomplir bien plus. Il a expliqué que la stratégie actualisée qu'il présenterait ultérieurement, synthétisait l'ensemble de ces réponses.

À un niveau plus opérationnel, il a noté que l'organisation de l'Assemblée générale avait constitué une part importante de son travail, bien qu'elle ait été fortement soutenue par Cooperatives UK et par Cooperative Group, qui avaient tous deux apporté une assistance exceptionnelle.

Il a ajouté qu'un autre point à examiner ultérieurement concernait l'amélioration des statuts pour y apporter notamment une plus grande clarté en matière de responsabilité. Il a souligné qu'un temps considérable avait aussi été consacré aux travaux avec le Comité de gouvernance et le Comité des ressources humaines ainsi qu'au développement de procédures de gestion en ligne, le tout pour garantir le bon fonctionnement de l'organisation dans le cadre d'un seul mouvement, d'une seule stratégie et d'une seule proposition de marque.

Le Directeur général a déclaré que la question des cotisations et des droits de vote avait déjà été soulevée par le Président. Il a insisté sur la nécessité d'une organisation pérenne. Il a demandé à l'Assemblée de faire preuve de patience pendant une année encore afin d'élaborer une proposition qui s'appuierait sur l'ensemble du travail accompli par le groupe de travail dédié tout en proposant une vision à plus long terme de la manière dont les cotisations et les droits de vote devraient s'aligner sur un futur cadre de gouvernance. Ce cadre, a-t-il expliqué, positionnerait l'ACI comme une plateforme dynamique pour un nouveau contrat social au sein d'une économie mondialisée.

Il a ensuite évoqué le Groupe consultatif sur l'identité coopérative, décrivant la consultation sur l'identité comme un projet en cours, lancé en 2021. L'initiative, a-t-il précisé, avançait par étapes sous la direction d'Alexandra WILSON. Il a rappelé à l'Assemblée que cet effort visait à renforcer notre identité commune.

Il a expliqué que les valeurs du mouvement, ses principes d'action et ses fondements directeurs devaient périodiquement être alignés sur le contexte scientifique et sociétal du moment, et que c'était précisément ce que l'organisation faisait.

S'agissant de l'adhésion, il a indiqué que des programmes de fidélisation et de recrutement étaient en cours. Les retours constants reçus, a-t-il souligné, exprimaient une demande d'offres concrètes et à forte valeur ajoutée en contrepartie d'un soutien continu. Il a assuré l'Assemblée que l'organisation travaillait avec diligence pour répondre à cette attente. Il a insisté sur le fait que l'équipe était relativement réduite mais qu'elle était très engagée et s'est dit convaincu qu'elle parvenait à des propositions de plus en plus convaincantes.

Abordant la communication, le Directeur général a expliqué qu'une série d'initiatives était en cours, soulignant que l'Année internationale des coopératives avait généré une charge de travail exceptionnelle pour l'équipe de communication.

Le Directeur général a souligné que des publications quotidiennes avaient couvert l'ensemble des activités de l'organisation, comme celles présentées par le Président, mais que cela ne représentait que la partie émergée de l'iceberg. De nombreuses autres initiatives étaient en cours, et des efforts avaient été déployés pour les consolider et les communiquer efficacement.

Il a ensuite évoqué le CM50 en soulignant que celui-ci n'existait pas encore lors de la dernière réunion des membres à New Delhi. À cette époque, le concept circulait encore de manière informelle dans les couloirs de la Conférence coopérative mondiale. Son développement avait été largement porté par l'énergie et

l'engagement de Shaun TARBUCK qui, après avoir pris sa retraite en tant que Directeur général de l'ICMIF, s'était consacré à faire progresser cette initiative.

Il a expliqué que Cercle de leadership des coopératives et des mutuelles (CM50) avait depuis été créé, porté par l'enthousiasme marqué des directeurs généraux des principales coopératives répertoriées dans le Moniteur mondial des coopératives qui souhaitaient en faire leur propre plateforme. Dès le départ, le CM50 avait eu pour ambition de se présenter de manière visible au Sommet social mondial, ce qui avait toujours constitué son principal résultat attendu.

Il a exprimé l'espoir que ce groupe resterait uni et évoluerait vers leur propre Forum économique coopératif mondial en soulignant que les grands défis mondiaux — durabilité, égalité et paix — n'avaient pas été résolus, même sous l'égide morale du Forum économique mondial.

Le Directeur général estimait qu'il était temps pour le mouvement coopératif de créer son propre Forum économique mondial et le CM50 incarnait cette ambition. À cet égard, il a expliqué qu'une nouvelle édition spéciale du Moniteur mondial des coopératives serait publiée comprenant des entretiens avec des membres de CM50.

Il a également rappelé que l'Alliance coopérative internationale célébrait cette année son 130<sup>e</sup> anniversaire. Cette étape serait mise en valeur au travers de diverses initiatives médiatiques. Il a encouragé tous les participants à relayer en continu le message des 130 ans d'histoire de l'ACI.

Le Directeur général a en outre souligné le soutien renouvelé au domaine .coop, que l'ACI codétient avec NCBA CLUSA, le décrivant comme le domaine de premier niveau destiné aux coopératives. Il a exhorté les organisations à adopter un domaine .coop, affirmant qu'il s'agissait du moyen le plus efficace pour communiquer leur identité coopérative.

Il a également annoncé le lancement de nouveaux podcasts, notamment ceux consacrés à la jeunesse, et a souligné que l'organisation travaillait à une expérience de marque unifiée. Un plan stratégique de communication était en cours d'élaboration en arrière-plan et devait être mis en œuvre l'année suivante. Il a conclu en indiquant que, comme l'illustrait la présentation, de nombreuses initiatives étaient activement menées en matière de communication.

Le Directeur général a ensuite abordé le sujet de la stratégie soulignant que, sans aucune exagération, celle-ci avait constitué un volet majeur du travail de l'organisation. Il a expliqué que l'élaboration de la nouvelle stratégie, qu'il entendait présenter à l'Assemblée générale pour approbation formelle dans deux points de l'ordre du jour, avait été une entreprise de grande ampleur.

Il a rappelé que le Conseil d'administration lui avait demandé, lors de sa toute première réunion en tant que membre, un an et trois mois plus tôt, que la stratégie existante soit actualisée. La stratégie actuelle, a-t-il indiqué, serait remplacée par celle qu'ils étaient désormais prêts à adopter.

La stratégie proposée aurait pour titre « *Pratiquer, Promouvoir et Protéger* » avec pour objectif de rendre le mouvement coopératif plus fort et plus influent à l'avenir. Une fois approuvée, a-t-il expliqué, la stratégie serait mise en œuvre de deux manières : une version complète destinée à un usage interne et une version de communication condensée de douze à seize pages. Il a ajouté que cette version de communication devrait être lancée lors de la clôture de l'Année internationale des coopératives, à Doha (Qatar), du 4 au 6 novembre

Le Directeur général a expliqué que, une fois approuvé, le document servirait également de ligne directrice opérationnelle pour les secteurs, les régions et son propre Bureau mondial, permettant ainsi l'élaboration de plans de travail plus détaillés, concrets et applicables. Il a indiqué qu'il s'agissait de la prochaine étape de la stratégie.

Concernant l'Année internationale des coopératives, il a insisté sur le fait que l'ACI avait mené un important travail de coordination, de promotion et de communication. Il a indiqué avoir déjà

suffisamment évoqué le CM50 mais s'est dit ravi d'annoncer que, la semaine précédente, avait eu lieu le lancement officiel d'une nouvelle collaboration avec Regenagri.org.

Il a précisé qu'il s'agissait de l'une des dernières innovations, à laquelle il avait également contribué dans son organisation précédente et s'est félicité de pouvoir intégrer le mouvement Solidaridad au sein de cette communauté.

Le Directeur général a expliqué que l'Assemblée avait examiné l'initiative sectorielle de l'OACI (Organisation coopérative agricole internationale), axée sur l'agriculture régénératrice avec notamment la gestion saine des sols, l'utilisation rationnelle de l'eau et les puits de carbone – des pratiques qui, selon lui, représentent l'avenir de l'agriculture paysanne.

Il a ensuite évoqué Co-op Cloud qui venait tout juste de démarrer en tant que groupe de travail. Il a indiqué que le Comité des politiques lui avait demandé de tenir l'un des engagements qu'il avait pris envers l'organisation lors de son recrutement. Il a souligné que l'organisation devait établir un pont entre continuité et innovation et que cette initiative numérique — une base de données capable de fournir un ensemble de solutions — visait à favoriser et à accélérer les échanges entre coopératives ainsi qu'à améliorer l'apprentissage et la formation.

À titre de premier exemple il a rapporté que, grâce à Stephen GILL et à son directeur technique favorable aux coopératives, un protocole d'accord avait été signé en lien avec cette initiative. Ce protocole serait le premier d'une série de « verticales » envisagées dans le cadre du nouveau système cloud. Il a également mentionné le « think-and-do tank » interne, élaboré pour renforcer et développer une série d'initiatives novatrices.

Le Directeur général a insisté sur l'importance de maintenir la connectivité avec le CM50, soulignant que celui-ci pourrait servir de pôle innovant pour les webinaires sur les avantages coopératifs qui ont été élaborés. Il a fait référence à l'initiative *Principle6.coop*, dirigée par Howard BRODSKY, dont les contributions avaient également été déterminantes dans l'élaboration de la stratégie examinée par l'Assemblée.

Il a ajouté que des travaux étaient en cours sur le nouveau *Moniteur mondial des coopératives*. Et, last but not least, il a abordé l'importance de la labellisation. Il a expliqué que, s'intéressant de près à cette question — ayant codéveloppé un label Fair-Trade — il était convaincu qu'une marque ou un label mondial serait le moyen le plus efficace de protéger le mouvement coopératif contre l'empiètement des prétendues entreprises sociales. Il a souligné que les coopératives étaient la « A-Team » et non des B Corp et que leur identité d'« A Corp » représentait le véritable noyau coopératif.

Il a également fait référence à la proposition carbone dans l'affaire Regenagri, qu'il avait évoquée précédemment, avant de passer à une autre initiative stratégique majeure : le lancement du *Portail du droit coopératif*, prévu plus tard dans l'année. Il a insisté sur l'importance de centraliser toute la législation coopérative dans un lieu unique et accessible, car cela constituerait un outil essentiel pour l'évaluation comparative et l'amélioration des législations coopératives à l'échelle mondiale. Il a conclu en reconnaissant l'important travail nécessaire pour mener cette initiative à bien.

Il a indiqué qu'en lien avec les initiatives précédentes, un petit plan d'affaires était en cours d'élaboration pour une nouvelle entité juridique destinée à fournir des services juridiques directs pour soutenir la croissance des entreprises coopératives.

Le Directeur général s'est également félicité de la relance d'un projet mené en collaboration avec le gouvernement des Émirats arabes unis, visant à établir un Conseil coopératif et à dynamiser le mouvement coopératif dans cette région du monde.

Il a par ailleurs indiqué que la Cour internationale de Justice avait demandé à l'ACI, conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), de promouvoir le droit de grève dans le cadre d'un nouveau volet de travail au sein de l'équipe juridique. Il a également évoqué les efforts déployés par l'équipe en

matière de renforcement des capacités et de gestion du programme financier de l'organisation avec l'Union européenne, précisant qu'il s'agissait du deuxième contrat conclu avec l'Union européenne.

Le Directeur général a expliqué que le programme avec l'Union européenne était conçu pour mettre en œuvre une série d'interventions impliquant des membres dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays émergents d'Asie et d'Afrique, ainsi qu'en Amérique latine. L'objectif était d'assurer, par le biais d'ateliers, entre autres activités, la mise en œuvre réussie d'une série de volets de travail.

Il a indiqué qu'entrer dans tous les détails à ce stade serait trop long mais il a souligné que la solidité interne du programme était essentielle. À cette fin, du personnel supplémentaire y a été affecté afin de garantir le plein respect des réglementations strictes de l'Union européenne.

Le Directeur général a déclaré que, deux jours auparavant, au musée de Rochdale – le lieu même où les pionniers avaient fondé le mouvement coopératif – le Groupe de travail sur le patrimoine culturel coopératif s'était réuni pour élaborer une norme définissant ce qui constitue un patrimoine culturel coopératif.

Il a expliqué que l'objectif était de mettre en valeur ce qu'ils appelaient les « berceaux incontestés » du mouvement coopératif en lançant le Programme sur le patrimoine culturel coopératif au Brésil, avec l'OCB comme généreux sponsor de cette initiative.

Le Directeur général a abordé des thèmes transversaux, notant que l'ACI comptait cinq comités thématiques : jeunesse, genre, recherche, législation et développement international, chacun menant activement ses initiatives respectives.

Il a abordé la question de la collecte de fonds, la qualifiant d'enjeu important. Il a souligné que, même si l'organisation ne cherchait pas à devenir dépendante de sources de revenus externes, il était néanmoins avantageux d'obtenir des financements complémentaires en plus des revenus provenant des cotisations des membres.

Il a également annoncé une nouvelle encourageante : un financement de soutien d'un montant de 110 000 euros était déjà en cours d'acheminement. Le Directeur général a par ailleurs indiqué que Shaun TARBUCK, Président du Comité d'audit et des risques, fournirait ultérieurement des informations plus détaillées sur la situation financière de l'année en cours. Il a reconnu les préoccupations liées au fait que plusieurs membres appartenant à la tranche de cotisation la plus élevée rencontraient des difficultés à honorer leurs obligations financières envers l'ACI. Il a déclaré que cette situation soulignait l'urgence nécessaire de faire progresser la réforme à la fois de la structure de vote et du système de cotisations.

Le Directeur général a ensuite insisté sur le fait qu'en collaboration avec le Comité de gouvernance et d'alerte dans le cadre d'un nouveau dispositif d'intégrité. Le code de conduite, a-t-il expliqué, s'appliquerait à tous les coopérateurs alignés sur l'écosystème de l'ACI, y compris tous les membres présents, et servirait de norme de bonne conduite.

Le Protocole de protection des lanceurs d'alerte, quant à lui, offrirait un mécanisme formel permettant à toute personne – victime présumée ou avérée – ayant subi ou constaté un manquement, un harcèlement, une fraude ou de tout autre comportement contraire à l'éthique, de signaler les faits. Il a souligné que l'institutionnalisation de ce processus était essentielle pour renforcer la responsabilité et encourager le mouvement à respecter les normes de conduite les plus élevées.

Il a indiqué que ces documents étaient en cours d'élaboration et seraient présentés au Conseil d'administration d'ici novembre, puis communiqués à tous les membres.

Le Directeur général a indiqué que l'organisation avait mis en place de nouveaux cadres de gestion de la performance, en commençant par lui-même, son responsable d'évaluation et le Président, afin de garantir un cadre de gestion de la performance clair et structuré — une approche inédite pour l'organisation. Il a

expliqué que ce cadre était désormais étendu aux Directeurs régionaux et qu'il serait ensuite appliqué à l'ensemble du personnel des différentes entités de l'ACI.

Sur le plan financier, il a déclaré que le cycle de reporting avait été davantage aligné sur un système de reporting standard et qu'un plan de gestion des risques financiers actualisé était en cours d'élaboration.

Le Directeur général a conclu en déclarant qu'il estimait que l'aperçu présenté reflétait fidèlement les activités menées par lui-même et son équipe.

Le Président a remercié Jeroen DOUGLAS pour son rapport et, en l'absence d'autres questions, a proposé de passer au point suivant.

### **APPROBATION DES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Pour la présentation de ce rapport, le Président a donné la parole à Shaun TARBUCK, Président du Comité d'audit et des risques et à Karine MORRIS de RSM InterAudit.

Shaun TARBUCK s'est présenté, rappelant qu'il avait été pendant 20 ans Directeur général de l'ICMIF, l'organisation sectorielle d'assurance coopérative et qu'il y avait travaillé pendant 30 ans au total avant de quitter ses fonctions en novembre de l'année précédente.

Il a expliqué qu'il consacrait désormais son temps à contribuer activement à diverses initiatives telles que le CM50 et qu'il présidait actuellement le Comité d'audit et des risques. Il a ajouté avec humour que le Directeur général de l'ACI le tenait bien occupé puisqu'il présidait également le Coop Exchange dont le Directeur général était Stephen GILL, illustrant ainsi l'interconnexion de ces initiatives.

Il a fait remarquer qu'il considérait ces années comme ses années de « restitution » au service d'organisations guidées par une mission qu'il était très fier de soutenir. Il a précisé qu'il participait également à quelques autres activités ajoutant avec humour qu'il n'était pas « trop » retraité.

Shaun TARBUCK a exprimé sa gratitude envers ses collègues du Comité d'audit et de gestion des risques : Carlos ZARCO, Alexandra WILSON, Doug O'BRIEN et Simona CAVAZZUTTI, adressant des remerciements particuliers à Alexandra Wilson sous la présidence de laquelle le Comité avait obtenu d'aussi bons résultats en 2024.

Il a également crédité Jeroen DOUGLAS et Véronique BENET de la mise en œuvre d'améliorations significatives, soulignant que le Directeur général avait déjà mentionné les avantages d'un échéancier plus clair. Il a fait remarquer que l'organisation recevait désormais des rapports réguliers et que les budgets étaient préparés l'année précédant leur mise en œuvre, des mesures qui, selon lui, relevaient d'une saine logique économique.

Il a déclaré que la réalisation dont il était le plus fier en 2024 était que l'organisation ait réussi à dégager un bénéfice. Il a rappelé qu'il avait siégé au Comité qui avait recruté Jeroen DOUGLAS et a rappelé que l'une des principales attentes était de ramener l'ACI à la rentabilité dès sa deuxième année. Il a félicité le Directeur général pour avoir atteint cet objectif dès la première année.

Shaun TARBUCK a souligné que cette réalisation revêtait une importance particulière étant donné que le Bureau mondial avait enregistré quatre années consécutives de pertes et que l'ACI, dans son ensemble, avait enregistré deux années de pertes consolidées plaçant l'organisation dans une situation financièrement vulnérable. Il a indiqué que l'ACI avait désormais dégagé un modeste bénéfice de 250 000 euros, ce qui constituait une avancée significative vers une stabilité financière accrue.

Il a attribué ce résultat à trois facteurs : la conférence réussie en Inde qui avait été très bien accueillie ; une légère restructuration au sein de l'ACI, notamment au niveau des effectifs et le renouvellement de la proposition de financement de l'Union européenne.

Il a ajouté que tous ces facteurs avaient contribué à dégager un bénéfice dès la première année. Il a ajouté qu'il ne s'attarderait pas davantage sur scène, tous les membres ayant reçu les informations

nécessaires dans leur dossier d'Assemblée générale. Il a réaffirmé que cet excédent était une excellente nouvelle pour l'organisation, qui entame ainsi sa première année de redressement financier.

Résultats annuels en euros	2024	2023
Afrique *	-86 338	-48 469
Amériques *	25 698	6 109
Asie & Pacifique*	121 820	14 985
Bureau mondial	188 479	-385 223
<b>ACI consolidé</b>	<b>249 658</b>	<b>-389 758</b>
Cooperatives Europe	-2 865	41 841
50 % DotCoop	-95 532	-40 928

\* Avant consolidation

Shaun TARBUCK a ensuite annoncé qu'il allait céder la parole à l'auditrice, Karine MORRIS de RSM InterAudit, qui se joindrait à la réunion en ligne. Il a souligné qu'il s'agissait d'une bonne pratique de gouvernance que de permettre aux membres d'entendre les auditeurs et, s'ils le souhaitaient, de leur poser des questions.

Karine MORRIS s'est présentée comme la commissaire aux comptes et a confirmé que son équipe avait audité les comptes présentés à l'Assemblée. Elle a commencé par indiquer que l'audit avait abouti à un rapport sans réserve, ce qui signifie que le bénéfice de l'exercice et les fonds propres de l'organisation donnaient une image fidèle et sincère de sa situation financière.

Karine MORRIS a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention d'entrer dans le détail des chiffres puisque tous les membres en avaient déjà pris connaissance dans les documents reçus pour l'Assemblée générale. Comme cela a déjà été signalé, l'année a été bonne, avec un résultat positif reflété dans le bilan. Elle a souligné qu'il n'y avait pas eu de changements majeurs. Elle a ajouté qu'en tant que commissaires aux comptes, ils avaient examiné non seulement les données financières mais aussi les systèmes sous-jacents et les contrôles internes.

Elle a invité les membres à poser leurs questions les assurant qu'elle se ferait un plaisir d'y répondre.

Shaun TARBUCK l'a remerciée et a demandé s'il y avait des questions pour l'auditrice. N'en voyant aucune, il a annoncé que l'Assemblée allait à présent passer au vote, précisant que cela servirait à la fois à maintenir tout le monde en alerte et à faire travailler leurs bras, plusieurs votes étant prévus ensuite.

Il a rappelé aux participants que le Comité d'audit et des risques avait déjà examiné les comptes en détail et que le Conseil d'administration les avait également analysés. Toutefois, il a souligné que la décision finale appartenait désormais aux membres.

Les membres ont ainsi été invités à voter et à lever leurs cartons.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les membres ont été remerciés de leur participation et il a été proposé de passer au point suivant de l'ordre du jour.

#### DÉCHARGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Shaun TARBUCK a indiqué que les membres étaient également tenus de décharger formellement le commissaire aux comptes, confirmant ainsi que ce dernier avait rempli ses obligations pour l'exercice. Il a précisé que cette obligation s'appliquait spécifiquement à une AISBL établie en Belgique.

Il a confirmé que les commissaires aux comptes s'étaient acquittés de leurs fonctions avec compétence et les a remerciés. L'Assemblée a ensuite été invitée à voter.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité la décharge du commissaire aux comptes.

Les membres ont été remerciés pour leur approbation et Karine Morris a été remerciée pour son travail.

#### **DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Shaun TARBUCK a annoncé que le point suivant à l'ordre du jour était la décharge des administrateurs pour l'exercice financier récemment clos. Il a fait remarquer que ceux qui siégeaient dans des Conseils d'administration comprendraient la responsabilité que cela impliquait, les administrateurs s'engageant de fait à vie. Toutefois, étant donné que les membres sont propriétaires de l'organisation, il leur a été demandé de décharger formellement les administrateurs pour cet exercice.

Les participants ont été invités à voter.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité la décharge des administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

#### **DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS POUR LA NON-TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DANS LES SIX MOIS SUIVANT LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Shaun Tarbuck a indiqué que, l'organisation étant enregistrée à Bruxelles en tant qu'ASBL, elle était tenue de tenir son Assemblée générale avant le 30 juin. L'Assemblée de cette année s'est tenue avec deux jours de retard.

Les membres ont été invités à donner formellement décharge aux administrateurs pour le retard dans la convocation de l'Assemblée générale, même si ce retard n'avait été que de deux jours.

L'Assemblée a été appelée à voter sur ce point.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité la décharge des administrateurs pour ne pas avoir organisé l'Assemblée générale ordinaire dans les six mois suivant la clôture de l'exercice précédent.

#### **APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE CLÔTURANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Shaun TARBUCK a indiqué que l'Assemblée allait à présent examiner le budget de l'exercice en cours. Il a souligné que, durant ses trente années d'implication au sein de l'ACI, c'était la première fois qu'un budget était préparé et présenté avant le début de l'exercice ce qui, a-t-il noté, était la manière correcte de procéder.

Il a expliqué que le Conseil d'administration avait déjà examiné et approuvé le budget et que le Comité d'audit et des risques l'avait également analysé en détail. Toutefois, en tant qu'organisation établie en Belgique, l'approbation formelle du budget par l'Assemblée générale était requise.

Shaun TARBUCK a annoncé que l'approbation du budget par l'Assemblée était nécessaire et qu'il formulerait quelques remarques concernant les difficultés liées à son équilibre. Il a indiqué que le budget présentait un léger excédent, principalement parce qu'il n'y avait pas de source de revenus provenant du Congrès de l'ACI, lequel apportait un soutien une année sur deux.

Il a rappelé aux membres qu'ils avaient reçu le budget dans leur dossier pour l'Assemblée générale et a indiqué que l'organisation proposait un budget équilibré. Il a souligné que l'ACI continuerait de présenter chaque année des budgets équilibrés, cela étant considéré comme une bonne pratique pour une entreprise et une association professionnelle.

BUDGET GLOBAL 2025 EN EUROS					
	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 985 223</b>	<b>535 703</b>	<b>809 422</b>	<b>686 054</b>	<b>4 016 402</b>
<b>Total des cotisations des membres</b>	<b>1 172 573</b>	<b>76 453</b>	<b>385 451</b>	<b>389 205</b>	<b>2 023 682</b>
Revenus provenant des cotisations des membres	3 356 828	0	0	0	3 356 828
Provision pour créances douteuses	-287 904	0	0	0	-287 904
Redistribution des cotisations	-1 693 537	76 453	385 451	389 205	-842 428
Comités thématiques	-20 000				-20 000
Allocation sectorielle (12 %)	-343 933	0	0	0	-343 933
Allocation régionale	-1 329 604	76 453	385 451	389 205	-478 495
<b>Réunions, ventes de services</b>	<b>0</b>	<b>73 394</b>	<b>90 367</b>	<b>31 000</b>	<b>194 761</b>
<b>Subventions, revenus de projets</b>	<b>630 150</b>	<b>385 856</b>	<b>329 751</b>	<b>235 849</b>	<b>1 581 606</b>
<b>Contributions et dons</b>	<b>182 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>212 500</b>
<b>Financier/intérêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 853</b>	<b>0</b>	<b>3 853</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>-1 984 172</b>	<b>-533 734</b>	<b>-806 274</b>	<b>-685 800</b>	<b>-4 009 980</b>
<b>Services et autres biens</b>	<b>-651 122</b>	<b>-255 168</b>	<b>-274 867</b>	<b>-219 800</b>	<b>-1 400 956</b>
Locaux	-85 544	-16 168	-26 858	-40 800	-169 370
Bureau mondial	-14 270	-3 260	-7 458	-6 000	-30 988
Voyages	-99 967	-96 446	-55 133	-97 000	-348 546
IT	-32 760	-16 140	-17 582	-9 000	-75 482
Services externes	-265 550	-38 168	-165 084	-32 000	-500 802
Frais de réunion	-153 031	-84 986	-2 752	-35 000	-275 769
<b>Personnel</b>	<b>-1 276 301</b>	<b>-271 227</b>	<b>-430 903</b>	<b>-375 000</b>	<b>-2 353 431</b>
<b>Amortissement</b>	<b>-6 750</b>	<b>0</b>	<b>-1 835</b>	<b>0</b>	<b>-8 585</b>
<b>Autres dépenses – Appui aux projets</b>	<b>-30 000</b>	<b>0</b>	<b>-92 614</b>	<b>-91 000</b>	<b>-213 614</b>
<b>Frais financiers</b>	<b>-20 000</b>	<b>-7 339</b>	<b>-6 055</b>	<b>0</b>	<b>-33 394</b>
<b>REVENU NET</b>	<b>1 050</b>	<b>1 970</b>	<b>3 148</b>	<b>254</b>	<b>6 422</b>

Les membres ont été invités à voter.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité le budget de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Shaun TARBUCK a exprimé sa gratitude pour l'approbation du budget.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, il a été souligné que l'élaboration du budget en octobre ou novembre avait toujours constitué un défi – comme le savent tous les dirigeants d'entreprise – compte tenu de la difficulté de prévoir les conditions futures dans un environnement mondial incertain.

Shaun TARBUCK a reconnu, comme l'avait déjà mentionné le Directeur général, que certains membres des organisations faïtières rencontraient des difficultés financières en raison du retrait du soutien soit de la part des pouvoirs publics, soit de la part de leurs propres membres. Cette situation était particulièrement difficile pour certains membres, en particulier aux États-Unis et au Canada.

Il a expliqué que l'organisation avait travaillé avec ces membres pour réduire leurs cotisations annuelles ou pour leur accorder un report de paiement, en tenant compte de cet ajustement afin de garantir que le budget puisse rester équilibré. Il a réaffirmé la confiance de l'organisation quant à sa capacité à atteindre son objectif de maintenir une situation financière équilibrée.

Shaun TARBUCK a reconnu que, malgré l'impact sur le compte de résultat de l'organisation, l'Assemblée générale avait été réunie avec succès et il a exprimé sa gratitude à tous les participants, en particulier aux membres dont les cotisations avaient contribué à rendre la réunion possible.

Il a constaté que, sous la direction de Jeroen DOUGLAS, la participation aux événements de l'ACI avait augmenté, ce qui avait eu un effet positif sur la situation financière de l'organisation. Il s'est félicité de cette tendance et a noté que l'obtention de l'approbation de certaines propositions auprès de l'Union européenne et des Émirats arabes unis avait également été très utile.

Il a toutefois souligné que, même si ce financement était précieux à ce stade, il ne constituait pas une source de revenus durable à long terme pour la prestation des services de l'organisation. Il a indiqué que le CM50 devrait contribuer à compenser une partie des coûts liés à la participation au Sommet social mondial de Doha, les contributions des participants devant soutenir l'initiative. Il a expliqué que l'équipe travaillait activement sur tous ces points en coordination avec Jeroen DOUGLAS afin d'assurer l'équilibre budgétaire d'ici la fin de l'année, et s'est dit confiant quant à la réalisation de cet objectif.

Il a souligné que l'organisation surveillait de près ses finances et a ajouté qu'elle explorait également de nouvelles sources de revenus pour assurer sa pérennité.

Shaun TARBUCK a fait référence à la mention précédente de Co-op Cloud en soulignant que l'organisation n'acceptait pas simplement les pertes de revenus de cotisations enregistrées au cours de l'année. Au contraire, des efforts actifs étaient déployés pour équilibrer les comptes.

Il a déclaré qu'il était absolument essentiel pour le Conseil d'administration de veiller à ce que le budget reste en équilibre et que l'organisation réalise l'excédent nécessaire pour mener efficacement ses activités. Il a ajouté que c'était un moment particulièrement enthousiasmant pour le faire, compte tenu de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

Shaun TARBUCK a conclu en présentant un aperçu général des prévisions financières pour 2025 et de la situation à laquelle l'organisation s'attendait en fin d'année, avant d'exprimer sa gratitude à l'ensemble des participants.

Le Président a exprimé sa sincère gratitude à Shaun TARBUCK, le félicitant pour son excellent travail, la présentation des rapports et l'exposé du budget.

Le Président a déclaré qu'il estimait que l'organisation se trouvait désormais dans une position optimale pour affronter le reste de l'année, une année particulièrement importante, tout en se préparant pour l'avenir grâce à un plan stratégique actualisé pour les années à venir. Il a ajouté qu'avec un budget

correctement aligné pour soutenir cette stratégie, l'organisation était bien placée pour aller de l'avant avec confiance.

Il a déclaré qu'il considérait cela comme fondamental et important. Il a souligné que l'organisation avait obtenu ces résultats malgré un monde de plus en plus complexe, rendant la participation toujours plus difficile. Il a exprimé sa profonde reconnaissance pour l'effort consacré à la présentation des états financiers, du budget et du plan prospectif.

### **APPROBATION ET ADOPTION D'UN NOUVEAU TEXTE COORDONNÉ POUR LES STATUTS DE L'ASSOCIATION**

Le Président a ensuite annoncé qu'il poursuivrait avec le point suivant de l'ordre du jour, relatif à l'adoption d'une nouvelle version des Statuts. Il a expliqué qu'à la suite de la dernière modification des Statuts, des erreurs avaient été relevées dans les versions française et espagnole. Ces erreurs étaient passées inaperçues lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2023, notamment dans l'Annexe A des Statuts, relative à l'identité coopérative.

Il a souligné qu'en vertu du droit belge, la version française des Statuts était la seule version officielle et qu'il était donc essentiel qu'elle corresponde exactement au texte adopté lors du Congrès de Manchester en 1995. Il a ensuite cédé la parole à la Présidente du Comité de gouvernance, Alexandra WILSON.

Alexandra WILSON a remercié les membres et a indiqué qu'elle s'efforcera de fournir des explications aussi claires que possible. Elle a exprimé l'espoir que chacun avait pris le temps de lire le rapport inclus dans leur dossier de convocation à l'Assemblée générale puisqu'elle ne passerait pas en revue tous les détails des modifications. Elle a encouragé les membres à se reporter à leurs documents s'ils souhaitaient vérifier une formulation particulière.

Alexandra WILSON a expliqué que quatre décisions distinctes, toutes interdépendantes, devaient être prises. Elle prévoyait de commencer par une introduction générale, puis d'aborder les quatre décisions une à une. Elle a ajouté qu'elle ferait une pause après son introduction pour permettre aux membres de poser des questions, afin qu'ils puissent exprimer et résoudre leurs préoccupations avant de passer aux résolutions proprement dites.

Elle a rappelé à l'Assemblée qu'en 2023, l'ACI avait adopté de nouveaux statuts en réponse aux modifications apportées au Code des sociétés belge, en vertu duquel l'ACI était enregistrée comme organisation internationale sans but lucratif. Une période de transition avait été accordée, à l'issue de laquelle nous étions tenus de nous conformer au nouveau code, et les nouveaux statuts ont été adoptés en conséquence. Elle a expliqué que la proposition actuelle impliquait une série d'ajustements à ces articles.

Alexandra WILSON a expliqué que certaines des révisions proposées n'étaient que des ajustements conçus non pas pour modifier le fond des Statuts mais pour ajouter des éléments afin destinés à offrir une plus grande clarté et transparence.

Ces révisions traitaient notamment de la responsabilité en matière de performance du personnel au sein de l'ACI, et notamment de la question de savoir qui était chargé de veiller à ce que les membres du personnel disposent de plans de performance, que leur performance soit évaluée et que toutes les questions connexes soient correctement gérées. Parmi les amendements figuraient de nouvelles dispositions spécifiquement consacrées à ce sujet.

Elle a ajouté que le Comité de gouvernance avait également commencé à examiner la question de la parité entre les genres au sein des organes directeurs de l'ACI. Elle a souligné que la promotion de l'égalité des genres était depuis longtemps une ambition fondamentale de l'ACI.

Alexandra WILSON a fait remarquer que l'engagement de l'ACI en faveur de l'égalité des genres n'était pas nouveau mais que l'organisation avait commencé à se pencher sur la question en interne et à reconnaître que ses organes directeurs étaient encore loin d'atteindre la parité. La question qui se pose désormais, a-

t-elle déclaré, était de savoir quelles mesures concrètes pourraient être prises pour remédier à ce déséquilibre.

Pour illustrer son propos, elle a observé que le Conseil d'administration était composé de trente membres dont six seulement étaient des femmes. La situation, a-t-elle expliqué, était compliquée par la structure du conseil : sur les trente sièges, quinze étaient des postes désignés. Parmi ceux-ci figuraient le siège de la Présidence, les sièges de chacun des Présidents régionaux, les sièges de chacune des organisations sectorielles, ainsi que les sièges occupés par les Présidents du Comité de la jeunesse et du Comité pour l'égalité entre les genres.

Elle a expliqué que, parmi les titulaires des quinze sièges désignés, seules deux étaient des femmes : la Présidente du Comité pour l'égalité des genres et la Représentante des jeunes. Elle a précisé que cette dernière quitterait bientôt ses fonctions et serait remplacée, ce qui laissait planer l'incertitude quant au maintien de deux femmes parmi les membres du Conseil. Les quatre autres femmes siégeant au Conseil occupaient des sièges non réservés.

Alexandra WILSON a déclaré que le Conseil ne pourrait atteindre la parité hommes-femmes dans son ensemble que si chaque organe constituant chargé de nommer des membres au Conseil s'efforçait également d'atteindre cette parité au sein de sa propre structure.

Elle a conclu que le Comité de gouvernance avait donc décidé de collaborer étroitement avec le Comité pour l'égalité des genres afin d'élaborer un plan à long terme pour traiter cette question. Elle a reconnu que la réalisation de la parité nécessiterait des modifications des règles des organisations régionales et sectorielles, ainsi que des autres organes constituants, et que de tels changements ne surviendraient pas du jour au lendemain. Néanmoins, les Comités ont convenu que le processus devait commencer. En conséquence, les statuts de l'ACI intégreraient les mesures réalisables à ce stade. Elle a expliqué que les amendements proposés se résumaient à une série de déclarations timides, visant principalement à reconnaître l'importance de promouvoir les femmes et, de même, les jeunes, à des postes de direction au sein de l'ACI et à encourager de tels efforts dans toute l'organisation.

Alexandra WILSON a expliqué que, même si les modifications proposées portaient sur l'égalité des genres et le leadership des jeunes, le Règlement intérieur de l'Assemblée générale offrait également une voie pour poursuivre ces mêmes objectifs par le biais du travail du Comité des élections. Elle a indiqué que, dans la version révisée du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, figuraient quelques dispositions spécifiquement liées à cette question.

Elle a poursuivi en indiquant que le Règlement intérieur nécessitait une réécriture complète pour plusieurs raisons. D'abord, comme cela avait déjà été mentionné, les travaux visant à élaborer une nouvelle méthodologie d'évaluation des cotisations et d'attribution des droits de vote avaient été suspendus. Bien que cet effort doive reprendre, il n'était pas attendu qu'il aboutisse prochainement.

Alexandra WILSON a expliqué que l'organisation était arrivée au terme de son cycle de quatre ans pour la fixation des cotisations dans le cadre du système actuel, un cycle qui avait été **prolongé** à cinq ans afin de laisser plus de temps pour mener à bien la réforme des cotisations. Ce travail n'étant pas terminé, la période de cinq ans touchait désormais à sa fin. En conséquence, certains ajustements – qu'elle a qualifiés de « mise au propre » – étaient nécessaires dans les dispositions du Règlement intérieur relatives aux cotisations.

Elle a précisé que les révisions impliquaient une reformulation importante pour plus de clarté mais seulement deux changements de fond. Le premier concernait la réévaluation des cotisations à la fin de chaque cycle. Selon les règles en vigueur, la cotisation de chaque membre était recalculée sur la base de nouvelles données, ce qui pouvait entraîner des variations importantes.

Alexandra WILSON a expliqué que les cotisations étaient indexées tout au long du cycle de quatre ans, mais qu'à la fin de celui-ci, toute variation était limitée à un maximum de dix pour cent. Or, selon les règles actuelles, la cotisation d'un membre ne pouvait qu'augmenter — et jamais diminuer — à ce stade.

Le premier changement de fond proposé, a-t-elle indiqué, consistait à permettre qu'une cotisation puisse diminuer jusqu'à dix pour cent, de la même manière qu'elle pouvait augmenter jusqu'à dix pour cent.

Le second changement concernait les membres associés. Elle a expliqué que les statuts adoptés en 2023 conféraient au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les cotisations des membres associés, ce qui était logique puisque ces derniers n'avaient pas le droit de vote à l'Assemblée générale. Il n'avait donc guère de sens que l'Assemblée générale fixe elle-même ces cotisations. Toutefois, le Règlement intérieur ne reflétait pas cette disposition et il devait désormais être révisé afin d'être mis en conformité avec les Statuts.

Alexandra WILSON a résumé les modifications proposées : des ajustements au fond des Statuts, d'une part, et au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, d'autre part. Elle a ensuite rappelé aux participants un point supplémentaire déjà expliqué par le Président : la version incorrecte de l'annexe A, la Déclaration sur l'identité coopérative, avait été jointe à la version française des Statuts adoptée en 2023.

Elle a confirmé qu'il s'agissait bien d'un problème, la version française étant la version officielle en vertu du droit belge. Par ailleurs, la version espagnole incorrecte de la Déclaration sur l'identité coopérative avait également été jointe à la version espagnole des Statuts. Cependant, l'approbation de la version espagnole n'étant pas requise, elle pouvait être corrigée sans vote des membres.

Elle a expliqué qu'il s'agissait d'une simple formalité administrative : les versions erronées devaient être retirées et remplacées par les versions correctes. Toutefois, l'organisation étant domiciliée en Belgique, où l'anglais n'est pas une langue officielle, la version française des Statuts était juridiquement contraignante, rendant impérative la correction de cette erreur.

Alexandra WILSON a expliqué que l'organisation avait consulté ses conseillers juridiques, qui avaient préparé les résolutions incluses dans le dossier de l'Assemblée générale. Elle a précisé que, de ce fait, les Statuts devraient être réadoptés afin d'intégrer les modifications proposées.

Elle a rappelé à l'Assemblée que les modifications proposées portaient sur la responsabilité liées aux performances du personnel, l'égalité des genres et la traduction française corrigée de l'annexe A. La résolution adoptée ultérieurement permettrait la mise en application de ces modifications, l'adoption des Statuts devenant effective immédiatement après leur approbation par l'Assemblée générale.

Elle a ajouté que, conformément aux procédures belges, une fois le Règlement intérieur et les Statuts révisés adoptés, ils devraient être officiellement enregistrés auprès du gouvernement. La résolution finale autorisait donc les avocats de l'organisation à procéder à cet enregistrement.

Alexandra WILSON a conclu en déclarant avoir traité les quatre décisions soumises à l'attention de l'Assemblée générale. Elle a demandé aux membres de s'abstenir de tout commentaire sur les résolutions elles-mêmes mais les a invités à poser des questions sur les modifications de fond.

Le Président a remercié Alexandra WILSON pour son excellent rapport et a déclaré qu'il avait ainsi permis à chacun de bien comprendre les enjeux des votes à venir.

Il a ensuite ouvert la séance aux questions, demandes de clarification et commentaires.

### Débats

Xiomara NUÑEZ DE CESPEDES a évoqué la question du vote par pays. Elle a rappelé à l'Assemblée générale que, lors de la dernière séance, la question de savoir si la signature d'un État membre privait également d'un autre État membre du même pays du droit de vote n'avait pas été tranchée. Elle a rappelé que Porto Rico avait soulevé cette préoccupation lors de la précédente Assemblée générale et a souligné que la question devait désormais être formellement tranchée.

Alexandra WILSON l'a remerciée d'avoir soulevé la question et a reconnu ne pas l'avoir abordée dans ses précédentes interventions. Elle a expliqué que le Comité de gouvernance avait examiné la question et proposait une modification des Statuts pour la résoudre.

Elle a précisé que la question évoquée par Xiomara NUÑEZ DE CESPEDES concernait le vote par circonscription. En pratique, a-t-elle indiqué, le mécanisme n'avait pas fonctionné comme le Comité de gouvernance l'avait initialement envisagé : une correction s'imposait donc. Elle a toutefois fait remarquer qu'en vertu du droit belge, certains types de modifications des Statuts ne pouvaient être adoptés que lors d'une réunion notariale, ce qui impliquait la nécessité d'une procédure formelle pour mettre en œuvre le changement.

Alexandra WILSON a expliqué que certains autres amendements nécessitaient l'approbation royale mais qu'ils n'étaient pas pertinents pour la discussion en cours. Elle a précisé que la modification proposée devrait être effectuée en présence d'un notaire belge lors d'une Assemblée qui devait se tenir en Belgique. Elle a ajouté que Gretchen HACQUARD la corrigerait si elle se trompait sur un point de procédure.

Alexandra WILSON a indiqué que ces informations n'avaient été communiquées par les avocats de l'ACI que très tardivement. Bien que l'équipe connaisse la procédure, l'ayant déjà mise en œuvre, il était beaucoup trop tard pour organiser la réunion notariale requise. Elle a assuré aux membres que le problème serait résolu l'année suivante et les a remerciés de leur patience.

Alexandra WILSON a reconnu que la question avait préoccupé certains membres et avait déjà été soulevée lors d'une précédente Assemblée générale. Elle a insisté sur la nécessité de la résoudre et a assuré aux membres qu'elle ne serait pas oubliée. La question, a-t-elle déclaré, serait abordée l'année suivante, lorsque l'organisation pourrait tenir une Assemblée générale notariale, si tel était le terme approprié. Elle a conclu en remerciant les membres pour leur compréhension.

Xiomara NUÑEZ DE CESPEDES a demandé si cela signifiait que la prochaine Assemblée générale se réunirait sans que la question soit résolue.

Le Président a reconnu que, malheureusement, il s'agissait bien d'une question qui aurait dû être résolue, mais que l'organisation avait été contrainte par le temps dont elle disposait.

Xiomara NUÑEZ DE CESPEDES a demandé si une telle décision pouvait être prise virtuellement ou selon une procédure extraordinaire. Elle a indiqué que cela poserait des problèmes pour le vote lors de la prochaine Assemblée générale et a insisté sur l'importance de la question.

Le Président a expliqué que, malgré les efforts déjà déployés, il n'était pas possible, pour le moment, de régler le problème avant la prochaine Assemblée générale. Il était conscient des difficultés rencontrées par certains pays, mais a demandé un dernier effort de patience aux États membres jusqu'à ce qu'une solution puisse être mise en œuvre.

Xiomara NUÑEZ DE CESPEDES a demandé qu'une communication officielle soit envoyée pour expliquer la situation en précisant que Porto Rico avait sollicité des éclaircissements, tout comme les délégations de la République dominicaine et de la Colombie.\*

Eliud JUARBE CRUZ, de Porto Rico, a exprimé ses remerciements pour les éclaircissements apportés et pour le fait que la question soit en cours de traitement. Toutefois, il a indiqué qu'il ne jugeait pas satisfaisant de simplement signaler que, faute de temps, le travail n'avait pas pu être mené à bien.

Il a souligné que cette situation avait été soulevée plus de six ou sept mois auparavant et qu'il estimait que l'ACI disposait des capacités et des ressources nécessaires pour la traiter dans ce délai. Il a insisté sur le fait que six à sept mois auraient dû suffire pour que la question soit soumise à l'Assemblée générale entièrement résolue. Si la présence d'un notaire belge était requise pour finaliser la procédure, a-t-il fait valoir, un tel délai aurait dû permettre de l'organiser.

Eliud JUARBE CRUZ a conclu en constatant que l'Assemblée générale avait ainsi été informée qu'aucune solution ne serait apportée à cette question pendant la session en cours. Il a donc proposé qu'un

engagement écrit soit pris par l'Assemblée générale actuelle, confirmant que la question serait entièrement et définitivement résolue lors de la prochaine Assemblée générale. Il a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une question de démocratie au sein du mouvement coopératif mondial et qu'elle ne devait pas être éludée en invoquant simplement l'absence de notaire pour la régler.

Il a souligné que la situation touchait à la représentation mondiale du mouvement coopératif et nécessitait donc une attention sérieuse. Il a humblement et respectueusement exhorté la direction de l'ACI à prendre des mesures décisives afin que cette question soit résolue une fois pour toutes. Il a conclu en affirmant qu'il estimait que le temps disponible avait déjà été suffisant et a réitéré sa demande avec beaucoup de respect.

Eliud JUARBE CRUZ a demandé que la question soit résolue rapidement, en soulignant qu'elle touchait à l'une des valeurs fondamentales du mouvement coopératif : la représentation correcte et équitable de ses membres.

Le Président a répondu qu'il était pleinement d'accord et a insisté sur le fait qu'il ne cherchait aucune excuse. Il a expliqué que tout avait été préparé ; cependant, l'information selon laquelle la question devait être certifiée par un notaire dans ces conditions n'avait été reçue qu'au dernier moment.

Il a assuré que cet engagement serait, bien entendu, consigné dans le procès-verbal de la réunion. Il a reconnu qu'ils avaient tous failli en approuvant la méthodologie actuelle des circonscriptions, laquelle avait pourtant été proposée sur les conseils des avocats.

Le Président a fait remarquer que les exigences légales compliquaient parfois la dynamique pratique de l'exercice de la démocratie. Il a déclaré que, lorsqu'une erreur était détectée, elle devait être corrigée aussi rapidement que possible mais aussi de la manière la plus appropriée et la plus rigoureuse.

Il a reconnu que, parfois, les impératifs temporels de l'Assemblée générale n'étaient pas en phase avec les exigences juridiques. Néanmoins, il a réaffirmé l'engagement selon lequel la question serait présentée et résolue lors de la prochaine Assemblée générale. Il a remercié les membres pour leur compréhension et a ensuite procédé à l'ouverture du vote sur les points à l'ordre du jour.

Eliud JUARBE CRUZ, a demandé à poser une question avant le vote, expliquant qu'il était quelque peu perplexe face au texte. Il s'est excusé, notant que l'autre sujet avait été abordé plus tôt que prévu. Il a fait référence à la section concernant la cotisation de base qui stipulait que toute modification de cette cotisation au cours de la première année du nouveau cycle serait limitée à dix pour cent, en plus ou en moins, par rapport au montant total de la cotisation du membre lors de la dernière année du cycle.

Il a précisé qu'il souhaitait comprendre pleinement qui serait responsable de décider du montant de l'augmentation – ou de la diminution – dans la limite de dix pour cent de la cotisation annuelle totale du membre par pays. Il a demandé si cette responsabilité incombait au Conseil d'administration mondial ou à l'administration, faisant remarquer que le texte ne précisait pas clairement qui devait prendre cette décision.

Le président l'a remercié et a donné la parole à Alexandra WILSON pour obtenir des éclaircissements.

Alexandra WILSON a remercié l'intervenant pour son excellente question. Elle a précisé que l'ajustement des cotisations n'était pas discrétionnaire, l'organisation utilisant une formule pour les calculer. Cette formule, appliquée tous les quatre ans, restait inchangée même si les données utilisées pour le calcul variaient d'un cycle à l'autre. Le personnel effectuait les calculs en conséquence.

Elle a reformulé la question pour s'assurer que tout le monde l'avait bien comprise puisqu'il s'agissait de savoir comment était déterminé le fait qu'une cotisation augmentait, de combien, et surtout qui prenait cette décision. Elle a ensuite expliqué que cela dépendait entièrement de la formule, définie dans le Règlement intérieur. Elle a encouragé les membres à consulter cette formule, en reconnaissant qu'elle était quelque peu complexe mais entièrement documentée. Le personnel appliquait la formule à l'aide d'un tableur, et les résultats étaient définitifs tels qu'ils découlaient du calcul.

Elle a expliqué que la formule elle-même restait inchangée ; toutefois, elle reposait sur les données fournies par les membres qui évoluaient au fil du temps. C'est pour cette raison que le calcul était effectué tous les quatre ans à partir de données actualisées. De plus, la formule intégrait des données de la Banque mondiale qui variaient elles aussi périodiquement, ce qui entraînait l'utilisation d'éléments actualisés à chaque cycle.

Alexandra WILSON a précisé que ces mises à jour entraînaient naturellement des résultats différents et donc une variation possible de la cotisation d'un membre. La formule appliquée dans le tableur garantissait une augmentation maximale possible de dix pour cent, et une diminution maximale possible de dix pour cent également.

Elle a précisé que le calcul était entièrement automatisé et ne nécessitait ni examen ni approbation du Conseil d'administration. Le calcul était effectué par le service financier de l'organisation, et les résultats découlaient uniquement de l'application de la formule établie

Le Président a remercié les intervenants pour leurs explications et a donné la parole à Maria Eugenia PEREZ ZEA.

Maria Eugenia PEREZ ZEA a expliqué que tout ajustement passait également par le Comité des adhésions en cas de modification ou de demande de réduction, ce qui impliquait dans certains cas une procédure d'approbation en deux étapes.

Elle a ensuite posé une deuxième question avant le vote. Se fondant sur la réponse reçue, elle a demandé si elle avait bien compris que, si l'Assemblée générale ne se tenait pas en Belgique, la modification ne pouvait pas être effectuée. Elle a demandé si, dans l'hypothèse où l'Assemblée générale de l'année suivante ne se tiendrait pas en Belgique, l'amendement devrait à nouveau être reporté.

María Eugenia PEREZ ZEA a ajouté qu'il serait utile de vérifier si l'amendement pouvait être réalisé virtuellement, comme cela avait été fait pendant la pandémie, lorsque certains changements statutaires avaient été réalisés en présence d'un notaire. Elle a suggéré d'examiner cette possibilité.

Alexandra WILSON a reconnu que la question était devenue quelque peu technique. Elle a expliqué que la réunion d'approbation des modifications nécessitant une notariation n'avait pas besoin, en soi, de se tenir en Belgique ; toutefois, elle devait être suivie d'une séance formelle au cabinet de l'avocat en Belgique.

Elle a précisé que l'Assemblée générale avait donné une forme de procuration, autorisant les représentants légaux à voter conformément aux décisions prises par les membres lors de ce qui était considéré comme l'Assemblée générale. Elle a souligné qu'une quantité importante de documents administratifs était en jeu et que, même si le processus pouvait sembler simple lorsqu'il était décrit ainsi, il était en réalité nettement plus complexe dans sa mise en œuvre.

Elle a précisé que l'Assemblée générale accordait une forme de procuration, autorisant les représentants légaux à voter conformément aux décisions prises par les membres lors de ce qui était considéré comme l'Assemblée générale. Elle a souligné qu'une quantité importante de documents administratifs était en jeu et que, même si le processus pouvait sembler simple lorsqu'il était décrit ainsi, il était en réalité nettement plus complexe dans sa mise en œuvre.

Alexandra WILSON a déclaré avoir consulté de près Gretchen HACQUARD, la Directrice aux adhésions, à ce sujet et qu'elle était pleinement convaincue que l'organisation gérait la procédure conformément aux exigences légales. Elle a insisté sur le fait que cela n'impliquait pas que l'Assemblée générale doive elle-même se réunir en Belgique. Elle a remercié l'intervenant pour sa question en notant qu'il était important que chacun comprenne bien ce point.

Le Président a mis ce point au vote.

L'Assemblée générale a approuvé à la majorité, avec 17 abstentions et 21 voix contre, le nouveau texte coordonné des statuts.

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU TEXTE COORDONNÉ DES STATUTS**

Le Président a remercié les membres et a abordé le point suivant de l'ordre du jour, directement lié au précédent. Comme cela avait déjà été expliqué, cela concernait l'entrée en vigueur des nouvelles modifications. Il a indiqué que l'Assemblée générale devait désormais soumettre ce nouveau texte à l'approbation, ce qui impliquait l'approbation et l'adoption formelles d'une version nouvellement coordonnée des Statuts.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'entrée en vigueur du nouveau texte coordonné des statuts.

#### **DÉLÉGATION DES POUVOIRS RELATIFS AUX FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET DE PUBLICATION**

Le Président a poursuivi avec le point suivant de l'ordre du jour, la délégation de pouvoirs pour accomplir les procédures administratives et de publication nécessaires. Il a invité tous les membres à voter.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités administratives et de publication.

#### **APPROBATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le Président a passé au point suivant de l'ordre du jour : l'approbation des modifications au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il a mis ce point aux voix.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité les modifications au Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Le Président a exprimé sa gratitude pour cette approbation unanime et a confirmé l'adoption des points. Il a ensuite remercié Alexandra WILSON pour son exposé détaillé sur ces questions, ainsi que tous les membres pour leur soutien à chaque décision par leur vote.

#### **APPROBATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2026-2030**

Le Président a introduit le point suivant de l'ordre du jour : l'approbation du Plan stratégique 2026-2030. Il a indiqué que les documents relatifs à ce point figuraient dans la deuxième partie du dossier transmis aux membres pour l'Assemblée générale. Il a ensuite cédé la parole au Directeur général pour qu'il présente le plan.

Le Directeur général a indiqué que, comme il l'avait déjà mentionné lors de sa première présentation, un travail considérable avait été consacré à l'élaboration du plan stratégique. Il a commencé par préciser que les documents qu'il s'apprêtait à présenter n'étaient pas fondamentalement différents de ceux qu'il avait présentés en Inde.

Il a rappelé à l'Assemblée qu'il avait alors présenté ce qu'il appelait la version « à 80 % » du plan. Il a expliqué que les 20 % restants étaient toujours les plus difficiles à finaliser mais aussi les plus importants, car ils impliquaient la collecte de données auprès des Régions et des Secteurs afin d'en garantir l'exactitude et la cohérence.

Il a conclu en affirmant que l'intitulé « *Pratiquer, promouvoir et protéger : le plan stratégique de l'ACI pour renforcer l'avenir des coopératives* » était le résultat naturel du travail qui avait été accompli.

Le Directeur général a souhaité rappeler aux membres la présentation qu'il avait faite en Inde en y intégrant les améliorations apportées depuis. Il a expliqué que ces améliorations seraient mieux comprises en retraçant le processus mis en œuvre.

Le Directeur général a souhaité guider une nouvelle fois les membres à travers la présentation qu'il avait donnée en Inde, en y intégrant désormais les améliorations apportées depuis. Il a expliqué que ces améliorations se comprenaient le mieux en revenant sur le processus qui avait été mené.

À la suite de la présentation du projet de plan, la version à 80 %, lors de l'Assemblée générale à Delhi l'année précédente, un atelier intensif a été organisé à Bruxelles. Au cours de cet atelier, des consultations ont été menées avec des représentants des régions, des secteurs et des comités thématiques.

Il a expliqué que, durant un atelier intensif de deux jours, l'équipe a passé en revue tous les éléments de la stratégie, en se concentrant en particulier sur la théorie du changement, qu'il a décrite comme le noyau intellectuel du plan. Ce processus a abouti à des améliorations significatives.

Il a reconnu que plusieurs membres présents dans l'auditorium avaient participé à cet atelier et les a remerciés pour leurs contributions. Les améliorations, a-t-il souligné, portaient principalement sur la hiérarchisation des objectifs stratégiques, affinés en cinq objectifs forts et clairement définis, ainsi que sur la priorisation des volets de mise en œuvre correspondants.

Le Directeur général a expliqué que la stratégie avait évolué d'une approche par entonnoir vers un cadre beaucoup plus harmonisé et cohérent, ce qu'il a considéré comme l'amélioration majeure. Au second niveau, des affinements importants ont également été apportés à la formulation, garantissant l'usage de la terminologie adéquate dans l'ensemble du document.

Il a rappelé que d'importantes discussions avaient eu lieu concernant le choix des termes, en particulier entre « résilience » et « compétitivité coopérative », soulignant que son collègue assis à sa droite avait été particulièrement ferme dans la défense d'un langage précis. Des échanges tout aussi importants ont eu lieu pour clarifier d'autres terminologies clés.

Il a indiqué que l'équipe s'était accordée sur une vision de communication plus concise et plus ciblée pour accompagner la stratégie. Il a conclu que c'étaient là les principales améliorations qui avaient résulté des consultations.

Le Directeur général a expliqué que les consultations s'étaient poursuivies après la publication du projet de plan à l'issue de l'atelier, en suivant deux processus parallèles. L'un des processus avait impliqué un examen par le Conseil, qui avait approuvé la version la plus récente du plan en avril 2025 en République dominicaine

L'équipe a, dans le même temps continué à recueillir les informations les plus récentes provenant des Régions et des secteurs, une tâche qu'il a qualifiée d'importante. Il a indiqué que des retours de consultation très substantiels avaient été reçus et que chaque contribution devait être examinée avec soin pour déterminer si elle était pertinente et pouvait être intégrée dans le plan final.

Le Directeur général a mentionné qu'à la suite de ce processus, l'équipe avait produit la version finale du plan stratégique qui avait été discutée lors de la réunion en ligne du Conseil d'administration du 20 mai de la même année. Il a précisé que le document présenté à l'Assemblée générale avait parcouru l'ensemble du processus d'élaboration depuis l'introduction de la version à 80 % à New Delhi.

Il a déclaré que le texte intégral figurait dans le deuxième ensemble de documents envoyés aux membres, comme l'avait signalé le Président. Ce document comprenait une préface, un résumé exécutif et la théorie du changement qu'il a décrite comme le cœur de la stratégie.

Le Directeur général a expliqué que le plan incluait également un document plus technique fournissant des explications détaillées sur la théorie du changement. Il a réaffirmé, comme il l'avait fait en Inde,

qu'une théorie du changement n'était qu'un outil destiné à aider à organiser le processus de réflexion de l'organisation.

Il a souligné que la théorie du changement découlait de la conviction du pouvoir transformateur du mouvement, de sa capacité à impulser le changement. Il ne s'agissait pas de modifier l'ACI elle-même, a-t-il précisé, mais de faire de l'ACI un acteur du changement pour contribuer à transformer l'économie mondiale en un système plus inclusif et permettant aux coopératives de jouer un rôle accru dans le paysage économique mondial.

Il a ajouté que les théories du changement étaient désormais largement utilisées par les gouvernements, les entreprises privées, les institutions et les organisations de la société civile. Il a indiqué qu'il n'entrerait pas dans un examen détaillé de la table des matières, les membres ayant déjà étudié le document et sa structure n'ayant pas changé de manière significative depuis la version présentée en Inde. Il a toutefois souligné que certains points avaient été formulés avec davantage de clarté.

Le Directeur général a expliqué que la stratégie reposait sur cinq hypothèses fondamentales. La première hypothèse était que l'ACI constituait un seul mouvement, qui devait travailler à partir d'une stratégie unique pour agir comme une seule organisation dotée d'une marque unifiée.

Il a précisé que la stratégie n'était pas conçue comme un ensemble d'instructions strictes à imposer à toutes les composantes de l'organisation. Elle servait plutôt de feuille de route, fournissant un cadre stratégique pour orienter le mouvement dans la bonne direction. Son objectif principal, a-t-il précisé, était de contribuer à unifier davantage le mouvement coopératif.

Il a fait remarquer que, comme le dit l'adage, « *la culture dévore la stratégie au petit-déjeuner* » et il s'est déclaré pleinement en accord avec ce constat. En fin de compte, a-t-il affirmé, c'était la culture vivante des coopératives qui importait le plus. Il a néanmoins insisté sur le fait que la stratégie demeurait un outil essentiel pour orienter le travail de l'organisation.

Le Directeur général a cité une autre expression bien connue : « la structure suit la stratégie ». Il en a souligné l'importance, en expliquant que ce n'était qu'une fois la stratégie arrêtée que l'organisation pouvait déterminer la structure la plus efficace pour la mettre en œuvre et atteindre ses objectifs.

Cela l'a conduit à son deuxième point : « le minimum est le maximum ». Il a expliqué que l'organisation devait établir et approuver un ensemble de points de départ minimaux qui représenteraient également le maximum en matière de gestion et de directives opérationnelles. Cette approche, a-t-il indiqué, reflétait l'engagement de l'ACI à être « unie dans la diversité ».

Le Directeur général a expliqué que l'objectif était de permettre à « mille fleurs de s'épanouir » dans les Régions et les secteurs, à condition que tous s'accordent sur un ensemble de points interdépendants démontrant l'unité de l'organisation. Il a réaffirmé qu'il s'agissait d'une stratégie à l'échelle du mouvement et non d'un plan d'affaires.

Il a précisé que le plan opérationnel ou d'activité suivrait comme étape suivante une fois la stratégie approuvée. Ce processus, son quatrième point, impliquerait de diffuser la stratégie approuvée dans les Régions et les secteurs. Conformément au document, il était prévu de traduire ce plan directeur stratégique en plans opérationnels pour chaque Région et chaque secteur dans un délai de six mois avec l'appui des comités thématiques.

Enfin, il a souligné qu'il s'agissait d'une stratégie fondée sur des principes plutôt que d'un document fondé sur des règles. Elle ne prescrivait pas d'instructions strictes sur les actions à entreprendre, mais fournissait des principes directeurs pour orienter le travail du mouvement.

Il a insisté sur le fait que cette stratégie constituait également un principe directeur pour l'ensemble du mouvement coopératif considéré comme un système inclusif. Elle englobait les mutuelles ainsi que d'autres acteurs de l'économie sociale, reflétant ainsi une conception large du mouvement coopératif. Il a noté que la clarification de ce point avait été l'une des améliorations issues de la réunion du Conseil.

Le Directeur général a ensuite partagé sa présentation disponible sur le site web <https://ica2630.com> et a expliqué que la théorie du changement se trouvait au cœur même de la stratégie et qu'il jugeait important de guider l'Assemblée à travers celle-ci. Comme le texte l'indiquait, l'ACI fournissait une feuille de route stratégique pour permettre aux coopératives de se renforcer, d'étendre leur influence et de façonner une économie mondiale plus équitable.

Il a souligné que l'essence de la stratégie résidait dans ce qu'il avait déjà décrit lors de sa précédente présentation : *l'Alpha et l'Oméga*. *L'Alpha* était la Déclaration sur l'identité coopérative, tandis que *l'Omega* représentait la vision de l'avenir, une ACI qui, en tant que somme de tous ses membres, occuperait une part nettement plus importante de l'économie mondiale tout en promouvant la prospérité pour tous.

Il a reconnu que cette vision pouvait paraître ambitieuse tout en affirmant qu'elle représentait la voie que l'organisation souhaitait suivre. La théorie du changement, a-t-il expliqué, visait à conduire vers un monde plus juste et plus durable. En faisant progresser la participation, la durabilité, l'identité coopérative et des cadres juridiques favorables, l'ACI entendait mettre en œuvre un programme permettant d'atteindre son Oméga : la vision ultime.

Il a souligné l'importance de présenter les éléments clés de la théorie du changement. Il a réaffirmé que sa base, « l'empreinte » de l'organisation, était la Déclaration sur l'identité coopérative, son Alpha. Tout aussi importantes étaient les interventions stratégiques, mises en œuvre par des initiatives clés qui produiraient des résultats à court terme tout en construisant simultanément l'objectif à long terme, envisagé comme le point lointain à l'horizon.

Le Directeur général a expliqué que les initiatives avaient finalement permis d'atteindre les cinq objectifs stratégiques, conçus pour générer un impact concret au niveau de chaque coopérative. Il a fait référence à la diapositive illustrant la théorie du changement. Au sommet, expliqua-t-il, se trouvait l'Alpha, le fondement, l'identité coopérative, qui définissait qui était l'ACI, ses valeurs et sa manière de mener ses activités coopératives. À l'autre extrémité se trouvait l'Omega, représentant l'ambition d'accroître la part du mouvement coopératif dans l'économie mondiale.

Il a réaffirmé que l'Alpha et l'Oméga encadraient la stratégie. Entre les deux se trouvaient six piliers d'intervention, les cinq objectifs stratégiques constituant le cœur du dispositif. Il a précisé que la version du plan qu'il avait présentée en Inde comportait huit objectifs mais qu'au fil du processus d'affinement, ils avaient réussi à les réduire et à les consolider en cinq.

Il a présenté les cinq objectifs stratégiques du plan, en commençant par le premier : des opportunités inclusives au sein des coopératives. Cet objectif visait à élargir l'accès au leadership coopératif, à la participation économique et à la gouvernance pour tous, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes, les femmes et les groupes sous-représentés.

Le deuxième objectif stratégique était le renforcement des réseaux coopératifs et de la coopération. Cela impliquait de renforcer la collaboration entre les secteurs coopératifs, les régions et les domaines thématiques afin de construire un mouvement mondial plus fort et plus interconnecté.

Le troisième objectif était de renforcer la sensibilisation et l'augmentation du nombre de membres, en s'appuyant sur la promotion de l'identité coopérative, l'augmentation de la reconnaissance publique et l'attraction de nouveaux membres grâce à l'éducation et au plaidoyer.

Le quatrième objectif était de favoriser la reconnaissance réglementaire et politique, en mettant l'accent sur la promotion de politiques et de cadres juridiques qui reconnaissent et soutiennent les coopératives en tant que modèle entrepreneurial distinct et durable.

Le cinquième et dernier objectif stratégique consistait à doter les coopératives des outils de recherche, des technologies et des moyens financiers nécessaires pour changer d'échelle tout en préservant les valeurs coopératives, renforçant ainsi leur compétitivité.

Le Directeur général a expliqué que les cinq objectifs stratégiques seraient atteints grâce aux cinq axes d'intervention stratégiques clés de l'organisation : les personnes, les données, le plaidoyer, le financement et l'avenir. Chacune de ces interventions était liée à des initiatives clés spécifiques, conçues pour produire des résultats à court terme. Ces résultats, a-t-il souligné, devaient être réalisables, mesurables, réalistes et assortis d'un échéancier.

Il a ajouté que les résultats à court terme étaient reliés aux objectifs à long terme, avec une projection vers 2035 et même une vision s'étendant jusqu'à l'horizon 2100. Il a insisté sur l'importance de disposer d'une telle perspective à long terme pour le mouvement coopératif.

Le Directeur général a expliqué que la dernière colonne du tableau montrait comment la stratégie bénéficierait, à terme, aux coopérateurs individuels. Sans passer en revue tous les exemples en détail, il a invité les membres à approfondir l'étude de la stratégie, en précisant qu'un code QR dans le document permettait d'accéder directement au site web de l'ACI.

Pour illustrer le fonctionnement de la théorie du changement, il a donné un exemple en utilisant l'intervention stratégique « Avenir ». En sélectionnant « Avenir », on pouvait voir comment ses deux initiatives clés — telles que la promotion de l'avantage coopératif — étaient structurées. En déployant cette section, apparaissaient les différents projets relevant de cette initiative ainsi que les organisations partenaires avec lesquelles l'ACI entendait atteindre ces objectifs.

Le Directeur général a indiqué que cela menait également à la deuxième initiative clé d'« Avenir », axée sur le développement et la création d'initiatives coopératives comprenant une série de projets déjà identifiés.

Il a expliqué que toutes les initiatives étaient liées aux protocoles d'accord que l'ACI signait dans le cadre de cette stratégie. Un protocole d'accord avait été signé avec Regenagri, un autre avec .coop, et un autre encore avec Coop Exchange, constituant en ensemble de solutions qui seraient intégrées à la stratégie au fil du temps.

En prenant l'intervention stratégique « Avenir » comme exemple, il a indiqué que ses initiatives conduisaient à des résultats à court terme, tels que l'intégration de l'éducation aux entreprises coopératives dans des programmes de formation. À long terme, ces initiatives visaient à atteindre des résultats plus larges, notamment l'établissement de la Déclaration sur l'identité coopérative comme norme juridique mondiale incontestée pour reconnaître, valoriser et distinguer les coopératives authentiques, clairement identifiées par la marque coopérative mondiale.

Il a expliqué que la vision à long terme de la stratégie s'étendait jusqu'en 2050 avec une feuille de route claire pour la mise en œuvre des interventions au cours des cinq premières années. Le champ d'application formel du document couvrait la période 2026-2030, mais les travaux étaient guidés par un objectif à long terme de grande envergure.

Le Directeur général a insisté sur le fait qu'une telle planification exigeait un objectif à long terme clairement défini pour orienter les efforts de l'organisation. Chaque intervention stratégique, a-t-il précisé, était reliée aux objectifs stratégiques qui étaient à leur tour connectés aux domaines d'impact au niveau des coopératives individuelles, créant ainsi une chaîne cohérente de résultats.

Il a indiqué qu'il n'entrerait pas dans de longs détails sur ce sujet mais a donné un exemple lié à l'intervention financière suggérant que d'autres voies pouvaient également être identifiées pour mener à l'effet escompté. En définitive, a-t-il souligné, l'objectif était d'obtenir des résultats concrets au niveau des coopératives elles-mêmes.

Il a reconnu que la stratégie était ambitieuse, mais a rappelé que le mouvement représentait 1,2 milliard de membres dans le monde. Pour cette raison, a-t-il affirmé, l'organisation devait agir avec audace et assurance, et dépasser, selon ses propres termes, le sentiment d'infériorité qui avait parfois traversé le mouvement.

Le Directeur général a conclu la section consacrée à la théorie du changement, en rappelant qu'il avait déjà exposé les principes fondamentaux de la stratégie. Il a rappelé aux membres que le document qu'ils avaient reçu contenait un code QR renvoyant directement vers le volet interactif qu'il avait présenté.

Il a ajouté que la théorie du changement était immédiatement disponible dans plus de cent langues, la rendant aisément utilisable dans toutes les régions du mouvement coopératif.

Le Directeur général a conclu sa présentation en exposant les prochaines étapes. Il a expliqué que la stratégie serait désormais déclinée au niveau local où le plan directeur servirait à élaborer des versions régionales et sectorielles. Par ailleurs, une version publique de la stratégie serait préparée.

Il a précisé que le document soumis au vote, s'il était approuvé, serait immédiatement applicable. Toutefois, une version condensée d'environ douze à seize pages serait également élaborée pour être diffusée sur les différents canaux de communication de l'organisation.

Le Directeur général a conclu en remerciant toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de la stratégie. Il a reconnu l'importance de la tâche qui lui avait été confiée par le Conseil d'administration mais a souligné qu'elle avait été menée de manière collaborative par cinquante à soixante personnes.

Il a fait remarquer que lorsqu'un projet de cette envergure est entrepris avec un groupe aussi important et impliqué, la tâche devenait à la fois plus facile et plus enrichissante. Il a adressé ses sincères remerciements à toutes les personnes impliquées.

Le Président a salué l'excellente présentation qu'il a décrite comme l'aboutissement d'une série d'étapes menées au fil du temps. Au cours de ce processus, un nombre croissant de personnes s'étaient impliquées et le résultat final était désormais soumis à l'Assemblée. Le Président a ensuite ouvert la séance de questions.

### Débats

Isabelle FERRAND, de France, a remercié le Directeur général pour son travail considérable et a mentionné les termes clés utilisés dans l'objectif 5, qui vise à garantir l'accès à des solutions financières intelligentes et durables. Cet objectif a été salué comme hautement louable. Le texte mentionnait l'existence de services bancaires traditionnels et relationnels, ainsi que des fintech. Elle a souligné qu'il était important de mettre en évidence l'innovation considérable qui existe également au sein des institutions traditionnelles, notamment les banques coopératives. Il a donc été suggéré de reconsidérer le paragraphe, car il semblait opposer un modèle obsolète à un modèle moderne. En réalité, les banques coopératives et les banques traditionnelles actuelles font preuve d'un dynamisme et d'une adaptabilité comparables à ceux des fintech. En conséquence, il a été proposé de réviser la section afin de ne pas refléter une opposition à l'égard de l'innovation financière.

Isabelle FERRAND a profité de l'occasion pour évoquer le vote précédent. Elle a exprimé sa préoccupation quant à une apparente divergence entre les versions française et anglaise des Statuts, notamment au paragraphe (f) de l'article 47. Selon la version française, le Directeur général, en coopération avec les conseils régionaux, s'est vu accorder le pouvoir de recruter et de révoquer les administrateurs régionaux.

De son point de vue, cela soulevait un problème de déséquilibre des pouvoirs entre l'exécutif (c'est-à-dire le Directeur général) et le non-exécutif. Elle a affirmé que si une telle autorité devait être confiée à une personne, ce devrait être le Président de l'ACI et non le Directeur général.

Par ailleurs, elle a fait remarquer que le paragraphe (f) n'apparaissait pas dans la version anglaise. La version française étant la version officielle déposée, cette divergence devait être corrigée. Elle a conclu que si le paragraphe (f) était supprimé, leur vote ne serait plus négatif.

Le Directeur général l'a remerciée pour ses remarques et a précisé que les Statuts n'entraient pas dans le cadre de la présentation qui portait exclusivement sur la stratégie.

Il a également indiqué que la question concernait le mandat conféré au Directeur général pour le développement d'initiatives. Concernant la première partie de la question, à savoir quelles institutions financières seraient impliquées dans l'élargissement de l'accès au financement, il a expliqué que le rôle de l'ACI était d'inciter les institutions financières à mettre des capitaux à disposition.

Le Directeur général a précisé que l'ACI n'avait pas vocation à être un organisme d'exécution. Son objectif était de construire des alliances stratégiques et de les mettre à disposition de ses membres, afin qu'ils puissent bénéficier des solutions financières existantes. Il a reconnu que l'accès au financement demeurait un défi majeur pour de nombreuses coopératives. Il a souligné qu'il ne relevait ni du rôle ni de l'intention de l'ACI d'assumer directement de telles responsabilités. Son objectif était plutôt de développer des alliances stratégiques, comme elle l'avait fait, par exemple, avec Coop Exchange, et comme elle espérait le faire avec d'autres partenaires potentiels. Ces alliances étaient destinées à être mises à la disposition des membres.

Il a également précisé qu'il ne s'agissait pas d'une offre exclusive, mais plutôt d'un moyen destiné à faciliter les démarches des membres pour accéder au financement. Il a ajouté qu'il ne voyait pas clairement le lien avec la référence aux Statuts et a demandé des éclaircissements à ce sujet.

Isabelle FERRAND a confirmé qu'il s'agissait bien de deux sujets distincts, mais, puisqu'elle avait la parole, elle en a profité pour évoquer également les Statuts. Elle a précisé qu'elle faisait référence au paragraphe 5 des thèmes clés qui stipule : « *en perpétuant la tradition de la banque relationnelle et des services financiers, tout en garantissant l'accès à des solutions financières fintech intelligentes et innovantes* ». Elle a souligné que cette formulation ne devait en aucun cas être interprétée comme une opposition aux services bancaires traditionnels, puisque les banques coopératives s'inscrivent précisément dans cette tradition et qu'elles proposent elles aussi des services innovants.

Elle a indiqué que l'objectif aurait dû être de faciliter l'accès aux solutions financières à la fois par les canaux bancaires traditionnels, y compris les banques coopératives, et par les prestataires fintech. Les deux modèles ne devaient pas être perçus comme opposés.

Isabelle FERRAND a ensuite expliqué qu'elle faisait référence à un point distinct concernant les propositions de modification des Statuts, en particulier l'article 47, tout en précisant que cela n'avait absolument aucun lien avec le sujet précédent et qu'elle avait simplement profité du fait qu'elle avait la parole pour évoquer également cette question.

Le Président l'a remerciée pour sa contribution et a exprimé toute son appréciation. Il a confirmé que le concept était désormais clair et que l'élément nécessitant correction avait été correctement compris. Il a indiqué que cela avait été dûment consigné et a renouvelé ses remerciements.

Alexandra WILSON a répondu que la terminologie française « *administrateurs régionaux* » constituait une mauvaise traduction du titre anglais du personnel « *regional director* ». Elle a ajouté que, puisqu'une modification des Statuts était déjà prévue afin de traiter la question du vote par circonscription, il y aurait l'année suivante une occasion de résoudre également tout autre problème pouvant apparaître dans la traduction française.

Alexandra WILSON a indiqué qu'elle avait déjà réservé du temps dans son propre agenda pour revoir la traduction française. Bien qu'elle connaisse très bien la version anglaise, elle a expliqué qu'elle souhaitait lire l'intégralité du texte français afin d'identifier les éventuels problèmes de traduction restants. Elle a conclu en réaffirmant cet engagement et a remercié ses interlocuteurs.

Le Président l'a remerciée pour ses éclaircissements. Il a ensuite donné la parole à un représentant de la Barbade.

Oriel DOYLE, de la Barbade, s'est adressé à l'Assemblée en soulignant qu'au fil de sa lecture du document présenté, il avait constaté à plusieurs reprises qu'il exposait des solutions potentielles que l'ACI souhaitait mettre en œuvre mais qu'elle n'avait pas encore pleinement réalisées.

Il a fait remarquer que le document identifiait des initiatives stratégiques destinées à aider l'ACI à maintenir un certain niveau d'autosuffisance. Toutefois, il s'est interrogé sur le fait que les experts ayant élaboré le document n'aient pas explicitement proposé de faciliter la création d'un système de paiement mondial pour le mouvement coopératif, sujet qui, selon lui, avait certainement dû être discuté.

Il a expliqué que, si un tel système venait à être créé, l'ACI disposerait alors de l'appui de banques coopératives de premier plan ainsi que du soutien de compagnies d'assurance dans l'ensemble des régions.

Oriel DOYLE a ajouté que la mise en place d'un tel système permettrait, dans une large mesure, d'alléger les pressions financières et les difficultés rencontrées par les organisations membres pour s'acquitter de leurs cotisations. Selon lui, dans un tel modèle, l'ACI ne se contenterait pas de percevoir plus efficacement les cotisations : elle pourrait également reverser des commissions aux instances régionales et, en fin de chaîne, aux organisations coopératives individuelles.

Il a souligné l'ampleur potentielle de cette initiative, en notant que Visa traitait à elle seule plus de 19 millions de transactions par jour, dont une part significative transitait déjà par des organisations coopératives.

Oriel DOYLE a remarqué que, si l'Assemblée engageait des discussions sur la création d'un système de paiement mondial pour l'ensemble du secteur coopératif, l'ACI ne rencontrerait plus de difficultés pour financer son siège. Elle pourrait en outre générer des capitaux pour le développement futur du mouvement coopératif, en particulier dans les régions où les besoins sont les plus criants, comme l'Afrique et la Caraïbe.

Il s'est dit convaincu que consacrer des efforts à cette initiative donnerait une orientation significative et un soutien solide au plan stratégique de l'ACI. Tout en reconnaissant qu'aucun résultat ne pouvait être garanti, il est persuadé que cette démarche apporterait des avantages substantiels. Il a conclu en indiquant qu'il était réellement impressionné par la stratégie et qu'il l'avait examinée en détail avec un grand intérêt.

Le Directeur général l'a remercié pour son intervention et a reconnu la pertinence de sa proposition. Il a expliqué que les partenariats envisagés dans la stratégie n'étaient pas exhaustifs et qu'il restait une large place pour d'autres initiatives.

Il a déclaré que l'idée de créer un système de paiement mondial pour les coopératives était nouvelle pour lui, tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'un concept que l'ACI pourrait examiner dans le cadre du pilier stratégique consacré à l'accès au financement. Il a conclu en remerciant une nouvelle fois le délégué et en exprimant son vif intérêt pour en apprendre davantage sur cette proposition.

Le Président a exprimé sa sincère gratitude pour cette contribution et a confirmé qu'elle avait été dûment prise en compte, au même titre que l'ensemble des autres interventions. Il a ensuite soumis à l'Assemblée l'approbation du Plan stratégique 2026-2030.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité le Plan stratégique 2026-2030.

### **PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACI EN 2026**

Le Président a demandé aux membres de rester encore un peu car certains points supplémentaires devaient être abordés. Il a rappelé aux participants que l'Assemblée générale de l'année suivante serait assortie d'élections. Conformément à la loi belge, l'Assemblée générale annuelle, au cours de laquelle sont présentés les comptes financiers et le budget, doit se tenir au plus tard le 30 juin.

Cependant, il a expliqué qu'une proposition de tenue d'une seconde Assemblée générale en 2026, après la date limite légale, était désormais à l'étude. Cette proposition faisait suite, en partie, à la réception d'une invitation qui méritait examen. Il a indiqué qu'il demanderait à présent aux collègues des Amériques

et au Directeur général de fournir de plus amples informations à ce sujet, précisant que la proposition impliquait la tenue d'une Assemblée générale conjointe.

Le Président a expliqué que la proposition visait à tenir l'Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale conjointement avec l'Assemblée régionale de Coopératives des Amériques. Il a noté que cette proposition avait été examinée par le Conseil d'administration qui avait donné son accord pour qu'elle soit soumise à l'Assemblée générale. Il a souligné que cette Assemblée était la seule instance habilitée à approuver ou à rejeter la proposition.

Le Président a ensuite donné la parole à José ALVES DE SOUZA NETO pour obtenir des éclaircissements sur ce sujet.

José a expliqué que, pour cette année-là, la Région des Amériques organiserait quatre événements majeurs. L'un d'eux devait se tenir au Panama. Il a souligné que la ville de Panama constituait un lieu particulièrement significatif, plaque tournante et centre de distribution pour les vols et abritant une zone appelée la « Cité du savoir » autrefois occupée par les États-Unis. Il a précisé que cette zone accueillait désormais diverses agences internationales et que Coopératives des Amériques y maintenait un bureau afin de renforcer son engagement auprès de ces institutions.

José ALVES DE SOUZA NETO a déclaré qu'en ce qui concerne le Sommet des Amériques de 2026, le gouvernement et les institutions panaméens avaient exprimé leur intention de présenter une offre en lien avec l'Assemblée générale. Il a rappelé que cette question avait été discutée lors de la réunion du Conseil et a souligné que tant Coopératives des Amériques que le gouvernement du Panama étaient engagés dans la réussite de l'organisation de l'événement. Il a conclu en exprimant le souhait d'accueillir les participants sur leur terre.

Le Président a remercié José ALVES DE SOUZA NETO et a expliqué que, puisque l'Assemblée générale se tiendrait en dehors de la période statutaire, cela avait exigé un effort important de la part de Coopératives des Amériques pour déplacer sa propre Assemblée de novembre à septembre. De même, cela avait exigé de l'ACI qu'elle ajuste son propre calendrier à septembre. Il a indiqué que des questions techniques et juridiques devaient encore être résolues pour pouvoir avancer et a invité le Directeur général à expliquer ces questions.

Le Directeur général a commencé par exprimer sa gratitude à José ALVES DE SOUZA NETO et au Directeur régional, Danilo SALERNO, pour l'excellente proposition qu'ils ont élaborée. Il a affirmé que cette proposition était conforme aux Statuts et ne créait aucun conflit pour la raison suivante :

Il a expliqué que le Conseil d'administration actuel avait été élu le 20 juin 2022 à Séville, en Espagne, et que les Statuts prévoyaient un mandat de quatre ans, renouvelable une fois pour une durée maximale de 90 jours. Par conséquent, tenir l'Assemblée générale dans ce délai – quatre ans plus 90 jours – demeurerait pleinement conforme aux Statuts.

Le Directeur général a expliqué que, de ce fait, les élections pour le nouveau Conseil d'administration pouvaient se tenir le 18 septembre 2026, ou de préférence le 17 septembre 2026, en toute conformité avec les Statuts.

Il a ajouté que, d'un point de vue pratique, le Panama était un lieu idéal, puisqu'il servait de plateforme de correspondance commode avec un accès en une seule escale pour de nombreux voyageurs internationaux ; dans cette optique, il a indiqué qu'il s'agissait d'une bonne proposition.

Le Président a ensuite ouvert la séance aux questions avant de procéder au vote. Il a indiqué qu'aucun document n'avait été préparé pour ce vote, la proposition ayant été faite à la dernière minute mais il a confirmé qu'il en assurerait le bon déroulement.

Le Président a souligné l'importance de la question, précisant qu'elle concernait la prochaine Assemblée générale de l'organisation. Il était proposé de tenir l'Assemblée générale le 17 septembre, l'événement se

déroulant du 16 au 18 septembre de l'année suivante au Panama, en collaboration avec Coopératives des Amériques et grâce à l'hospitalité des membres panaméens accueillant la rencontre.

Le Président a ensuite soumis la proposition au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité la recommandation du Conseil d'administration de tenir l'Assemblée générale de 2026 au Panama en septembre 2026.

Le Président a demandé que des remerciements soient transmis aux membres panaméens et à l'ensemble du Conseil de Coopératives des Amériques.

Il a ensuite précisé qu'il ne pouvait aborder ce point qu'à ce moment-là, car il ne figurait pas à l'ordre du jour officiel et que, comme chacun le savait, l'ordre du jour ne pouvait pas être modifié. Il a informé les membres que, quelques heures plus tôt seulement, en sa qualité de Président, il avait reçu une lettre d'une organisation membre en Équateur.

Le Président a rapporté que la Coopérative Riobamba avait soulevé une question très sensible, non seulement en raison de son impact potentiel en Équateur mais aussi en raison du possible effet domino qu'elle pouvait avoir sur d'autres pays de la région.

Il a expliqué que cette préoccupation portait spécifiquement sur une loi récemment adoptée par le gouvernement équatorien qui modifiait le statut juridique des coopératives d'épargne et de crédit, les obligeant à se transformer en sociétés anonymes ou en entités similaires.

Il a indiqué que les membres équatoriens avaient officiellement demandé le soutien de l'Alliance coopérative internationale afin de solliciter ensuite une aide supplémentaire pour traiter cette question.

Le Président a expliqué que cette demande était adressée au gouvernement équatorien, car un délai de 90 jours était prévu pour demander le veto de l'article en question afin d'exclure les coopératives du champ d'application de la loi. Il a précisé que la possibilité de présenter une motion de dernière minute avait été envisagée, conformément aux statuts.

Il a précisé que, conformément aux Statuts, l'introduction d'une nouvelle motion exigeait l'approbation des deux tiers des membres présents, et que son adoption ultérieure nécessiterait également un vote à la majorité des deux tiers.

Le Président a expliqué que le Conseil avait estimé qu'il serait peut-être plus approprié de publier une déclaration ferme du Conseil plutôt que d'introduire une motion de dernière minute. Cela prendrait la forme d'une lettre officielle exprimant la préoccupation de l'ACI et son soutien face à la situation rencontrée par les collègues en Équateur.

Il a ajouté que la question serait inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à titre d'information, afin que tous les membres soient au courant de la situation et des mesures que le Conseil de l'ACI se proposait d'entreprendre pour accompagner et soutenir la demande formulée par les membres équatoriens.

Le Président a ensuite donné la parole à José ALVES DE SOUZA NETO pour qu'il s'explique.

José ALVES DE SOUZA NETO a remercié le Président et a fait part de sa préoccupation concernant les coopératives d'Équateur et, plus particulièrement, celle de Riobamba. Il a souligné que la situation était inquiétante et pouvait également entraîner des répercussions dans d'autres pays, la qualifiant de sujet de vive inquiétude. Il a expliqué que l'organisation participerait à l'événement des Nations Unies le 18 et que des échanges étaient prévus avec un représentant de Riobamba afin de lui apporter son soutien. Il a ajouté que des démarches étaient déjà en cours pour les assister et a encouragé les autres à contribuer librement à cet effort.

Le Président a indiqué que la question avait été officiellement prise en compte et qu'une note de position serait publiée par le Conseil d'administration. Il a en outre insisté sur la nécessité de rester vigilants,

maintenant que chacun était informé du problème, car il était tout à fait possible que des situations similaires se produisent dans certains pays de la région.

Avant de conclure, le Président a rappelé aux participants la pause-café et la réception prévues à 18h00 sur la Place Angel One. Il a poursuivi en expliquant qu'à la demande de la Directrice de la Communication, une vidéo serait projetée, contenant des images provenant de différentes régions du monde et présentant la participation de nombreux membres. Il a chaleureusement remercié toutes celles et tous ceux qui avaient envoyé des photos et des vidéos. Le Président a ensuite demandé qu'une photo de groupe soit prise.

La délégation du Guatemala a exprimé sa gratitude au Président et au Directeur Général. Au nom de la Confédération des Fédérations Coopératives du Guatemala, elle a déclaré être très fière d'être présente ce jour-là dans ce qu'elle a décrit comme le berceau du coopérativisme.

La délégation guatémaltèque a adressé ses félicitations à la table d'honneur, et en particulier au Président. Elle a réaffirmé sa foi dans le coopérativisme et dans le développement et a exprimé combien elle était profondément impressionnée par le plan stratégique qui englobait trois dimensions essentielles : le social, l'économique et l'environnementale.

La délégation du Guatemala a réaffirmé sa conviction dans l'importance de l'autonomisation des femmes et dans la participation active des jeunes, soulignant que ces valeurs étaient au cœur de leur présence à cette réunion. Elle a déclaré qu'ils étaient coopérateurs depuis leur naissance, ainsi que les paysans et les petits producteurs qui avaient réussi à progresser et vendaient désormais des produits 100 % biologiques, certifiés par différents labels, sur cinq continents. Elle a indiqué que c'était là le véritable esprit du coopérativisme et a exprimé sa fierté d'être entourée de personnes remarquables au sein du mouvement coopératif. Elle a conclu en insistant sur le fait qu'ensemble ils pouvaient accomplir de grandes choses et apporter le changement dont le monde a besoin et en adressant leurs chaleureuses félicitations.

Le Président a ensuite donné la parole à GIUSEPPE GUERINI, qui souhaitait répondre à l'intervention d'Isabelle FERRAND.

Giuseppe GUERINI a fait remarquer que la question soulevée par Isabelle FERRAND était très importante et qu'il avait déjà demandé des éclaircissements à ce sujet. Il a indiqué qu'après avoir examiné les deux versions, un risque d'interprétation erronée subsistait. Plus précisément, il a noté que le texte pouvait laisser entendre que le Directeur général avait le pouvoir d'évaluer la performance des membres du Conseil régional, impliquant ainsi une évaluation des membres élus. Il a insisté sur le fait que cette interprétation était inexacte, car elle ne reflétait pas les principes démocratiques à l'égard des membres élus.

Il a déclaré qu'il suffirait de consigner dans le procès-verbal de l'Assemblée générale tenue ce jour-là que l'interprétation correcte de l'article 47, paragraphe f), ne concernait pas les membres élus mais visait uniquement les membres du personnel.

Jérôme SADDIER, Président du mouvement coopératif français, a tenu à remercier Giuseppe GUERINI pour cette clarification, rappelant que les Français pouvaient parfois se montrer d'une méticulosité agaçante en matière juridique. Il s'est dit préoccupé par le fait que, sans cette précision, l'Assemblée générale aurait pu se prononcer sur deux interprétations différentes d'un même texte. Il a souligné que la clarification apportée revêtait une importance majeure, tout en précisant que cela ne remettait nullement en le travail considérable qui avait été accompli.

Il a souhaité féliciter le Directeur général pour son travail, faisant remarquer avec humour que ses éloges ne tenaient pas seulement au fait qu'ils partageaient le même prénom mais surtout à l'importance du Plan stratégique. Il a indiqué qu'il s'agissait de sa première Assemblée générale et a dit qu'il partageait le

point de vue de ses collègues du Guatemala : il était fier d'être présent. Il a remercié Ariel GUARCO et Jeroen DOUGLAS.

Alexandra WILSON a exprimé sa gratitude pour les deux dernières interventions et a rappelé qu'elle avait précédemment indiqué son intention personnelle de procéder à une relecture de la traduction française. Elle a ajouté qu'elle espérait pouvoir solliciter l'aide d'Isabelle FERRAND, ou éventuellement celle d'un membre approprié de son équipe, ou de toute personne que la délégation française souhaiterait recommander.

Alexandra WILSON a souligné son attachement profond au principe selon lequel les traductions française, anglaise et espagnole devaient être parfaitement harmonisées et transmettre le même sens. Elle a indiqué que, pour y parvenir, il serait nécessaire de bénéficier du soutien de volontaires au sein des membres, les ressources du personnel étant, comme chacun le savait, assez limitées. Elle a remercié les participants et précisé que leur concours serait sollicité.

Le Président a remercié Alexandra WILSON pour son intervention et a mentionné qu'Isabelle FERRAND avait déjà apporté son aide sur les questions financières, domaine dans lequel elle est experte.

Carlos NUÑEZ AGUERO a exprimé sa gratitude envers le Président ainsi qu'envers José ALVES DE SOUZA NETO. Il a rappelé la commémoration de l'Année internationale des coopératives qui s'était tenue au Paraguay, au Congrès bicaméral de la nation paraguayenne où il intervenait en sa qualité de Président et de Sénateur. Il a noté que l'événement avait réuni des coopérateurs du monde entier qui y avaient participé dans un esprit de fraternité. Il s'est dit très satisfait de voir les trois pouvoirs de l'État représentés, chacun par son Président : le Président du Congrès de la nation paraguayenne, le Président de la Cour suprême de justice et le Président de la République du Paraguay. Il a conclu en remerciant l'Assemblée, en invoquant la bénédiction de Dieu pour tous et en renouvelant les remerciements adressés au Président.

Rodolfo OROZCO a remercié le Président et a souhaité ajouter quelques mots venant du cœur. Il a indiqué que la délégation était venue du Guatemala, représentant la Confédération des coopératives, et qu'il souhaitait soumettre une proposition importante à l'Assemblée générale. Il a suggéré que les participants se lèvent et applaudissent chaleureusement les Pionniers de Rochdale, rappelant qu'ils se trouvaient dans le berceau du coopérativisme. Il a évoqué le nombre d'années écoulées depuis que ces vingt-huit personnes, dont une femme, avaient répondu à une crise en créant une coopérative. Il a conclu en soulignant la transformation profonde qu'ils avaient laissée en héritage et les nombreux changements qui restaient à accomplir.

Le Président les a remerciés pour leurs contributions et a clos officiellement l'Assemblée générale, constatant que tous les points de l'ordre du jour avaient été traités. Il a exprimé sa gratitude à tous les participants pour leur présence et pour avoir représenté leurs organisations membres respectives de l'ACI lors de l'Assemblée générale. Le Président a adressé ses remerciements les plus sincères à plusieurs contributeurs clés. Il a également exprimé sa gratitude aux membres du Conseil d'administration de l'ACI qui l'ont soutenu tout au long de l'Assemblée. Des remerciements ont également été adressés à l'ensemble du personnel et de l'équipe technique de l'ACI pour leur précieuse contribution durant l'événement. Le président a également tenu à remercier les interprètes, dont le travail a facilité la communication entre les participants. Il a remercié Rose MARLEY et les Coopératives du Royaume-Uni pour leur excellent travail.

Le Président a remercié les intervenants pour leurs contributions et a officiellement clos l'Assemblée générale, en constatant que tous les points inscrits à l'ordre du jour avaient été traités. Il a exprimé sa gratitude à tous les participants pour leur présence et pour avoir représenté leurs organisations membres respectives de l'ACI au cours de l'Assemblée générale. Le Président a ensuite adressé ses remerciements les plus chaleureux à plusieurs contributeurs essentiels. Il a exprimé sa reconnaissance envers les membres du Conseil d'administration de l'ACI qui l'avaient soutenu tout au long de la séance. Il a également salué l'ensemble du personnel de l'ACI ainsi que l'équipe technique pour leur aide précieuse

durant l'événement. Il a remercié les interprètes dont le travail avait permis de faciliter la communication entre les participants.

Enfin, il a adressé ses remerciements à Rose MARLEY et à Cooperatives UK pour l'excellence de leur travail.

Rose MARLEY a remercié tous les participants.

\*\*\*

Le Président a officiellement levé la séance de l'Assemblée générale 2025 à 16 h 00 (heure du Royaume-Uni).

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACI DU 2 JUILLET 2025



OUI	
NON	
ABSTENTION	

## Rapport du conseil d'administration : propositions de modifications aux statuts de l'ACI et au règlement intérieur de l'assemblée générale

### Introduction

Le conseil d'administration propose un certain nombre de modifications substantielles et rédactionnelles aux statuts de l'ACI et au règlement intérieur de l'assemblée générale.

### Contexte

L'assemblée générale a adopté les statuts actuels et le règlement intérieur de l'assemblée générale en 2023 à Bruxelles. Les nouveaux statuts nous ont mis en pleine conformité avec le nouveau code belge des sociétés et des associations. Les statuts et le règlement ont ensuite été modifiés en 2025 à Manchester. Les modifications adoptées ont instauré une plus grande responsabilité et une plus grande clarté dans la gestion des performances du personnel, ont pris une mesure en faveur de la parité hommes-femmes au sein des organes de gouvernance de l'ACI et ont actualisé les dispositions relatives aux cotisations des membres.

D'autres modifications des statuts et du règlement intérieur sont désormais proposées.

### Amendements aux statuts

Les modifications substantielles proposées sont surlignées en jaune dans la section « Propositions de modifications substantielles aux statuts ». Une copie complète des statuts modifiés proposés, incluant tous les changements rédactionnels, se trouve dans le livre 2.

La version officielle des statuts de l'ACI est la version française, et ce sont les modifications apportées à cette version que les membres seront appelés à adopter lors de cette

assemblée générale. La version amendée des statuts en français figure dans les documents officiels de la réunion en français, qui peuvent être téléchargés [ici](#).

Les statuts en français ont été examinés avec beaucoup de soin après qu'un délégué à la dernière assemblée générale de l'ACI, tenue en juillet 2025 à Manchester, a relevé une erreur substantielle dans un article. Cette révision a entraîné de nombreuses modifications rédactionnelles afin de garantir que la version française soit une traduction fidèle de l'anglais et respecte pleinement l'usage et la ponctuation du français.

En outre, des corrections ont été apportées à l'Annexe « A », la Déclaration sur l'identité coopérative, afin de la mettre en conformité avec la version française officielle publiée à la suite de l'adoption de la Déclaration en 1995.

### Amendements au règlement intérieur de l'assemblée générale

Une version épurée du règlement intérieur amendé de l'assemblée générale (ci-après « règlement intérieur ») se trouve dans le Livre 2.

Nous en avons profité, lors de l'examen du règlement intérieur, pour lui donner le même format et la même structure que les autres textes de gouvernance de l'ACI, en y ajoutant une Section 1 : Objet et autorité.

### Acte notarié

En vertu du droit belge, certaines modifications apportées à la version française des statuts de l'ACI doivent faire l'objet d'un acte notarié. Si l'assemblée générale approuve les modifications en question, l'ACI devra recueillir, après l'assemblée générale, un formulaire de procuration auprès de chaque votant ayant participé. Des formulaires de procuration individuels, reprenant les modifications approuvées, seront envoyés par courriel aux votants après l'assemblée générale pour leur signature électronique ayant valeur légale. La procuration confèrera à Jeroen Douglas, Directeur général de l'ACI, le pouvoir de signer l'acte notarié auprès du notaire.

## Propositions de modifications substantielles aux statuts

Les propositions de modifications substantielles sont présentées ci-dessous.

### Article 6.2

*Texte en jaune ajouté.*

Aux fins des présents statuts, « opérer sur une base coopérative » signifie opérer d'une manière conforme à la *Déclaration sur l'identité coopérative* adoptée par l'ACI en 1995 et figurant à l'annexe « A » ci-jointe, **telle qu'elle peut être modifiée par les membres de temps à autre**. La détermination du fait qu'une entité opère sur une base coopérative sera faite par l'ACI en tenant compte, pour une personne morale qui n'est pas une coopérative primaire, des conditions du pays dans lequel elle opère.

## Article 7.1

« Mutuelle » ou « mutuelles » ajouté

La catégorie de membre associé est ouverte et accessible à toute personne morale répondant à tous les critères suivants :

- a. elle a la personnalité juridique ;
- b. elle est régulièrement constituée en vertu des lois et pratiques de son pays d'origine ;
- c. elle ne répond pas aux critères pour devenir membre effectif ;
- d. elle est une organisation qui soutient les coopératives et la Déclaration sur l'identité coopérative figurant à l'annexe « A » des présents statuts ;
- e. elle soutient le but de l'ACI ; et
- f. elle est l'une des personnes morales suivantes :
  - I. une organisation, qui n'est pas elle-même une coopérative **ou une mutuelle**, qui est détenue et contrôlée entièrement par des coopératives ou dont la majorité des propriétaires sont des coopératives ;
  - II. une institution qui n'est pas elle-même une coopérative **ou une mutuelle** qui offre des programmes de formation ou d'éducation dans le domaine des coopératives ou qui mène des recherches sur les coopératives **et/ou les mutuelles** ;
  - III. une organisation, qui n'est pas elle-même une coopérative **ou une mutuelle**, qui promeut, finance ou offre une assistance technique aux coopératives et au mouvement coopératif ; ou
  - IV. une agence gouvernementale ou étatique dont le mandat concerne les coopératives **ou les mutuelles**.

## Article 7.4

*Texte en jaune ajouté.*

Les personnes morales appartenant à un même groupe de personnes morales peuvent chacune devenir membres associés **avec leurs propres droits de membre associé**, pour autant qu'elles payent chacune les cotisations de membre et qu'elles répondent chacune aux critères d'éligibilité énumérés à l'article 7.1.

## Article 10.5

*Texte en jaune ajouté afin d'harmoniser cet article avec l'article 11.8, en vertu duquel la suspension des droits d'adhésion est automatique lorsque les cotisations sont en retard.*

Avant de décider de suspendre les droits de membre d'un membre **pour un motif autre que le non-paiement de ses cotisations dans le délai requis**, le conseil d'administration communiquera par écrit au membre concerné les raisons de la proposition de suspension par moyens de communication spéciaux au moins quatorze (14) jours calendaires avant la date de suspension proposée. Si le membre ne remédie pas définitivement à la violation ou aux violations ayant conduit à la proposition de suspension avant la date de suspension proposée, le conseil d'administration peut décider de suspendre les droits de membre du membre. Avant de voter sur la proposition de suspension, le conseil d'administration permettra au membre d'assister à la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle la proposition doit être considérée et de défendre, à ce moment-là

ou préalablement par écrit, sa position selon laquelle ses droits de membre ne devraient pas être suspendus. Si le conseil d'administration décide de procéder à la suspension, il fixera la durée de la suspension, qui ne peut aller au-delà de la prochaine réunion de l'assemblée générale, à laquelle l'assemblée générale décidera de maintenir ou non la suspension et de sa durée. **Sous réserve de ce qui précède**, la décision du conseil d'administration concernant la suspension des droits de membre d'un membre est définitive et souveraine. Le conseil d'administration doit motiver sa décision.

#### Article 11.1

*La méthode de calcul des cotisations s'applique uniquement aux membres effectifs ordinaires.*

Chaque membre effectif **ordinaire** paiera une cotisation de membre annuelle, calculée conformément à la méthode de calcul des cotisations pour les membres effectifs **ordinaires** proposée par conseil d'administration et approuvée de temps à autre par l'assemblée générale.

#### Article 11.3

*L'article est nouveau. Les principes de calcul des cotisations énoncés à l'article 11.1 ne s'appliquent pas aux membres supranationaux.*

Chaque membre effectif supranational paie des cotisations annuelles, calculées selon un ou plusieurs taux proposés par le conseil d'administration pour les membres effectifs supranationaux et approuvés périodiquement par l'assemblée générale.

#### Article 11.8

*Texte en jaune modifié afin d'éliminer toute ambiguïté (« Nonobstant » remplace « sans préjudice »).*

**Nonobstant** l'article 10 des présents statuts, si un membre ne paie pas sa cotisation de membre dans les trente (30) jours calendaires après qu'un dernier rappel officiel lui ait été envoyé par le directeur général, tous ses droits de membre seront automatiquement et immédiatement suspendus jusqu'au paiement de la cotisation de membre due.

#### Article 12.2

*Texte en jaune ajouté. La plupart des membres associés ne sont pas eux-mêmes des coopératives ou des mutuelles.*

Tous les membres **effectifs** doivent expressément adhérer à la Déclaration sur l'identité coopérative figurant à l'annexe « A » des présents statuts

#### Article 15.2 (a)

*Texte en jaune modifié. Des membres dans plusieurs pays se sont opposés au système actuel de circonscriptions, en particulier lorsque le plafond national sur le total des voix ne s'applique pas.*

Nonobstant **l'article** qui précède, **si le nombre total de votes détenus** par les

membres effectifs ordinaires ayant leur siège statutaire dans un même pays, calculé conformément au tableau ci-dessus, excède vingt-cinq (25), les membres effectifs ordinaires de ce pays disposent ensemble d'un maximum de vingt-cinq (25) votes. Ces vingt-cinq (25) votes sont répartis proportionnellement entre les membres effectifs ordinaires de ce pays dont les droits d'adhésion n'ont pas été suspendus en vertu de l'article 10.4 ou de l'article 11.8, comme suit :

La part de votes attribuée à chaque membre effectif ordinaire habilité à voter est calculée sur la base de sa part proportionnelle du nombre total de membres individuels représentés par l'ensemble des membres effectifs ordinaires habilités à voter dans le pays concerné.

Le nombre effectif de votes attribué à chaque membre effectif ordinaire habilité à voter correspond au montant le plus faible entre, d'un part, le nombre de votes résultant du calcul visé au point i ci-dessus et, d'autre part, le nombre de votes auquel il aurait droit avant l'application du plafond de vingt-cinq (25) votes.

À titre alternatif, et à leur discrétion, les membres effectifs ordinaires dont les droits d'adhésion n'ont pas été suspendus peuvent conclure entre eux un accord écrit unanime répartissant les vingt-cinq (25) votes entre eux selon toute modalité dont ils conviennent conjointement.

#### Article 23.6

*Texte en jaune ajouté.*

La durée du mandat des administrateurs élus par l'assemblée générale est de quatre (4) ans, renouvelable indéfiniment. Le mandat d'un administrateur élu par l'assemblée générale commence à l'issue de la réunion au cours de laquelle l'administrateur est élu. Les administrateurs élus par l'assemblée générale exerceront leurs fonctions à titre gratuit.

#### Article 23.10

*Texte en jaune ajouté.*

Le mandat d'un Administrateur Ordinaire prend fin à l'expiration de son terme ou de plein droit et avec effet immédiat :

- (a) en cas de décès ou d'incapacité de l'Administrateur Ordinaire ;
- (b) si un Administrateur Ordinaire cesse d'être le Représentant d'un Membre Effectif ;
- (c) si le Membre Effectif dont l'Administrateur Ordinaire est le Représentant cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être Membre Effectif ;
- (d) si le Membre Effectif dont l'Administrateur Ordinaire est le Représentant est en situation d'administration provisoire, de faillite, de réorganisation judiciaire, de dissolution ou de liquidation, ou fait l'objet de procédures d'insolvabilité de nature similaire conformément aux lois de toute juridiction ;
- (e) si le Membre Effectif dont l'Administrateur Ordinaire est le Représentant a substantiellement modifié ses activités ;
- (f) si l'administrateur devient inéligible à l'exercice de ses fonctions pour quelque motif que ce soit en vertu du droit belge ou fait l'objet d'une interdiction de gérer dans l'Espace économique européen ; ou
- (g) si dans les trente (30) jours calendrier après avoir reçu du Directeur Général un dernier rappel officiel, l'Administrateur Ordinaire ne soumet pas les informations nécessaires

pour permettre l'accomplissement des formalités de dépôt, administratives et de publication relatives à sa nomination

#### Article 23.12

*Texte en jaune ajouté.*

Sans préjudice du Paragraphe précédent du présent Article, le mandat d'un Administrateur

a) qui ne satisfait pas au critère énoncé au Paragraphe 23.5, (b) du présent Article ou

b) **qui s'absente sans autorisation à trois (3) réunions consécutives du conseil**

prend fin lors de sa révocation (ad nutum) par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut révoquer un tel Administrateur à tout moment et ce sans qu'aucune compensation ou coût ne soit dû par l'ACI, et à condition que, avant que le vote sur la révocation n'ait lieu, l'Administrateur concerné soit autorisé à défendre sa position pendant la réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle sa révocation est considérée. La décision du Conseil d'Administration concernant la révocation est définitive et souveraine. Le Conseil d'Administration motivera sa décision.

#### Article 31.1

*Texte en jaune ajouté.*

L'Assemblée Générale élira un Président, qui exercera son mandat à titre gratuit. La durée du mandat du Président est de quatre (4) ans, renouvelable deux (2) fois. **Le mandat du président commence à la clôture de la réunion de l'assemblée générale au cours de laquelle il est élu.**

#### Article 23.6

*Texte biffé supprimé.*

~~L'Assemblée Générale élit les Administrateurs Ordinaires.~~ La durée du mandat des Administrateurs Ordinaires est de quatre (4) ans, renouvelable indéfiniment. Les Administrateurs Ordinaires exerceront leurs fonctions à titre gratuit.

#### Article 23.9

*Texte en jaune corrigé.*

Par dérogation aux Articles **20.5 et 20.8** des présents Statuts, l'élection des Administrateurs Ordinaires a lieu par scrutin secret selon la procédure ci-dessous :

#### Article 54.1

*Texte en jaune modifié.*

Les propositions visant à modifier les présents statuts ne peuvent être examinées que si elles sont soumises à l'assemblée générale soit par le conseil d'administration, soit par un nombre de membres effectifs agissant conjointement au moins égal au plus élevé des deux seuils suivants : dix (10) membres effectifs ou cinq pour cent (5 %) des membres effectifs. L'assemblée générale ne peut valablement modifier les présents statuts que si :

#### Article 55.1

*Il n'y a aucune modification à la version anglaise, mais la version française est en cours de correction et cela pourrait nécessiter une approbation spécifique.*

#### Article 62.1

*Supprimer cet article puisqu'il n'est plus nécessaire.*

## Nouveau texte coordonné des statuts

Les statuts actuels sont disponibles [ici](#) et les nouveaux statuts proposés figurent dans le Livre 2. Une copie comparative montrant toutes les modifications peut être demandée à l'ACI (envoyez votre demande par courriel à Gretchen Hacquard, Directrice de l'adhésion, à l'adresse : [hacquard@ica.coop](mailto:hacquard@ica.coop)).

### 4. Approbation de la modification de l'article 15.2 des statuts

Les modifications à l'article 15.2 nécessitent un vote distinct.



APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 15.2 DES STATUTS	
OUI	
NON	
ABSTENTION	

### 5. Approbation de la modification de l'article 55.1 des statuts

Les modifications à l'article 55.1 (correction en français) peuvent nécessiter un vote distinct, à confirmer par le notaire.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 55.1 DES STATUTS	



OUI	
NON	
ABSTENTION	

## 6. Approbation et adoption d'un nouveau texte coordonné des statuts

Les modifications restantes ne nécessitent pas d'acte notarié et peuvent donc être approuvées ensemble.



APPROBATION ET ADOPTION D'UN NOUVEAU TEXTE COORDONNÉ DES STATUTS	
OUI	
NON	
ABSTENTION	

## 7. Entrée en vigueur du nouveau texte coordonné des statuts

Cette assemblée générale décide que le nouveau texte coordonné des statuts entrera en vigueur immédiatement après la présente assemblée générale.



ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU TEXTE COORDONNÉ DES STATUTS	
OUI	
NON	
ABSTENTION	

## 8. Délégation de pouvoirs pour les formalités administratives et de publication

L'assemblée générale décide d'accorder une procuration spéciale à Maïka Bernaerts, Elsa Plamont et Benoit Thomas, avocats, au cabinet Simont Braun, avenue Louise 250 (10) Louizalaan, B-1050 Bruxelles, Belgique, chacun disposant du pouvoir d'agir seul avec faculté de substitution, afin de déposer auprès du greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles tous formulaires de publication et tout autre document nécessaire pour procéder : (i) à tous dépôts, (ii) à toutes publications aux Annexes du Moniteur belge, et (iii) à toute modification des informations relatives à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, en lien avec l'ensemble des résolutions adoptées par l'assemblée générale de l'Association lors de la présente réunion et, à cette fin, de compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration et, de manière générale, accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de cette procuration spéciale.



DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET DE PUBLICATION	
OUI	
NON	
ABSTENTION	

## 9. Signature du mandataire des votants sur l'acte notarié

Selon le code belge des sociétés et des associations, certaines modifications requièrent un acte notarié (« acte authentique » / « authentieke akte »). Celles-ci comprennent les changements relatifs à l'objet de l'ACI, aux règles de dissolution et de liquidation, à la gouvernance de l'assemblée générale ainsi qu'aux modalités de futures modifications.

Comme il n'a pas été possible d'obtenir un acte notarié belge durant la présente assemblée générale, le conseil d'administration a convenu que les votants présents donneraient procuration à M. Jeroen Douglas, Directeur général, lui conférant les pouvoirs nécessaires pour signer l'acte notarié, conformément aux modifications approuvées, auprès de l'étude notariale.

## 10. Modifications proposées au règlement intérieur de l'assemblée générale

Les modifications substantielles suivantes au règlement intérieur de l'assemblée générale sont proposées :

### Cotisations

- Les cotisations des membres effectifs supranationaux ne sont pas ajustées selon un cycle quadriennal. Le règlement a été corrigé et réorganisé pour en tenir compte.

- Les informations détaillées concernant les cotisations dues par les membres associés ont été supprimées, les membres n'ayant pas compétence sur ces cotisations.

### **Conduite des assemblées générales**

De nombreuses dispositions antérieures ont été supprimées, car elles relèvent plus adéquatement de la compétence du conseil d'administration et figurent désormais dans les nouveaux ordres permanents adoptés par le conseil ainsi que dans son règlement intérieur. Les dispositions relatives aux règles de procédure applicables aux réunions de l'assemblée générale sont maintenues, puisque l'autorité de décider des modalités de conduite de ses réunions doit revenir à l'assemblée générale elle-même.

### **Varia**

Les articles 9.2 et 9.3 sont nouveaux.

Les règlements intérieurs actuels de l'assemblée générale sont disponibles [ici](#), et les nouveaux règlements intérieurs proposés sont disponibles dans le Livre 2. Une version annotée montrant toutes les modifications peut être demandée à l'ACI (envoyez votre demande à Gretchen Hacquard, Directrice de l'adhésion, à l'adresse [hacquard@ica.coop](mailto:hacquard@ica.coop))

\*\*\*



### **APPROBATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

OUI	
NON	
ABSTENTION	

## **11. Comptes annuels 2025**

### **États financiers 2025**

<b>Résultats de fin d'exercice en EUR</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Afrique	186 372	-86 338
Amériques	-26 775	25 698
Asie & Pacifique	111 708	121 820
Bureau mondial	98 589	188 479
<b>ACI consolidé</b>	<b>369 894</b>	<b>249 658</b>
Cooperatives Europe	-5 495	-2 865
50 % DotCoop	-44 829	-95 532

**Bilan consolidé (1)**

Actif en EUR	2025	2024	Passif en EUR	2025	2024
Immobilisations corporelles	15 243	17 855	Capitaux propres	761 314	506 865
Placements financiers	164 089	159 723	Provisions		
Créances à un an	1 040 160	1 834 933	Dettes à plus d'un an	-	-
Placements à court terme	464 740	36 859	Dettes à un an	3 785 198	4 710 305
Trésorerie en banque et en caisse	4 065 555	4 224 142	Produits différés et charges à payer	1 233 251	1 076 862
Charges différées et produits à recevoir	29 976	20 518		<b>5 779 763</b>	<b>6 294 030</b>
	<b>5 779 763</b>	<b>6 294 030</b>			

(1) Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

**Compte de résultat consolidé (1)**

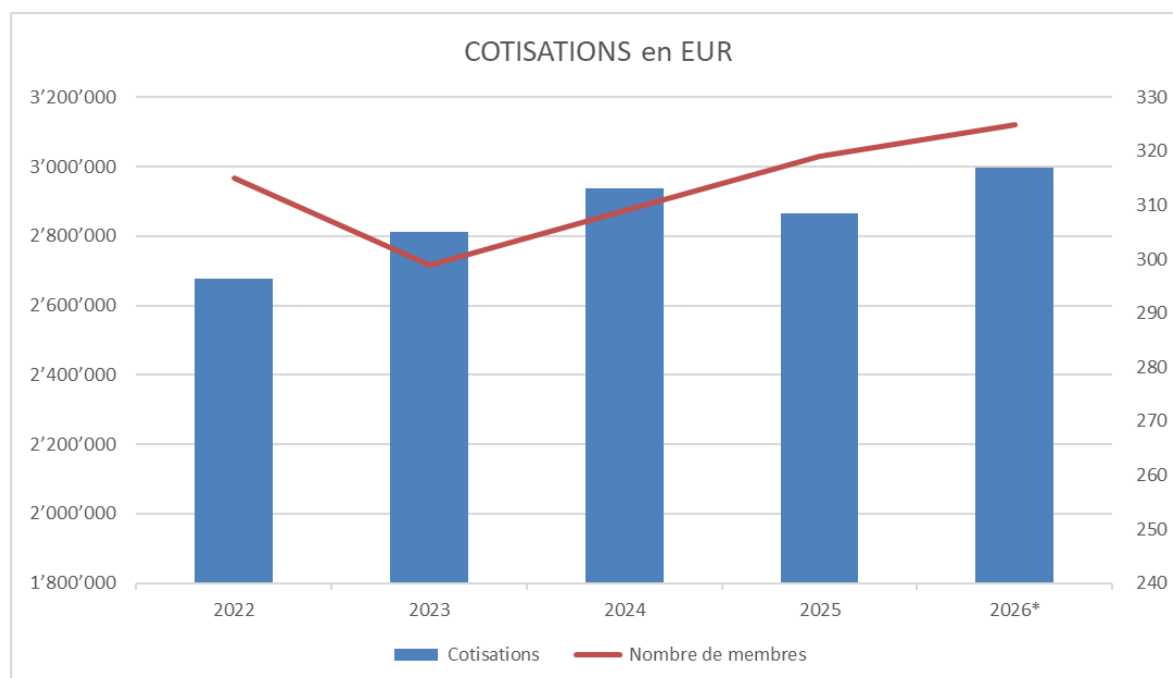
En EUR	2025	2024
Réunions et ventes de services	528 344	603 141
Frais d'adhésion	2 865 416	2 938 057
Subventions, revenus de projets	1 636 256	1 344 424
Contributions et dons	330 707	304 051
Autres produits d'exploitation	48 309	73 362
<b>Revenu total</b>	<b>5 409 032</b>	<b>5 263 035</b>
Redistribution aux régions et aux secteurs	-831 950	-790 630
Services et autres biens	-1 772 858	-1 649 990
Salaires, charges sociales et pensions	-2 144 476	-2 229 202
Amortissements des immobilisations corporelles	-18 822	-12 016
Réductions de valeur sur créances commerciales	44 211	-174 485
Autres charges d'exploitation	-222,182	-127,062
<b>Total des charges</b>	<b>-4 946 077</b>	<b>-4 983 385</b>
Résultat d'exploitation	462 955	279 650
<b>Résultat financier</b>	<b>-93 061</b>	<b>-29 992</b>
Résultat extraordinaire	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>369 894</b>	<b>249 658</b>

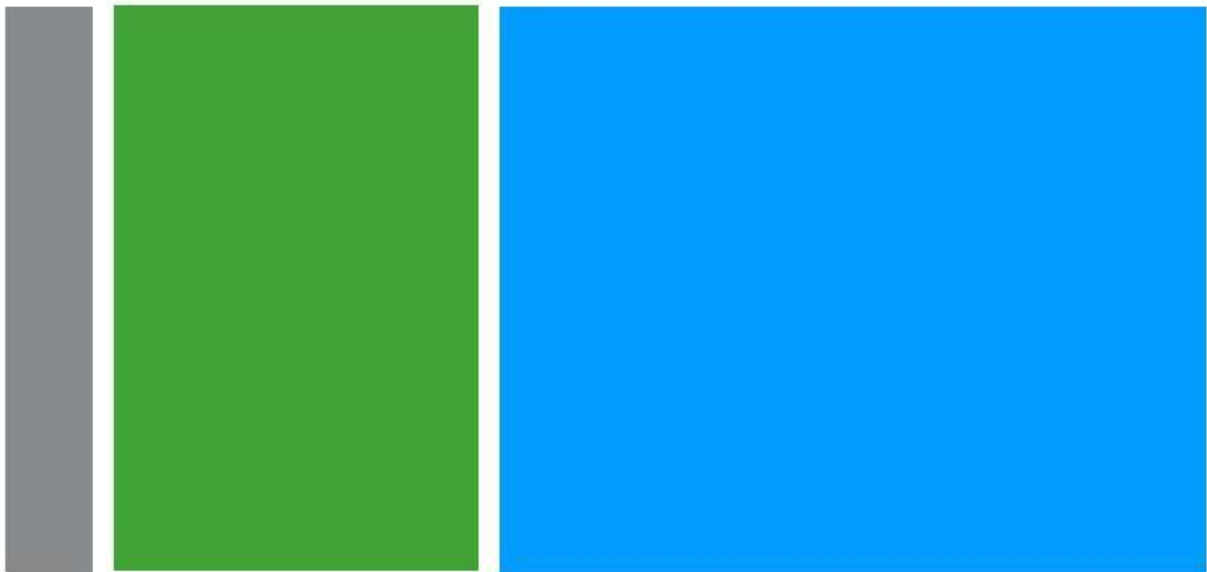
(1) Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

**Cotisations des membres en EUR**

	2022	2023	2024	2025	2026*
Cotisations	2 678 053	2 811 260	2 938 057	2 865 416	2 995 607
Nombre de membres	315	299	309	319	325

**Budget**





# ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

Rapport du commissaire  
31 décembre 2025

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD  
AUDIT | TAX | CONSULTING





## ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL

### RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

#### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Alliance Coopérative Internationale AISBL (l'« Association Internationale »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 28 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Alliance Coopérative Internationale durant douze exercices consécutifs.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association Internationale, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 5.779.763,24 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 369.893,80.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association Internationale au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association Internationale, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Lozenberg 18 b1 - B 1932 Zaventem  
[audit@rsmbelgium.be](mailto:audit@rsmbelgium.be) - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Belgium - Toelen Caté Dupont Koevoets group - Offices in Aalst, Antwerp, Liège, Charleroi, Mons and Zaventem



### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association Internationale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association Internationale en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association Internationale ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association Internationale. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association Internationale;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association Internationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association Internationale à cesser son exploitation;



- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

##### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association Internationale.

##### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

##### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association Internationale au cours de notre mandat.

##### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, le 28 mai 2026

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

  
IBRAHIMA KANE

  
KARINE MORRIS



# INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE AISBL

Financial Statements report  
31 December 2025

**THE POWER OF BEING UNDERSTOOD**  
AUDIT | TAX | CONSULTING





## Strategic Report

### Principle Activities

The International Cooperative Alliance (“the ICA”) is an independent, non-profit association, which unites, represents and serves co-operatives worldwide.

By decision of the general assembly, held in Quebec on October 2012, the ICA was incorporated under Belgian law on 7 June 2013.

The previous Swiss entity was liquidated, and the net assets were transferred to the Belgian entity with effect from 1 January 2014, as well as net assets from regional offices. Since the 1st of September 2013, main personnel and operational expenses have been transferred from ICA Switzerland to ICA Belgium.

At the end of 2025, the ICA is composed of one Global Office and four Regional Offices (“branches”) :

Head Office	Brussels, Belgium
Regional Offices:	
Africa	Nairobi, Kenya
The Americas	San José, Costa Rica
Asia and the Pacific	New Delhi, India
Cooperatives Europe	Brussels, Belgium (not consolidated).

The ICA is organized as an international non-profit association regulated by the code of companies and associations.

The association is a global networking organisation, organised at global, regional, sectoral and thematic levels. It is a worldwide representative of co-operative organisations of all kinds and with the following objects

- Serving as a forum for exchange of experience and as a source of information on co-operative development, research and statistics ;
- Co-ordinating actions for the promotion of co-operative development ;
- Collaborating with global and regional institutions including the United Nations organisations, and with any other government and non-governmental international and national organisations which pursue aims of importance to co-operatives.

### Business Review

This year marked a period of strong financial performance for the organisation, with a positive result of €369.893,80.



## Statement of Income and Expenditure

For the year ended 31 December 2025

in EUR	Notes	2025	2024
Meetings and Sales of services	3	528,344	603,141
Membership fees	2	2,865,416	2,938,057
Grants, Project income	4	1,636,256	1,344,424
Contributions and donations	5	330,707	304,051
Other operating income		48,309	73,362
<b>Operating income</b>		<b>5,409,032</b>	<b>5,263,035</b>
Redistribution regions and sectors		-831,950	-790,630
Office expenses		-203,304	-237,254
Travel expenses		-358,292	-345,969
External services		-518,252	-642,667
Meetings and conference expenses		-693,010	-424,100
Personnel expenses		-2,144,476	-2,229,202
Depreciation on tangible fixed asset		-18,822	-12,016
Membership fees written down		44,211	-174,485
Other operating charges		-222,182	-127,062
<b>Operational Costs</b>		<b>-4,946,077</b>	<b>-4,983,385</b>
Operating result		462,955	279,650
Financial result		-93,061	-29,992
Extraordinary result		-	-
<b>Net result</b>		<b>369,894</b>	<b>249,658</b>



**Statement of financial position**  
As at 31 December 2025

	<i>Note</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
		€	€
<b>Non-current assets</b>			
Property, plant & equipment	9	15,243	17,230
Intangible fixed assets	10	-	625
Investments	11	164,088	159,723
		<u>179,331</u>	<u>177,578</u>
<b>Current assets</b>			
Trade and other receivables	12	1,040,160	1,834,933
Cash and cash equivalents	13	4,530,295	4,261,001
Accruals and deferrals account		29,976	20,518
		<u>5,600,432</u>	<u>6,116,452</u>
<b>Total assets</b>		<b><u>5,779,763</u></b>	<b><u>6,294,030</u></b>
<b>Reserves</b>			
Association's funds		652,410	767,852
Retained earnings		108,905	- 260,989
		<u>761,314</u>	<u>506,862</u>
<b>Total reserves</b>		<b><u>761,314</u></b>	<b><u>506,862</u></b>
<b>Current liabilities</b>			
Trade and other payables	14	3,785,198	4,710,305
Accruals and deferred income		1,233,251	1,076,862
		<u>5,018,449</u>	<u>5,787,167</u>
<b>Total liabilities</b>		<b><u>5,779,763</u></b>	<b><u>6,294,029</u></b>

These financial statements were approved by the ICA Board on 18 May .



**Statement of Cash Flows**  
For the year ended 31 December 2025

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	€	€
<b>Cash flows from operating activities</b>		
Gain/(Loss) for the year	369,894	249,658
<i>Adjustments for:</i>		
Depreciation, amortisation, and impairment	18,822	12,016
Loss on disposal of asset	-	-
Bad debts		
(Increase) in trade and other receivables	785,314	- 214,755
Increase/(Decrease) in trade and other payables	- 768,718	1,370,365
	<u>405,312</u>	<u>1,417,284</u>
<b>Net cash from operating activities</b>		
<b>Cash flows from investing activities</b>		
(Acquisition/disposal) of property, plant, and equipment	- 16,210	- 25,950
(Acquisition/disposal) of investments	- 4,365	2,297
Proceeds from sale of investments		
	<u>- 20,575</u>	<u>- 23,653</u>
<b>Net cash outflow from investing activities</b>		
<b>Cash Flow from financing activities</b>		
Net Equity changes	- 115,442	- 25,959
	<u>- 115,442</u>	<u>- 25,959</u>
<b>Net cash Flow from financing activities</b>		
Net (decrease) / increase in cash and cash equivalents	269,294	1,367,672
Cash and cash equivalents at 1 January 2025	<u>4,261,001</u>	<u>2,893,329</u>
<b>Cash and cash equivalents at 31 December 2025</b>	<u>13 4,530,295</u>	<u>4,261,001</u>



Statement of Changes in Equity

ICA		Total reserves
		€
At 1 January 2024		283.163
Foreign exchange difference	-	25.959
Positive Result for the year		249.658
<b>At 31 December 2024</b>		<b><u>506.862</u></b>
At 1 January 2025		506.862
Foreign exchange difference	-	115.442
Positive Result for the year		369.894
<b>At 31 December 2025</b>		<b><u>761.314</u></b>



**Notes**

*(forming part of the financial statements)*

**1. Basis of preparation**

The audit of the financial statements has been conducted in accordance with the International Standards on Auditing (ISA) as issued by the International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). These standards require that the auditor complies with ethical requirements and plans and performs the audit to obtain reasonable assurance that the financial statements are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

The financial statements have been prepared in accordance with Belgian GAAP, and the audit procedures were designed to assess whether the accounting policies applied are appropriate, the estimates made by management are reasonable, and the overall financial statement presentation is fair and in compliance with the reporting framework.

**Accounting policies**

The accounting policies have been consistently applied by the ICA in accordance with Belgian law.

**a. Foreign currency translation**

The accounting records of the ICA are maintained in Euro. All transactions in foreign currencies are translated into Euro at the rate prevailing at the date of the transaction. Monetary assets and liabilities in other currencies remaining at the balance sheet date are translated at the appropriate year end rate. Any differences arising on the year-end translation are recognized in the statement of revenues and expenses.

The monetary assets and liabilities of Regional Offices are translated using the exchange rate applicable at year-end. The non-monetary assets and liabilities are converted at the date of their booking and are not further revalued. The profit and loss of Regional Offices are translated at the weighted average exchange rates for the year. The exchange differences arising on the year-end translation are taken directly in the profit and loss accounts.

**b. Revenue recognition**

Financial incomes are recorded on an accrual basis according to membership subscriptions revenues planned for the Year. A depreciation of 100% was booked on previous year membership debtors or older than one Year and a provision of 50% was booked on current year membership debtors.

Other incomes, including revenues from publications and services, are recorded as publications are delivered and when services are provided. All expenses are accounted for on an accrual basis.

**c. Property, plant and equipment**

Property, plant and equipment acquired by the ICA are capitalized at cost and depreciated according to the straight-line method over the estimated useable life of the asset as follows :

Office equipment and furniture 3 to 4 years  
 Motor vehicles 4 years

**d. Income tax**

The ICA as such is not subject to Belgian corporate income tax. However, an annual contribution is due and, to explain shortly, is calculated on the assets of the organization which are not part of its working capital. This tax amounted to 2,571.13 Eur for 2025.



Under the terms of an agreement between the ICA and the Government of Kenya, the African regional office is exempt from tax. Due to its non-profit making activities in India, the ICA is not subject to local taxation in this country.

ACI Americas is registered as an association with the Ministry of Finance of Costa Rica, so it is required to file an annual tax return.

The income tax rate is 30% on the taxable results, which represents a tax of 0 Eur in 2025.

#### e. Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents consist of cash on hand and deposits with original maturities of three months or less, which are held to meet short-term liquidity requirements.

#### Risks analysis and internal control system

The size and low complexity of the entity, International Cooperative Alliance (ICA), by definition makes it inefficient and uneconomical to put in place a high degree of internal control processes.

However, from the work undertaken during the annual statutory audit and the evidence gathered it is reasonable to report that the controls currently in place do safeguard the assets and resources of the ICA. Enough emphasis is put on proper authorization, segregation of duties as well as access levels within the accounting to deter and detect errors, possible fraud and theft.

Accuracy and completeness of accounting data is ensured by way of a robust system that can produce reliable and timely financial and management information.

#### Notes (continued)

#### 2 Membership fee income

- ✓ Membership fees requested from members for 2025 amount to EUR 2,865,416, compared to EUR 2,938,057 in 2024. This decrease of 2.5% is mainly explained by the higher level of fee reductions, which reached EUR 476,650 in 2025, compared to EUR 274,195 in 2024.
- ✓ As at 31 December 2025, outstanding receivables amounted to EUR 492,828, of which a provision of EUR 303,985 has been recorded.

#### 3 Meetings and Sales of services

Income from Meetings and Sales of Services decreased by 75 KEUR (-12%), falling from 603,141 EUR in 2024 to 528,344 EUR in 2025.

This decrease is primarily attributable to lower revenue generated from the International Cooperative Alliance's Global Cooperative Conference. In 2024, the conference held in New Delhi generated 350 KEur, compared to 102 KEur for the conference held in Manchester in 2025.

The conference remains a key event, bringing together members, partners, and stakeholders from around the world. It represents an important source of income through registration fees, sponsorships, exhibition space rentals, and related activities.

Beyond its financial contribution, the conference plays a strategic role in strengthening the ICA's visibility and engagement within the cooperative movement. It also provides a valuable platform for dialogue, knowledge sharing, and the development of strategic partnerships.

#### 4 Grants, Project income

Grants and project income increased significantly by 392 KEUR (+22%), rising from 1,344,424 EUR in 2024 to 1,636,256 Eur in 2025.



This growth is mainly driven by an increase of 139 KEUR in EU-funded project revenue, complemented by additional income from regional project grants.

It should be noted that in 2024, the organization secured new funding from the European Union, alongside additional regional grants.

These new funding sources contributed to the diversification of project income and demonstrate the organization's capacity to attract financial support from both international and regional institutions.

They are expected to strengthen the organization's capacity to implement its strategic initiatives and expand its operational reach.

## 5 Contributions and donations

Voluntary contributions made by members and non-members represent 330.707 Eur against 304.051 Eur in 2024.

## 6 Operational Costs

- ❖ Certain expense categories, including meeting and conference expenses as well as other operating costs, increased by €364K.

This increase was offset by reductions in external service costs (124 KEUR), staff costs (84 KEUR), and membership fees written down (219 KEUR).

- ❖ Redistribution to regions and sectors increased by 41KEur (+5%).

## 7 Investments

The Financial investments increased from 159.723 Eur to 164.088 Eur in 2025, out of which 118.570 Eur comes from a 50% share in DotCooperation LLC, a U.S.-based limited liability company. The ICA shares equal control and governance rights with the National Cooperative Business Association (NCBA).

The financial activity of DotCooperation LLC is not consolidated into the ICA financial statements.

## 8 Trade and other receivables

	2025	2024
	€	€
Amounts due from Related Organizations	313,403	1,692,839
Trade Debtors	994,823	460,336
Provision for Bad Debt	- 304,015	-349,336
Prepayments, Staff Advances	35,949	31,094
	<u>1,040,160</u>	<u>1,834,933</u>

## 9 Cash and cash equivalents

	2025	2024
	€	€
Cash by currency		
Euro	2,728,184	2,859,083
USD	247,620	460,652
CHF	46,219	46,358
Other currencies	1,043,532	858,048
Current investments	464,740	36,859
<b>Cash and cash equivalents</b>	<u><b>4,065,555</b></u>	<u><b>4,261,001</b></u>



#### 10 Associative funds and accumulated profits

The share capital of the new Belgian entity is composed of the share capital of Switzerland and regions but also by all the former retained earnings / deferred loss. This represents the net assets transferred to Belgium by 1 January 2014.

The accumulated profit at 31/12/2025 amounts to 108.905 Eur out of which 260.989 Eur are related to accumulated losses from previous years and 369.894 Eur from profit of the year 2025. From this amount, 98.589 Eur represent the profit of 2025 of the Belgian Global office only, and 271.305 Eur the 2025 consolidated profit of the regions.

The losses carried forward have been turned into accumulated profits due to the profits of the year, so the equity has improved.

#### 11 Trade and other payables

The amounts payable within one year decreased by 925 KEUR, from 4,710,305 EUR to 3,785,198 EUR in 2025, reflecting a reduction in funding and overall activity levels. This trend is consistent with an organisation operating at a lower level of operational intensity.

This decrease is mainly explained by the following variances:

- Accounts payable to Special Bodies: -879,074 EUR
- Intercompany accounts – Core (Asia Pacific): -306,416 EUR
- Prepayments received from the European Commission for the new ICA-EU partnership: +313,416 EUR
- Taxes, remuneration and social security: -84,397 EUR
- Accrued expenses: +156,390 EUR
- Trade payables (suppliers): +67,110 EUR
- Expenses to be paid: -35,757 EUR



### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

OUI	
NON	
ABSTENTION	

## 12. Décharge du commissaire aux comptes

### *Que signifie donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes ?*

Il s'agit d'une exigence prévue par le droit belge. Lorsque l'assemblée générale donne décharge au commissaire aux comptes ou au conseil d'administration, l'association renonce par là même à invoquer la responsabilité du conseil ou du commissaire.

1. pour l'exécution négligente de ses tâches, et
2. pour les dommages subis par l'association du fait de toute violation de la loi ou des statuts qu'il n'aurait pas identifiée dans le cadre de son contrôle (par exemple des comptes annuels frauduleux établis par le conseil). Dans cette dernière hypothèse, le commissaire ne sera pas responsable s'il démontre avoir correctement accompli ses missions et avoir signalé ces violations au conseil (ou à l'assemblée générale si le conseil ne remédie pas à la violation).

Cependant, la décharge n'est valable que dans la mesure où elle a été accordée en pleine connaissance de cause. La même réserve s'applique à la décharge accordée aux administrateurs.

Cela signifie que la décharge ne vaut renonciation par l'association qu'à l'égard des faits, actes ou omissions qui ont été portés à la connaissance de l'assemblée générale (par exemple dans le rapport du commissaire ou du conseil, ou dans les comptes approuvés) ou, plus généralement, des faits, actes ou omissions dont l'assemblée générale avait effectivement connaissance ou dont elle pouvait raisonnablement avoir connaissance.



### DÉCHARGE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

OUI	
NON	
ABSTENTION	

## 13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Selon les statuts de l'ACI (article 53.1), « Si la loi l'exige, l'assemblée générale doit nommer un commissaire aux comptes, choisi parmi les membres de l'«Institut des Réviseurs d'Entreprise / Instituut der Bedrijfsrevisoren» de Belgique. Le commissaire aux comptes est nommé pour un mandat de trois (3) ans. »

Selon l'article 53.2 « Si l'ACI n'est pas tenue par la loi de nommer un commissaire aux comptes, l'assemblée générale peut néanmoins nommer un commissaire aux comptes ou un expert-comptable externe pour vérifier les comptes annuels. »

Suite à la recommandation du comité d'audit et des risques, le conseil d'administration propose de nommer la SRL RSM InterAudit en tant que commissaire aux comptes de l'Alliance Coopérative Internationale AISBL. RSM InterAudit est membre de RSM International, un réseau de cabinets offrant des services de révision, de fiscalité et de conseil. Ils sont actifs dans 123 pays et comptent plus de 260 professionnels en Belgique. Leurs honoraires annuels s'élèveraient à 13 200 EUR, hors TVA.

**Nommer la SRL RSM InterAudit en tant que commissaire aux comptes de l'Alliance Coopérative Internationale AISBL pour une durée de trois ans. La SRL RSM InterAudit sera représentée par Mme Karine Morris et/ou M. Ibrahima Kane. Leurs honoraires annuels seront de 13 200 EUR, hors TVA.**



ABSTENTION	
CONTRE	
POUR	

## 14. Budget 2026

## BUDGET GLOBAL 2026 en EUR (euros)

	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 171 165</b>	<b>541 664</b>	<b>833 135</b>	<b>686 211</b>	<b>4 232 175</b>
<b>Revenus totaux provenant des cotisations</b>	<b>1 137 029</b>	<b>86 413</b>	<b>330 450</b>	<b>384 930</b>	<b>1 938 822</b>
Revenus provenant des cotisations	2 995 607	0	0	0	2 995 607
Provision pour créances douteuses	-204 362	0	0	0	-204 362
Redistribution des cotisations	-1 654 216	86 413	330 450	384 930	-852 423
Comités thématiques	-20 000				-20 000
Affectation sectorielle (12 %)	-334 949	0	0	0	-334 949
Affectation régionale	-1 299 267	86 413	330 450	384 930	-497 474
<b>Réunions, ventes de services</b>	<b>0</b>	<b>43 478</b>	<b>111 764</b>	<b>25 000</b>	<b>180 242</b>
<b>Subventions, revenus de projets</b>	<b>598 636</b>	<b>411 773</b>	<b>387 392</b>	<b>246 281</b>	<b>1 644 082</b>
<b>Contributions et dons</b>	<b>435 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>465 500</b>
<b>Revenus financiers / intérêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 529</b>	<b>0</b>	<b>3 529</b>

DEPENSES	-2 166 948	-539 880	-830 514	-686 000	-4 223 342
<b>Services et autres biens</b>	<b>-791 425</b>	<b>-318 522</b>	<b>-200 837</b>	<b>-177 000</b>	<b>-1 487 784</b>
Locaux	-64 140	-15 324	-24 750	-37 000	-141 214
Locaux généraux	-17 720	-3 317	-8 008	-6 000	-35 045
Voyages	-133 100	-94 020	-29 655	-95 000	-351 775
Informatique	-33 960	-15 620	-11 488	-9 000	-70 068
Services externes	-287 305	-43 824	-123 575	-29 000	-483 704
Frais de réunion	-255 200	-146 417	-3 361	-1 000	-405 978
<b>Personnel</b>	<b>-1 341 523</b>	<b>-214 402</b>	<b>-436 368</b>	<b>-407 000</b>	<b>-2 399 293</b>
<b>Amortissement</b>	<b>-4 000</b>	<b>0</b>	<b>-840</b>	<b>0</b>	<b>-4 840</b>
<b>Autres dépenses – appui au projet</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-186 368</b>	<b>-102 000</b>	<b>-288 368</b>
<b>Dépenses financières</b>	<b>-30 000</b>	<b>-6 956</b>	<b>-6 101</b>	<b>0</b>	<b>-43 057</b>

<b>REVENU NET</b>	<b>4 217</b>	<b>1 784</b>	<b>2 621</b>	<b>211</b>	<b>8 833</b>
-------------------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------



### APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE SE CLOTURANT LE 31 DECEMBRE 2026

OUI	
NON	
ABSTENTION	

## 15. Annonce des nouveaux administrateurs

Le conseil d'administration de l'ACI est composé du président, de quatre vice-présidents, de huit représentants des organisations sectorielles mondiales, d'un représentant de la jeunesse, de la présidente du comité pour l'égalité des genres et de quinze (15) autres membres élus par l'assemblée. Aucun nouvel administrateur élu par l'assemblée n'a été coopté depuis la dernière assemblée générale de l'ACI.

Les quatre vice-présidents, les huit représentants des organisations sectorielles mondiales, le représentant de la jeunesse et la présidente du comité pour l'égalité des genres sont élus directement par leurs instances respectives.

### Nouveau vice-président

Conformément à l'article 32.1, les présidents régionaux sont de droit vice-présidents de l'ACI pour autant qu'ils aient été valablement élus par leurs régions.

ACI Afrique organisera des élections partielles le 9 juin 2026 pour remplacer High Chief Tajudeen Oriyomi Ayeola, récemment décédé. Le nouveau vice-président pour l'Afrique sera donc annoncé oralement durant l'assemblée générale.

### Nouveau représentant sectoriel

Conformément à l'article 40.1, chaque organisation sectorielle élit un (1) représentant sectoriel (ci-après : « représentant sectoriel »), conformément aux procédures prévues dans son règlement intérieur, ses statuts ou tout autre texte interne pertinent.

Le représentant sectoriel suivant a récemment été élu par l'organisation sectorielle.

CICOPA – L'Organisation internationale des coopératives industrielles et de services



**Osamu Nakano**

*Nommé le 8 juillet 2025 pour être le représentant de CICOPA au conseil d'administration de l'ACI, en remplacement de Giuseppe Guerini, devenu président de Cooperatives Europe puis vice-président pour l'Europe au sein du conseil d'administration de l'ACI.*

Osamu Nakano est Directeur exécutif adjoint de la Japan Workers' Cooperative Union (JWCU). Il a rejoint la JWCU en 2014 et occupe, depuis 2017, les fonctions d'administrateur et de directeur des relations internationales.

Osamu est également président de CICOPA Asie-Pacifique et vice-président de CICOPA depuis 2021. Il a représenté le mouvement des coopératives de travailleurs dans de nombreux forums internationaux, notamment lors d'événements organisés par les Nations Unies, l'OIT et l'ACI.

Osamu a publié de nombreux travaux sur les mouvements coopératifs et l'économie sociale et solidaire. Ses travaux récents comprennent un chapitre intitulé « Coopératives de plateforme : vers une économie numérique centrée sur le citoyen » dans *Décodage du capitalisme des plateformes* (Nakanishiya Shuppan, 2023). Il a été chercheur invité à l'Université de Tokyo de 2019 à 2021.

**Nouveau représentant des jeunes**

Conformément aux articles 23.3 et 44, le comité jeunesse élit un président qui siège ensuite au conseil d'administration de l'ACI en tant que représentant de la jeunesse.

La personne suivante a récemment été élue par le comité jeunesse.



**Harsh Mukeshbhai SANGHANI**

*Harsh Santhani a remplacé Ana Aguirre en tant que représentant jeunesse au conseil d'administration de l'ACI, pour achever le mandat de quatre ans qui prendra fin lors de la prochaine élection prévue en 2026.*

Je suis Harsh Mukeshbhai Sanghani, un coopérateur passionné qui construit des solutions du XXI<sup>e</sup> siècle à partir de valeurs centenaires. De l'autonomisation des agriculteurs en tant que ministre de l'Agriculture jeunesse du Gujarat au lancement du mouvement des jeunes dans les coopératives, mon parcours a toujours consisté à libérer le plein potentiel des modèles coopératifs — au-delà de la tradition, vers la transformation.

Je crois que l'avenir des coopératives ne se limite pas à l'agriculture et à la finance, mais englobe aussi l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les technologies climatiques et les infrastructures numériques. C'est pourquoi j'ai soutenu des coopératives de crédits carbone appartenant à des agriculteurs et aidé à prototyper des modèles coopératifs dans des secteurs de pointe. Mon plaidoyer au Forum des Jeunes de l'ECOSOC 2025 a présenté les coopératives comme la voie la plus rapide pour atteindre les Objectifs de développement durable.

## 16. Décharge des administrateurs

Voir l'explication au point 12 de l'ordre du jour relative à la « décharge du commissaire aux comptes ».



### DÉCHARGE DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

OUI	
NON	
ABSTENTION	

## 17. Rapport du comité des élections

Les membres de l'ACI ont été invités à proposer des candidats pour l'élection aux postes de président et d'administrateur élu par l'assemblée au conseil d'administration mondial de l'ACI. Les élections auront lieu le 15 septembre 2026 lors de l'assemblée générale de l'ACI au Panama. Téléchargez l'appel à candidatures pour le conseil d'administration, le formulaire de candidature et d'autres informations importantes ici :

<https://ica.coop/fr/evenements/assemblee-generale-laci-2026-au-panama>.

Le comité des élections fournira un rapport, en mettant un accent particulier sur le code de conduite électorale, téléchargeable ici : <https://ica.coop/fr/media/bibliotheque/governance-materials/reglements-interieurs-laci-elections-du-conseil>.

## 18. Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale de l'ACI 2026 se tiendra le 15 septembre 2026 au Panama Convention Centre à Panama City, Panama.

Les membres de l'ACI sont invités à cette assemblée générale ainsi qu'à la conférence mondiale qui se déroulera pendant la semaine du 13 au 18 septembre. Pour en savoir plus sur la semaine d'événements, l'inscription et la logistique, consultez :

<https://ica.coop/fr/evenements/conference-mondiale-aci-2026-assemblees-au-panama>

*-- La version officielle des principaux documents de l'assemblée générale de l'ACI est la version anglaise, sauf indication contraire.*

*Des traductions professionnelles gratuites sont fournies en anglais et en espagnol, selon le cas.*

*Toutes les versions linguistiques de la documentation officielle de la réunion sont disponibles sur <https://ica.coop/fr/evenements/assemblee-generale-laci-2026-ligne> --*



**Alliance  
Coopérative  
Internationale**

**International Cooperative Alliance - AISBL**

Avenue Milcamps 105  
1030 Brussels - Belgium

Tel: +32 2 743 10 30

[ica@ica.coop](mailto:ica@ica.coop)  
[www.ica.coop](http://www.ica.coop)